
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01124205 4

GUIDE

AUX

ARCHIVES DU VATICAN

PAR

GISBERT BROM

DIRECTEUR DE L'INSTITUT HISTORIQUE NÉERLANDAIS A ROME

2.ᵉ ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE



ROME
LOESCHER & Cº
(W. REGENBERG)
1911



À LA PIEUSE MÉMOIRE

DE

MGR. PIETRO WENZEL,

SOUS-ARCHIVISTE DU SAINT-SIÈGE

PREFACE

Pour inaugurer les travaux de l'Institut historique néerlandais à Rome, j'ai fait paraître tout récemment, sous les auspices de la Commission royale de publications historiques, un catalogue détaillé des matériaux intéressant l'histoire politico-religieuse des Pays Bas, qui se trouvent dans les archives du Vatican [1]. Je fis précéder cette publication de sources d'une description générale des archives du Vatican et des moyens pratiques d'en faciliter l'exploration. Je fis de même pour chaque subdivision de ce dépôt trop vaste pour être embrassé d'un coup d'œil. Naturellement, dans ces introductions destinées à orienter les chercheurs, j'ai poursuivi avant tout le but spécial que j'avais en vue, c'est-à-dire les *recherches historiques concernant les Pays-Bas*.

Des personnes assez familières avec ces matières ont pensé que mes indications pratiques pourraient être utiles à d'autres qu'à ceux qui possèdent la langue hollandaise, et que résumées dans une langue plus généralement connue, elles pourraient encore porter des fruits. On jugeait que pour s'orienter dans les archives du Vatican, qui semblent, surtout aux débutants, être un labyrinthe inextricable, il était nécessaire de posséder un guide complet et actuel. En effet, il existe bien des indications techniques que divers savants, mettant à profit leur expérience, ont données relativement à ces archives.

[1] *Archivalia in Italië, belangrijk voor de geschiedenis van Nederland. I Rome, Vaticaansch archief.* Tom. I-II (la Haye, M. Nyhoff 1908-1909).

Mais souvent on ne trouvera ces indications que dispersées au hasard dans un grand nombre de gros volumes et d'articles épars de périodiques; maintes fois aussi elles sont déjà plus ou moins vieillies. D'ailleurs la plupart ne prennent en considération qu'une partie des archives du Vatican, tandis que l'*Introduction* [1] de M. Guérard ne s'est occupée que des inventaires.

Je ne saurais que me conformer au conseil qui m'a été donné. J'offre donc ici au lecteur une rédaction en français des indications pratiques contenues dans mes *Archivalia* relativement aux archives du Vatican. Il est clair qu'en abandonnant la langue hollandaise, je devais aussi faire abstraction du but spécialement néerlandais que j'avais eu en vue dans cet ouvrage, et me mettre à un point de vue général, ce qui nécessitait beaucoup de modifications et d'amplifications du texte primitif. Il va sans dire aussi que la parte bibliographique ne prétend pas être complète. Par force majeure, je me suis borné aux publications les plus marquantes, an moyen desquelles on trouvera facilement les autres.

En publiant ce modeste opuscule, j'espère rendre quelque service à tous ceux qui viennent faire des recherches dans « ce grand laboratoire international de science historique », comme M. Paul Fabre a fort bien désigné les archives du Vatican, où les recherches scientifiques ont pris un essor incomparable, grâce surtout à la grandiose initiative de Léon XIII et à la généreuse protection de Pie X. En tout cas, j'espère ainsi donner un témoignage de ma sincère gratitude pour la bienveillante hospitalité et l'aide prévenante dont j'ai été l'objet durant les cinq années de travail assidu, que j'ai passées aux archives du Vatican.

---

[1] Louis Guérard, *Petite introduction aux inventaires des archives du Vatican* (Rome-Paris 1901).

Ma reconnaisance est tout particulièrement due à feu Mgr. Pietro Wenzel, sous-archiviste du Saint-Siège, enlevé le 25 Mai 1909 à une vie active, consacrée toute-entière à la science, à la piété et à la charité. Ce prélat, si justement regretté, a plus fait que n'importe lequel de nos contemporains pour réorganiser les archives du Vatican et rendre utilisables les richesses immenses qu'elles contiennent. Sans le travail silencieux et persévérant du savant et toujours aimable sous-archiviste, maint ouvrage qui a procuré à son auteur une grande renommée dans le monde savant aurait eu peine à voir le jour. Le nom de Wenzel, après celui de Garampi, restera en honneur dans la mémoire de tous ceux qui font usage des archives du Vatican, où sa noble tradition se continue encore aujourd'hui que Mgr Mariano Ugolini lui a succédé comme sous-archiviste. Je suis spécialement redevable de nombreux renseignements utiles au digne neveu de Mgr Wenzel, le sous-archiviste-adjoint M. Emilio Ranuzzi, lui aussi connaisseur profond des archives du Vatican et toujours animé de la même bienveillance.

D'un cœur rempli de gratitude et de respect, je dédie cet opuscule à la mémoire de Mgr. Pietro Wenzel. *Ave pia anima!*

Rome, le 16 Novembre 1909.

Avant-propos de la 2me édition

Je n'ai jamais songé qu'au bout de six mois mon vaillant éditeur viendrait m'avertir que la première édition du *Guide aux archives du Vatican* était à peu près épuisée et qu'il fallait déjà en préparer une autre. C'est plus qu'un succès d'estime dont l'auteur peut se réjouir; c'est la preuve évidente que ce petit livre, malgré son imperfection inévitable, a su répondre à un vrai et urgent besoin.

Ne voulant pas trop proroger une dette de reconnaissance vis-à-vis du monde savant qui vient d'honorer de sa confiance mon humble travail, j'ai sans tarder mis les meilleurs soins à cette deuxième édition revue et augmentée. Car si l'on prétend être un « guide », il faut, sous peine de ne mériter jamais ce beau titre, avoir souci avant tout de l'exactitude et de l'actualité de ses indications.

Pour la revision j'avais donc à remanier quelques passages du texte primitif et à corriger quelques erreurs involontaires, qui se glissent facilement dans un tel nombre de détails. L'augmentation regarde en général la bibliographie; elle se rapporte également aux notices sur l'Ecole paléographique (pages 3-4) et sur les *Varia diplomata*. En outre, j'ai été heureux de pouvoir signaler deux collections importantes, jusqu'ici laissées inaperçues, c'est-à-dire les *Brefs de la Daterie* et la section du *Buon Governo*. Il va de soi qu'en accomplissant ma double tâche, j'ai profité maintes fois des observations qu'une critique bienveillante a voulu m'adresser.

J'espère avoir donné à cette deuxième édition une sérieuse amélioration. S'il y a en cela quelque mérite, j'aime à en rapporter une juste part à Mgr. Mariano Ugolini, Don Angelo Melampo et M. Emilio Ranuzzi, qui encore une fois m'ont très obligé de leurs utiles prévenances.

Rome, le 6 Octobre 1910.

TABLE DES MATIÈRES

NOTIONS PRELIMINAIRES

Il a été tant écrit par de nombreux savants sur les archives du Vatican, sur leur histoire, leur organisation et leur contenu en général, que nous pouvons nous contenter de renvoyer aux plus remarquables de ces ouvrages [1]. Sinon, ce serait porter des hiboux à Athènes.

L'objet spécial que nous avons en vue est un guide pratique et surtout actuel, pour la mise à profit de ces archives. Il nous

[1] G. H. Pertz, „Italienische Reise“ 1821—1823, dans *Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*. tom. V (Hannover 1824), pages 24-33. — G. Marini, *Memorie istoriche degli archivi della S. Sede Apostolica* (Roma 1825). Réimprimé dans H. Laemmer, *Monumenta Vaticana historiam ecclesiasticam saec. XVI illustrantia* (Freiburg 1861). — Dudik, *Iter Romanum*. tom. II (Viennae 1855) pages 5-30. — M. Gachard, *Les archives du Vatican* (Bruxelles 1874). — P. A. Münch. *Aufschlüsse über das päpstliche Archiv*, traduction allemande par S. Lœwenfeld (Berlin 1880). — A. Gottlob, „Das Vaticanische Archiv“, dans *Hist. Jahrbuch*, vol. VI (1885), pages 271-284. — S. Loewenfeld, „Zur Geschichte des päpstlichen Archivs im Mittelalter“. dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte* de Brieger, vol. III (1878), page 139 et suiv. — Le même, „Geschichte des päpstlichen Archivs bis zum Jahre 1817“, dans *Archiv. Zeitschrift für Kirchengeschichte*, vol. V (1886) pages 307-327. — Le même, „Zur neuesten Geschichte des päpstlichen Archivs“, dans *Historisches Taschenbuch* (1887), et *Archiv. Zeitschrift zur Kirchengeschichte*, vol. VI (1884), pages 279—301. — *Regestum Clementis papæ V* (Romae 1885), vol. I Proleg., pages 13—68. — Fr. Gasparolo, „Costitutione dell'archivio Vaticano e suo primo indice sotto il pontificato di Paolo V“, dans *Studi e documenti di storia e diritto*. Anno VIII (Roma 1887), pages 3—64. — Fr. Ehrle, *Historia bibliothecæ Rom. Pontificum tum Bonifatianæ tum Avenionensis*. Tom. I (Romae 1890). — Langlois et Stein, *Les Archives de l'histoire de France* (Paris 1893), page 743 et suiv. — R. de Hinojosah, *Los dispachos de la diplomacia pontefìcia en España* (Madrid 1896), tom I. Introd., page 27 et suiv. — A. Cauchie, *De la création d'une école belge à Rome* (Tournai 1896), pages 7-42. — E. Bacha, „Les collections historiques du Vatican“, dans *Compte-rendu de la Comm. royale*

suffira donc de signaler que les archives du Vatican, telles qu'elles existent encore, ont été instituées quant à leur noyau fondamental en 1611 par le pape Paul V. Celui-ci fit rassembler dans un dépôt central les documents historiques du Saint-Siège qui se trouvaient dans la bibliothèque du Vatican, et dans les archives de la Chambre apostolique, des Secrétaires apostoliques, de la Secrétairerie des brefs et du Château Saint-Ange [1]. Ces archives ainsi réunies ont été dès lors considérablement augmentées. Les principales adjonctions furent: les archives de la Secrétairerie d'Etat (vers 1660), les archives d'Avignon (1783), les archives du Château St-Ange (1798), les archives de la Daterie (1892 et suiv.), les archives Borghèse (1893), les archives „dei Memoriali" (1905), les archives "dell'Uditore SS^mo" (1906), les archives consistoriales (1907), et les archives de la Secrétairerie des brefs (1909).

Léon XIII, avec une libéralité incomparable, mit en janvier 1881 les trésors des archives du Vatican à la disposition de ceux qui s'appliquent à des recherches historiques [2], acte qui certainement a

---

d'histoire, tom. XVI (Bruxelles 1889), pages 517-528. — C. Eubel, „The secret Vatican Archives", dans *American ecclesiastical Review* (janvier 1896) pages 1-21. — Haskins, „The Vatican Archives", dans *American historical Review* (octobre 1896), pages 1-58, et *The Catholic University Bulletin* (avril 1897), pages 177-196. — Stephan Ehses, „Les archives secrètes du Vatican", dans *L'église catholique à la fin du 19me siècle* (Paris 1900), pages 331-339. — Robert Arnold, *Repertorium germanicum* (Berlin 1897) vol. I. Introd., pages 13-63. — Caspar Wirz, *Bullen und Breven aus italienischen Archiven* (Basel 1902 vol. XXI des *Quellen zur Schweizer Geschichte*) Introd., pages 29-51. — D. Ursmer Berlière, *Aux archives du Vatican* (Bruges 1903). — G. Brom, „Geschiedvorsching in de pauselijke archieven", dans *De Katholiek*, tom. CXXIII (Leiden-Utrecht 1903), pages 20-54. — Karlo Horvat, *O Vatikanskom archivu* (U Zagebru 1906). — E. Schmourlo, *Rossija i Italia*, II (Sontpeterburg 1908), pages 55-114. — Douglas Sladen, *The secrets of the Vatican* (London 1907), pages 358-366. — H. Otto, „Das Avignoneser Inventar des päpstlichen Archivs vom Jahre 1366" etc., dans *Quellen und Forschungen*, XII (Rom 1909), pages 132-188.

La littérature, qui concerne spécialement l'une ou l'autre section des archives du Vatican, sera mentionnée chaque fois à sa place.

[1] Voir l'inventaire complet à cette époque, dans Fr. Gasparolo, *Costituzione dell'archivio Vaticano e suo primo indice sotto il pontificato di Paolo V* Ms. inedito di Michele Lonigo. (Roma 1887), pages 36-62.

[2] Un des premiers savants contemporains, si non le premier tout court, auquel fut accordé une permission très large de faire des recherches dans les archives du Vatican, a été l'éminent historien des Papes Ludwig von Pastor, qui déjà en janvier 1879 a commencé les fouilles préparatoires pour son oeuvre monumentale. Voir la notice de Pastor lui-même dans *Hochland* 1^ière année (Kempten 1903).

été un des plus glorieux de son pontificat. Depuis lors toutes les archives jusqu'à l'an 1815 sont devenues accessibles sans aucune réserve ; toutefois pour la consultation des pièces relatives aux temps modernes, il fallait une permission spéciale de S. E. le Cardinal Sécretaire d'Etat, outre l'autorisation ordinaire que S. E. le Cardinal Préfet des archives ne refusa jamais aux érudits. La même libéralité, que louent à l'envi tous les visiteurs des archives, continue à être de règle sous le pontificat de Pie X aussi, qui ne se montre pas moins généreux hôte et protecteur de la science que son grand prédécesseur. On ne trouvera personne parmi ceux qui ont travaillé quelque temps dans les archives, quelle que soit leur opinion religieuse ou leur nationalité, qui ne souscrive de tout cœur aux louanges chaleureuses sorties d'une plume autorisée : « In keinem Archiv arbeitet man leichter und freier als im Vatikanischen.... wo man sich ganz zu Hause fühlt, wo den Studierenden so viele Hilfsmittel zu Gebote stehen, und die Begegnung mit Gelehrten aller Nationen, die dasselbe Interesse haben, so anregend wirkt „ [1].

Aux archives du Vatican est unie une florissante École de paléographie et de diplomatie, que Léon XIII a constituée par son *Motu proprio* du 1er mai 1884: „ Fin dal principio " et proclamée dans sa lettre au Cardinal Hergenröther du 15 mai suivant [2]; a été régie dès le début par un réglement pratique : « Ordinamenti per la Scuola di paleografia presso l'archivio pontificio Vaticano [3] ». Le même Souverain Pontife en confia la direction à Mgr. Isidoro Carini, qui après sa mort en 1895 fut remplacé par son digne élève, le professeur D. Angelo Melampo [4].

Les leçons ont lieu lundi, mercredi et vendredi, de 12 heures à 1 h. de l'après-midi. L'École est ouverte de novembre jusqu'à juin. Les élèves peuvent se présenter à un examen pour obtenir le diplôme d' archiviste-diplomate. Il y a deux examens, l' un écrit, l'autre oral : l'examen écrit se fait pendant deux jours, et porte sur la paléographie des codices et sur la diplomatie des chartes

[1] C. Wirz, *Bullen und Breven,* Introd. page 4.

[2] *Leonis papa XIII allocutiones, epistolae* etc. (Brugis 1887), II page 76.

[3] Voir *Studi e documenti di storia e di diritto* VI (Roma 1885). pages 106-108.

[4] C'est'à lui-même que je dois en substance ces utiles renseignements. et aussi les meilleurs remercîments.

(diplomatica pontificia); l'examen oral se rapporte à la paléographie, la diplomatie pontificale et la chronographie du moyen-âge.

Sur l'organisation et le but de cette École on pourra consulter Isidoro Carini, *Prolusione al corso di paleografia e critica storica, inauguràto nella pontificia scuola Vaticana il 16 marzo 1885* (Roma 1885). Le même illustre savant a fait paraître en fascicules: *Corso di paleografia, diplomàtica e critica storica* (Roma 1886 etc.).

* * *

On a eu dans le monde savant, des siècles durant, une idée très haute de l'importance toute particulière des archives du Vatican, idée qui peut-être a été suivie d'un peu de déception, lorsque Léon XIII permit l'accès de ces trésors si longtemps cachés. C'est sourtout le moyen-âge qui aurait justifié cette déception; car de nos jours encore un savant bien informé a pu dire: « Il n' est plus permis aujourd'hui de s'occuper d'histoire ecclésiastique moderne, si l'on ne s'est pas familiarisé avec les archives du Vatican, en y passant un temps assez long. On y apprend à connaître non seulement la politique et l'administration papales, mais les traditions qui animaient la chancellerie, le fonctionnement de la Curie romaine, dont l'action multiple s'étendait sur toute l'Eglise, enfin ce monde de curiaux, qui se répandaient sans cesse à travers la chrétienté pour y porter, avec les ordres du Souverain Pontife, l'esprit vraiment catholique et le tempérament, j'ose dire international, de sa politique, opposés à la diplomatie étroite, égoïste des rois de France [1] ».

Fama crescit eundo! Naturellement la légende ne s'est pas fait faute d'exagérer les richesses dont on faisait si grand bruit. On a même prétendu que le nombre des liasses, cassettes et volumes contenus dans les archives pontificales s'élevait à deux millions et demi. En réalité, en se réferant à ce qui a éte souvent assuré, ce nombre ne dépasserait pas 27.000; d'autres cependant jugent cette estimation beaucoup trop basse. A l'heure qu'il est, en tout cas, elle est largement dépassée, depuis que l'on a incorporé au dépôt du Vatican les 7000 volumes de la Secrétairerie des brefs et environ 1200 volumes des archives consistoriales.

---

[1] P. Richard, *Revue d'histoire ecclésiastique,* tom. VI (Louvain 1905), page 857.

A s'en tenir à l'appréciation la plus modeste, on ne s'en trouve pas moins devant une montagne de documents, qui défie évidemment un examen *complet*, s'étendant à chaque manuscrit en particulier. Une longue vie ne suffirait pas à épuiser même une partie relativement petite de cette « mer à boire ». Il résulte de là que ceux qui feront des recherches historiques dans les archives du Vatican surtout ceux qui rassemblent des matériaux pour l'histoire de leur propre pays, doivent *a priori* renoncer à être absolument complets et se contenter de résultats partiels.

* * *

Pour effectuer ce travail aussi bien et aussi largement que possible, il ne nous manque point l'aide précieuse, dont Dudik à son époque déplorait l'absence [1]; car nous pouvons maintenant faire usage des inventaires et des index existants : autant de guides pour rassembler tout ce qui se rapporte à quelque sujet déterminé. Quoique cette méthode ne saurait donner tout ce qui est désirable, elle présente plus d'un avantage, surtout quand il s'agit de réunir les matériaux pour l'histoire d'un seul pays, d'une contrée spéciale ou d'un évêché déterminé. C'est ainsi qu'on pourra tirer le plus grand profit des index qui sont le résultat des immenses travaux déjà effectués par d'autres. Pourquoi ne pas s'empresser de relever soigneusement ce que les archivistes du Vatican ont signalé, lorsqu'ils composaient pour leur propre usage leurs inventaires et leurs index ?

C'est la méthode que, provisoirement du moins, j'ai suivie dans les recherches systématiques que j'ai faites en vue de l'histoire des Pays-Bas. Peut-être ne semblera-t-elle pas assez strictement scientifique à ceux qui estiment plus utile, même indispensable, une exploitation complète et *à fond* de chaque section [2]. Cependant en ce cas le mieux pourrait aisément devenir l'ennemi du bien. Y a-t-il un seul Institut historique national qui pût, en vue de son but spécial, explorer d'un bout à l'autre les séries in-

[1] *Iter italicum* II, p. 63.

[2] C'est dans ce sens par exemple que s'est naguère prononcé assez décidément l'ancien directeur de l'Institut historique belge, D. Ursmer Berlière, dans les *Archives belges*, 11me année (Liège 1909), pages 29-31.

terminables des archives du Vatican? Et le résultat final d'un travail aussi gigantesque, auquel il faudrait consacrer plusieurs vies, répondrait-il au labeur et aux frais qu'il aurait absorbés? L'Institut historique prussien lui-même, qui dispose de si larges ressources financières et d'un si grand nombre de collaborateurs de marque, a renoncé à la publication du *Repertorium germanicum*, après l'élaboration d'une seule année du pontificat d'Eugène IV. Tant que l'on n'aura pas créé une entente cordiale entre les divers Instituts nationaux pour exploiter en commun, suivant un plan adopté par tous, les richesses inépuisables des archives du Vatican (*votum pium* qui a été maintes fois exprimé, mais dont la réalisation ne se laisse pas prévoir de longtemps), les efforts isolés pour utiliser complètement ces trésors ne peuvent être qu'un travail de Sisyphe.

Jusqu'à présent les inventaires et les index existants sont donc le seul secours pour pouvoir utiliser dans la mesure du possible les matériaux et pour se faire une idée générale et exacte des fonds que l'on devra conseiller à l'occasion pour poursuivre l'investigation de quelque détail particulier.

Mais n'insistons pas sur la question toujours discutable, si cette méthode de recherches mérite d'être préférée, et dans quelle mesure. D'ailleurs il n'est pas improbable qu'elle est adoptée de fait par plusieurs, sinon pour l'excellence du principe, du moins faute de mieux, comme les nécessités pratiques trop souvent forcent de le faire. Je pourrais déjà citer en exemple M. le Dr. Herman Ehrenberg, qui a principalement utilisé les index et inventaires pour composer ses deux volumineux ouvrages[1]. La même méthode semble avoir été suivie par la Mission scientifique suèdoise, au profit de l'histoire nationale de ce pays[2].

Les œuvres de ce genre, qui tirent des archives du Vatican des matériaux pour l'histoire nationale, provinciale ou locale, seront les premières à profiter de ce secours. Il leur faut avant tout pouvoir faire facilement et complètement leur profit des index et inventaires

[1] *Urkunden und Aktenstücke zur Geschichte der in der heutigen Provinz Posen vereinigten ehemals Polnischen Landesteile* (Leipzig 1892). — *Italienische Beiträge zur Geschichte der Provinz Ostpreussen* (Königsberg 1895).

[2] Voir K. H. Karlsson, *Forskningar i Vatikanens archiv och darmed sammanhängande arbeten 1894-1900* (Stockholm 1901).

existants. Nous allons donc pour orienter le lecteur entrer dans quelques détails à ce sujet.

* * *

Le mot bien connu du baron de Reiffenberg: « Les anciens catalogues de manuscrits sont des documents aussi curieux qu'importants pour l'histoire littéraire. Ils donnent une idée de la composition des bibliothèques aux différentes époques et des ressources offertes à l'étude »[1], s'applique plus encore que dans les cas ordinaires aux inventaires et index des archives du Vatican.

Remarquons cependant avant tout qu'ici on ne trouve pas d'inventaires proprement dits, au sens strict du mot, et tels que la science de nos jours les réclame. L'inventaire général lui-même, celui de De Pretis (index 133), ne répond pas à ce que l'on est en droit d'exiger. Il y a maintenant une longue série d'« Indices » en 681 volumes numérotés, déposés dans le cabinet du sous-archiviste, où l'on peut librement les consulter. Mais ces index ont été pour la majeure partie « composés avant que l'on songeât à rendre les archives publiques »[2], c'est-à-dire au 17me et au 18me siècles, uniquement pour la commodité des employés eux-mêmes, ou en vue de quelque but spécial. Ce sont bien moins des inventaires que des repertoires: aussi la plupart sont-ils alphabétiques ou chronologiques[3]. En 1901 on a composé pour ces 681 volumes mêmes un « Indice degli indici », sous ce titre: « Inventarium indicum in secretiori Archivo Vaticano unica serie existentium ». C'est un *in-folio* avec une couverture de parchemin, mais non encore numéroté.

L'inventaire de De Pretis, que nous citions tout à l'heure, présente un aperçu général de l'ancien « Archivio segreto » des papes, en suivant les 74 Armaria ou armoires dans lesquelles il est distribué. C'est un lourd *in-folio*, numéroté 133, qui porte pour titre:

[1] *Annuaire de la bibliothèque royale de Belgique*, 3me année (1842), page 119.

[2] P. J. Blok. *Verslag van onderzoekingen naar archivalia in Italië, belangrijk voor de geschiedenis van Nederland* (la Haye 1901), page 39.

[3] Louis Guérard. *Petite introduction aux inventaires des archives du Vatican* (Rome-Paris 1901), page 28 et suiv. — Comp. Guérard, „Notes sur quelques inventaires des archives pontificales". *Annales de Saint Louis-des-Français*, IV (1900), pages 479-508.

« Inventarium archivi secreti Vaticani Benedicto XIII regnante..... Petrus Donninus de Pretis ». On y trouve indiqué, mais très sommairement, le contenu de chaque Armarium, le nombre des manuscrits qu'il contient et l'époque qu'il embrasse, le tout assez exactement. Les Armaria I jusqu'à XXVIII inclusivement renferment les Regesta Vaticana, qui ont servi de base au manuel rédigé à leur sujet par D. Gregorio Palmieri [1]. Quant aux Armaria qui suivent, De Pretis leur a attribué à chacun une rubrique ou titre spécial qui en indique le contenu sommaire. De nos jours on a publié plus d'un extrait de ces rubriques [2]: preuve évidente que l'inventaire de De Pretis reste toujours considéré comme un guide précieux dans le labyrinthe des archives du Vatican.

Les index de Joseph Garampi méritent d'être cités en second lieu. Garampi a travaillé de 1749 à 1772, à quelques interruptions près, dans les archives du Vatican, où il occupa durant plusieurs années les fonctions importantes de préfet. A plusieurs reprises il fut aussi employé à la diplomatie pontificale [3], et il mourut cardinal en 1792. Il visita plus d'une fois incognito l'Allemagne, la Hollande également, et il a laissé de remarquables récits de voyage [4]. Il doit surtout sa célébrité au gigantesque travail de répertorisation qu'il a accompli dans les archives du Vatican. Les gens du métier assurent que s'il n'avait pas frayé la voie en cette matière, les archives du Vatican seraient presque inutilisables et que la décision de Léon XIII d'en ouvrir l'accès serait restée à peu près lettre morte. Quiconque a travaillé dans ces archives est redevable à Garampi d'innombrables indications précieuses. « Garampi's und seines Gehülfen Joh. Bapt. Pistolesi Arbeitskraft und Arbeitsleistung wird

[1] *Ad Vat. archivi Rom. Pontificum Regesta manuductio* (Romae 1884).

[2] A. Cauchie, *Mission*, pages 11-13; Guérard, l. c., pages 8-13; Baumgarten, *Untersuchungen und Urkunden über die Camera Collegii Cardinalium für die Zeit 1204-1473* (Leipzig 1898), page 6, note 1.

[3] Voy. I. Ph. Dengel, *Die politische Tätigkeit des Monsignor Josef Garampi in Deutschland 1761-1763* (Rom 1905).

[4] Le récit de son voyage de 1761 à 1763 a été publié à part par D. Gregorio Palmieri (Romæ 1889); de ce récit et de celui de 1764, M. von Weech a publié des extraits relativement à l'Allemagne (Heidelberg 1898); celui de 1764, en tant qu'il se rapporte à la Hollande, a paru dans *Bijdragen en Meded. Historisch Genootschap*, XX (Amsterdam 1899), pages 193-238; celui de 1776, en Silésie et Saxe, est publié par I. Ph. Dengel, *Quellen und Forschungen*, V (1902), pages 223-268.

jeder Benutzer des Vaticanischen Archivs je länger je mehr bewundern... Indessen die Hülfe, die sie uns bieten, ist, so willkommen sie ist, doch nicht zuverlässig »[1].

En effet, ces index ne sont point des inventaires proprement dits. Ce sont des répertoires alphabétiques ou chronologiques, qui n'ont pas même été destinés en premier lieu à servir de guide dans les archives, mais qui ont été réunis comme répertoires de matériaux d'une immense compilation.

Garampi avait conçu le projet de composer à l'instar de la *Gallia christiana* un ouvrage embrassant le monde catholique tout entier et qu'il voulait intituler: *Orbis christianus*. Dans ce but, se faisant aider par un nombreux personnel, il recueillit un nombre incalculable de notes tirées de sources imprimées et inédites, chacune transcrite sur une fiche: les « schedulæ Garampianæ ». Jusqu'au 13me siècle presque toutes les notes sont empruntées à des sources imprimées, surtout aux travaux historiques classiques de Mabillon, de Martène, de Muratori, au *Corpus historicum medii aevi*, à la *Gallia christiana*, etc. Elles ne commencent à renvoyer à des sources inédites que depuis le 13me siècle, quand commencent les registres pontificaux. Garampi appellait cette collection de matériaux: « Apparatus ad historiam ecclesiarum Orbis christiani »[2]. La part du lion fut naturellement faite aux vastes trésors, jusque là fort peu utilisée, des archives du Vatican. On assure que Giambattista Pistolesi, prêtre de Florence, l'un des collaborateurs les plus actifs de Garampi, n'avait pas rassemblé moins de 600.000 de ces « schedulae »[3]. L'*Orbis christianus* resta à l'état de projet. Toutefois les notes de Garampi furent conservées, telles qu'il les avait laissées: en « schedulæ ». L'on ne pouvait donc en faire usage qu'avec de grandes précautions, de sorte que l'on n'en accordait l'accès qu'aux employés des archives. C'est pourquoi le regretté Mgr Wenzel fit rassembler avec le plus grand soin ces milliers de papiers volants et les fit coller dans 112 *in-folios*, qui dans la série des 681 index des archives du Vatican occupent les numéros 445-556; en outre il y a 12 volumes supplémentaires occupant les numéros 670-681.

---

[1] P. Kehr, *Nachrichten der K. Gesellschaft der Wissensch. zu Göttingen* (1902), page 396.

[2] Dengel, *Die politische Tätigkeit* etc., page 7.

[3] Palmieri, *Manuductio*, page 14.

Aucun historien, qui fait des recherches aux archives du Vatican, ne manque de profiter de cette fameuse collection de Garampi. Il y a même des publications qui se basent uniquement sur elle. Ainsi D. Gregorio Palmieri et M. l'abbé Calmet en ont tiré: *Varia documenta quæ Ruthenensem et Vabrensem diæceses respiciunt*[1] (Romæ 1896). Pour le diocèse du Puy, M. l'abbé H. de Surrel de St-Julien fit de même dans les *Annales de Saint-Louis-des Français*, I (1897), page 403-485. Dans le même périodique I p. 224-227 (M. Louis Guérard, page 216-267, y a publié un article intéressant sur: « Les recherches d'histoire provinciale dans les archives du Vatican ») on trouve aussi des renseignements utiles sur les index de Garampi.

Outre les douze tomes de l'« Indice cronologico » (n° 538-549), sur lequel nous reviendrons plus loin, l'index alphabétique de Garampi constitue un gigantesque répertoire, rangé sous huit rubriques:

a. Vescovi.
b. Abbates.
c. Beneficia.
d. Miscellanea (I et II).
e. Papi.
f. Cardinali.
g. Offici.
h. Chiese di Roma.

Voici quelques détails relatifs à chacune de ces rubriques.

a. *Vescovi*. Cette rubrique va du n° 475 au n° 511. Elle se rapporte surtout à des pièces émanées de la chancellerie et de l'administration pontificales, adressées aux évêques de chaque diocèse ou se rapportant à eux; les diocèses sont rangés alphabétiquement.

b. La rubrique *Abbates* (n° 535-537) est loin d'être complète. Elle est tirée pour une grande part des « Libri Obligationum et Solutionum » de la Chambre apostolique, et renvoie d'ordinaire à des pièces émanées de la Curie romaine, adressées aux abbés de monastères importants ou s'occupant d'eux. Ces monastères n'ont pas

---

[1] Tirage-à-part des *Analecta ecclesiastica* III (Romæ 1895), pages 170-179 et pages 295-299, IV (1896), pages 38-42.

de place spéciale sous leur nom, mais sont cités sous les diocèses auxquels ils appartiennent.

c. La rubrique *Beneficia* (n° 445-474) renvoie à des pièces relatives à l'octroi de bénéfices ecclésiastiques. Parfois cependant on y rencontre des documents d'une autre nature et de plus grande importance, par exemple des indulgences pour des églises et des monastères. J'ai trouvé ici sous Pie IV toutes les bulles papales pour l'érection d'évêchés dans les Pays-Bas en 1559 et 1560. Garampi ne s'est occupé de cette rubrique que fragmentairement. A l'exception d'un petit nombre de pièces du 13me et du 14me siècles, il renvoie régulièrement aux Regesta Vaticana, à commencer par Innocent VIII (1486), et dès lors assez régulièrement jusqu'à Pie V (1570). Donc il n'a pas traité la période de 1378 à 1486, et il a négligé aussi celle qui suit 1570. La plupart de ces index ne sont pas paginés.

d. La rubrique *Miscellanea* a deux subdivisions: *Miscellanea I* (n° 512–534) et *Miscellanea II* (n° 670-681). Elle renvoie à des pièces de toute nature de la chancellerie pontificale, ainsi qu'à des lettres reçues: mainte pièce a trait à des questions politiques et d'autres matières profanes.

e.-f. Les rubriques *Papi* (n° 550) et *Cardinali* (n° 551) renferment des notes historiques, empruntées surtout aux archives du Vatican, relatives aux papes et aux cardinaux, dont les noms se succèdent alphabétiquement.

g. Il en est de même dans la rubrique *Offici* (n° 552-554), en ce qui concerne les différents emplois et fonctions à la cour pontificale. La liste commence par: *abbreviator* et se termine par: *zecca.*

h. La rubrique *Chiese di Roma* remplit deux tomes, n° 555 et 556. Elle renvoie aux centaines d'églises et chapelles de Rome, énumérées alphabétiquement.

Les principales séries auxquelles les index de Garampi renvoient [1] au moyen d'abbréviations sont:

Regesta Vaticana, auxquels il va de soi que l'on se rapporte, á moins qu'une autre série ne soit expressément désignée.

---

[1] Dans Guérard, *Introduction*, pages 34-86, on trouvera une explication complète des renvois employés par Garampi. Guérard les appelle à bon droit des hiéroglyphes.

Archivum Castelli S. Angeli	= A.A.
Regesta Lateranensia	= A.B.
Brevia (à commencer avec Martin V)	= Br.
Acta consistoralia	= Cons.
Obligationes et solutiones Cameræ apostolicæ	= O.C.
Introitus et exitus Cameræ apostolicæ	= A.C. et R. C.
Provisiones S. Collegii	= P.S.C. et S.C.
Lettere di particolari	= Pl.
Lettere di principi	= Pr.
Lettere di vescovi	= VS.
Diversorum Cameralium	= Arm. 29.

Il y a en outre les *Varia miscellanea,* dont les quinze Armaria sont désignés par les lettres de l'alphabet grec, de sorte que, par exemple, Varia miscellanea II ou Varia Politicorum = β, Varia miscellanea III = γ, Varia miscellanea VI = ζ. La bibliothèque Carpegna est designée par C ou par Carp. Garampi ne renvoie que rarement aux correspondances des nonciatures; pourtant celles de Germania sont désignées par C., celles de Colonia par Col., celles de Francia par F., celles d'Inghilterra par I., celles d'Hispania par H., etc.

Garampi n'a pas fait usage des registres d'Avignon, ni des registres de suppliques, qui de son temps ne se trouvaient pas encore dans les archives du Vatican. Mais, même indépendamment de ce fait, son gigantesque répertoire ne prétend pas passer pour complet, parce que, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, l'existence n'en est pas due a l'intention de donner un aperçu systématique des richesses des archives pontificales, mais de compiler des matériaux pour l'*Orbis christianus.* Sans doute Garampi a laissé de côté ce qu'il trouvait inutile à son projet. D'ailleurs son répertoire lui-même n'est pas complet, et il présente de surprenantes lacunes. Ainsi Garampi a complètement laissé de coté les registres du Vatican du pape Sixte IV (1471-1484), quoiqu'ils soient composés de 135 tomes.

Il faut tenir compte aussi du fait que maintes fois soit la date, soit l'indication du contenu des documents visés par les notes de Garampi font défaut, et que lorsqu'une indication quelconque du contenu est donnée, ce n'est presque jamais d'une manière suffisante. De plus les signes de renvoi employés sont frequemment

modifiés ou remplacés les uns par les autres, de sorte que Guérard a pu dire sans injustice de ces index: « Leurs indications ne peuvent guère être utilisées ni publiées avant d'avoir été verifiées »[1]. Il faut donc absolument que l'on se reporte aux sources mêmes pour y puiser les renseignements dont on a besoin. Sans être satisfaits, nous faisons avec gratitude usage du vaste travail de Garampi, qui d'ailleurs, à notre joie, a été complété considérablement par d'autres index qu' on a composés sur des parties spéciales des archives du Vatican. Nous en parlerons à mesure que nous serons amenés à nous occuper de ces diverses parties.

Ici nous n'avons à porter notre attention qu'à deux autres index qui la réclament, parce qu'ils ont aussi une portée plus générale. Tous deux sont rangés chronologiquement, mais il faut les distinguer l'un de l'autre.

Le premier se nomme brièvement: « Indice cronologico » de Garampi, et occupe douze tomes (n° 538-549). Il commence très haut, à l'an 163 de notre ère, et naturellement il ne tire au commencement ses notes que des imprimés; en se continuant jusqu'en 1808, il est basé principalement sur la section *Varia Miscellanea*, au sujet de laquelle nous en reparlerons. Cependant on peut dire que cet index chronologique aussi s'étend plus ou moins à tout le reste des archives du Vatican (sauf les registres d'Avignon et les registres de suppliques). Cet « Indice cronologico » peut donc rendre service comme supplément, surtout quand on a déja fait usage de l'index alphabétique que Garampi a composé en outre sur la section *Varia Miscellanea*.

Il existe encore un autre registre chronologique en 17 volumes (n° 168-184), qui ne concerne que les *temps modernes* (de 1550 à 1721). Mais ce « Registro cronologico dell'Archivio segreto » concerne spécialement les archives de la Secrétairerie d'Etat, en énumérant selon l'ordre des temps les documents de ses fonds principaux, comme les nonciatures, *Vescovi*, *Particolari*, etc. C'est donc là qu'il nous en faudra reparler.

---

[1] *Introduction*, page 37.

* * *

Après ces notions préliminaires, nous passons à la description des parties principales dont se composent actuellement les archives du Vatican. En nous mettant exclusivement au point de vue d'utilité pratique, nous laissons de côté les sections les plus anciennes, intitulées « Guardaroba » et « Biblioteca segreta ». Car c'est tout au plus de nom qu'elles subsistent; elles n'ont donc de valeur que pour l'histoire des archives du Vatican [1]. Nous faisons de même à l'égard des archives « dei Memoriali » et des archives « dell'Uditore SS^{mo} » que j'ai mentionnées plus haut (page 2). Car elles ne sont pas encore accessibles aux recherches.

Je crois donc pouvoir distinguer et grouper comme suit les principales parties constitutives de ces archives:

I. *Archivio segreto.*
II. *Archives d'Avignon.*
III. *Archives de la Chambre apostolique.*
IV. *Archives du Château Saint-Ange.*
V. *Archives de la Daterie.*
VI. *Archives consistoriales.*
VII. *Archives de la Secrétairerie d'État.*
VIII. *Collections diverses.*

---

[1] Wirz, *Bullen und Breven,* Introd., pages 21-22.

I. Archivio segreto.

Primitivement ce nom ne s'est appliqué qu'à la partie la plus ancienne et la plus importante des archives du Vatican, qui en a formé la base; plus tard on l'a attribué au tout. Maintenant les « Archives secrètes » proprement dites occupent 74 Armaria ou armoires, dont le contenu est sommairement décrit dans le grand inventaire de De Pretis [1]. On pourrait, en se basant sur leur contenu, ranger ces 74 Armaria sous plusieurs groupes :

A. *Registres du Vatican* (Arm. 1-28).
B. *Diversa Cameralia* (Arm. 20-30) et *Collectoriae* (Arm. 57).
C. *Registres de copies* (Arm. 31-37, 46-49, 52-54 et 59-61).
D. *Registres de brefs* (Arm. 38-45).
E. *Index* (Arm. 50-51, 56 et 58).
F. *Tridentina* et *Diversa Germaniae* (Arm. 62-64).
G. *Introitus et exitus Camerae* (Arm. 65-74).

Les « Introitus et exitus », ainsi que les « Diversa cameralia », ont pris place premièrement dans les archives d'Avignon, puis ont été déposés dans l' « Archivio segreto » du Vatican. Cependant ces deux séries appartiennent originairement aux archives de la Chambre apostolique, sous lesquelles nous aussi les avons rangées. Il en est de même de l'armoire 57, dont le contenu est actuellement identique à *Collectoriae*, vol. 443-467.

Nous pouvons ici mentionner comme un appendice de l' « Archivio segreto »:

H. *Instrumenta miscellanea.*

Nous allons donc nous occuper successivement de six de ces groupes.

A. *Registres du Vatican.*

(Arm. 1-28).

Les Regesta Vaticana, que l'on peut appeler *les* Regesta par excellence, forment la partie la plus renommée des archives du

[1] Voyez ci-dessus, page 7.

Vatican. Ils remplissent les 28 premières armoires de l' « Archivio segreto » proprement dit.

Il faut entendre par *Regesta* (primitivement *Regestra* et aussi *Registra*, du latin *regerere*) les registres de copies de la chancellerie pontificale, dans lesquels se conservaient les copies des pièces reçues et expédiées [1]. On devrait donc pour être exact distinguer trois sortes de Regesta: *litterarum*, *bullarum* et *supplicationum*, soit les copies de lettres papales ordinaires, non munies du sceau en plomb, celles de bulles proprement dites et celles de suppliques reçues. Comme pourtant la série des bulles pontificales est considérée comme la principale, on lui a réservé exclusivement le nom pur et simple de *Regesta*, sans adjonction.

Cependant, même en s'en tenant à la signification restreinte du nom de *Regesta*, il faut distinguer trois sortes de registres de bulles, d'après l'endroit où on les a gardés primitivement. Nous avons ainsi: 1° les *Regesta Vaticana*, dont la plupart étaient conservés anciennement au Vatican, même avant que Paul V y eût institué en 1611 les archives, parce que jusqu'à cette époque ceux du 13me siècle avaient déjà été déposés dans la bibliothèque du Vatican, tandis que les postérieurs étaient conservés dans les archives des Secrétaires apostoliques, des brefs et de la Chambre apostolique; 2° les *Regesta Avenionensia;* 3° les *Regesta Lateranensia*. Nous nous occuperons plus loin de ces deux derniers.

En ce qui regarde l'arrangement technique des registres, tant du Vatican que d'Avignon, on trouvera un grand nombre de détails et de reproductions dans le splendide ouvrage paléographique, offert lors de son jubilé à Léon XIII par les archivistes du Vatican [2]. Voici en quels termes on y décrit le but en vue duquel

[1] H. Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre* (Leipzig 1889), page 93 et suivantes.

[2] *Specimina paleographica Regestorum Romanorum Pontificum ab Innocentio III ad Urbanum V* (Romae 1888). — Voir aussi H. Denifle, „Zum päpstlichen Urkunden-und Regestenwesen des 13. und 14. Jahrh.", *Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte*, III (1887), pages 624-633. — E. von Ottenthal, „Die Bullenregister Martin V. und Eugen IV." (Innsbrück 1885). Ergänzungsband I der *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, pages 401-589. — Josef Teige, „Beiträge zum päpstlichen Känzleiwesen des 13. und 14. Jahrh.", *Mittheilungen des Instituts für österreichische Ceschichtsforschung*, XVII (1896), pages 408-440. — M. Tangl, *Die päpstlichen Register von Benedikt XII. bis*

la collection des Regesta a été constituée et continuée : « Eadem prorsus auctoritate gaudebant in curia Romana regesta, ac bullae originales. Siquod suboriretur dubium circa authenticitatem alicujus epistolae, fons erat in promptu, et hic erat regestum papale quod litem dirimeret »[1]. Les registres du Vatican ont été écrits sur parchemin, du moins jusqu'à Martin V, et copiés sur les bulles originales, ou peut-être — ce qui n'est pas encore décidé par la critique — sur les minutes. Quant aux registres d'Avignon et du Latran, ils sont écrits sur papier.

La série des registres du Vatican, qui remplissent les 28 premières armoires de l' « Archivio segreto », compte 2019 tomes et 29 numéros doubles, ce qui fait en tout 2048 tomes[2]. Les trois premiers appartiennent encore au pontificat de Jean VIII (872-882) et de Grégoire VII (1073-1085). Malheureusement ce ne sont que des fragments épars des registres pontificaux de l'ancien moyen-âge ; ceux-ci ont disparu au milieu des violences sans nombre dont la Ville Éternelle a été la théâtre, surtout durant ce que l'on a appelé le « siècle de fer », jusqu'à la fin du XIIme siècle, soit de la part d'ennemis du dehors, comme les Normands et les armées allemandes, soit du fait des troubles intérieurs. Cela fait que les Regesta Vaticana ne commencent régulièrement qu'au pontificat d'Innocent III (1198-1216). Dès lors l'immense série se continue régulièrement jusqu'au règne de Pie V (1566-1572) y compris[3], après lequel, comme une sorte de glanure, on ne trouve plus que deux tomes avec quelques pièces appartenant au pontificat de Sixte V et de trois de ses successeurs.

On voit que la série des registres du Vatican embrasse une époque de près de quatre siècles. Il semblerait permis d'admettre que la plus grande partie des lettres et bulles émanées de la

---

Gregor XI. (Innsbrück 1898). — E. Goeller, *Mittheilungen und Untersuchungen über das päpstliche Register-und Kanzleiwesen im 14. Jahrhundert* (Rom 1904). Tirage-à-part des *Quellen und Forschungen*, tom. VI et VII.

[1] Prooemium, page 9. — Comp. F. Thaner, „Zur rechtlichen Bedeutung der päpstlichen Regesten", *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, IX (1888), pages 402-413.

[2] Voir Palmieri, *Manuductio*.

[3] Pourtant il y a quelques lacunes; ainsi par exemple manquent un tome d'Innocent VIII, et un autre de Jules II.

chancellerie pontificale pendant cette période ont trouvé place dans les Regesta, ou, comme Palmieri le dit plus catégoriquement : « omnia fere Pontificum acta in Regesta collecta fuisse »[1]. Toutefois un examen approfondi a détruit cette illusion. Il est certain qu'au moins dans le 13me et le 14me siècles on n'a pas du tout transcrit dans les Regesta toutes les lettres pontificales, pas même toujours celles qui traitaient « super magis arduis causis », comme Innocent III le voulait[2]. Il semble que plus tard, au 15me et au 16me siècles, l'inscription dans les Regesta a eu lieu beaucoup plus régulièrement, ce qui explique l'accroissement énorme du nombre de leurs volumes. On ne saurait dire avec certitude, à quelle époque l'inscription d'une bulle a commencé d'être obligatoire. C'etait le cas certainement vers la fin du 15me siècle, car alors chaque bulle devait être enregistrée dans les trois jours après sa reception. Mais l'enregistrement impliquait le paiement d'une taxe que la chancellerie exigeait. Il arrivait donc que l'inscription d'une bulle dans les registres pouvait manquer, ou par la négligence de celui qui recevait la bulle, ou par la négligence des employés ; ce qui en réalité n'est pas arrivé rarement[3].

Le rôle prépondérant qu'avaient joué les Regesta cessa après le pontificat de Pie V. La restauration catholique effectuée par le Concile de Trente plaça le Saint-Siège en relation directe et continuelle avec toutes les parties de l'Église universelle, même les plus reculées. Les affaires à traiter affluèrent dès lors à la Curie avec une abondance telle qu'il fallut nécessairement aviser à diviser les travaux. C'est pourquoi le grand réorganisateur Sixte V (1585-1590) fonda, en se réglant sur la nature des affaires parvenant à la Curie, des organes administratifs plus on moins indépendants, que l'on nomma Congrégations. Chacune de celles-ci fut dotée de son propre corps d'employés et eut donc ses propres archives. Cette décentralisation eut pour résultat naturel de faire perdre aux archives du Vatican leur importance prédominante en qualité de dépôt central de la chancellerie pontificale. Pour les temps qui

---

[1] *Manuductio*, page 11.

[2] *Specimina palaeographica*, Prooemium, page 10.

[3] Voir J. Haller, „Die Ausfertigung der Provisionen“, *Quellen und Forschungen*, II (1898), pages 1–40.

suivent, c'est en majeure partie comme dépôt de la Secrétairerie d'État qu'elles garderont leur valeur.

Ce qui précède caractérise déjà d'une manière générale le contenu des Regesta Vaticana. Ils renferment, bien entendu pour la période que nous avons indiquée, un nombre immense de missives de tout genre émanées directement du Saint-Siège : aux 13[me] et 14[me] siècles ce sont de fervents appels à prendre part aux croisades contre les infidèles ou les hérétiques; des invitations pour un concile œcuménique ; des nominations de légats du pape, de patriarches, d'évêques et d'abbés; des écrits comminatoires et des excommunications contre des princes ou des villes rebelles ; des indulgences en faveur de la construction d'églises, de monastères et d'hôpitaux ; des faveurs de tout genre accordées à des clercs et à des laïcs; en nombre surabondant des octrois de bénéfices ecclésiastiques. Car ceux-ci, surtout pendant et après la « captivité d'Avignon », furent sous les plus subtiles prétextes reservés à la disposition du pape [1], ce qui ouvrit au sein de la Curie un vaste champ d'exploitation à l'avidité et à l'ambition des clercs.

C'est un savant de valeur comme l'illustre Pertz qui dejà en 1823 a formulé le jugement suivant au sujet de l'importance historique des registres pontificaux : « Ils donnent un aperçu complet de ce gouvernement intérieur, toujours calme et rassuré au sein des plus terribles ouragans extérieurs, qui, lorsque lui-même semble sur le point de sombrer, n'oublie pas même les quelques chrétiens qui errent parmi les païens du Maroc ou dans les armées tartares, et qui travaille au salut éternel des infidèles avec le même dévouement avec lequel il s'efforce d'arracher sa propre Église aux dangers dans lesquels elle se débat. Cette grandeur brille d'un vif éclat dans les lettres de plus d'un pape. Les défenseurs de la papauté ne sont pas inspirés par la vraie prudence, en cachant ces lettres à la science » . . . [2]

En général, cette valeur historique des registres du Vatican diminue beaucoup au temps de Martin V, quand la série des brefs commence ; car c'est alors au moyen des brefs, que le

[1] Comp. K. Eubel, „Zum päpstlichen Reservations und Provisionswesen" *Römische Quartalschrift*, VIII (1894), pages 169-185.

[2] *Archiv.*, tom. V (Hannover 1824), page 29.

Saint-Siège s'est habitué à traiter les affaires politiques. Mais les registres du Vatican conservent toujours une valeur inappréciable pour ceux qui étudient l'histoire ecclésiastique, surtout l'histoire provinciale et locale.

* * *

Devant l'immensité des Regesta Vaticana, il va sans dire que dès le début, pour trouver ce dont on avait besoin, on a senti la nécessité de « rubricellæ » ou tables des matières. Elles ne font donc pas défaut. En tête de presque chaque tome se trouve une « rubricella », qui indique en quelques mots le contenu de chaque document avec, comme renvoi, la désignation en chiffres romains du feuillet ou du chapitre où il se trouve. En outre, ces « rubricellae » ont été réunies en recueils séparés, qui sont ainsi, dans l'ordre chronologique des années pontificales successives, un groupe bien ordonné de guides dans un monde où, sans eux, on se perdrait. C'est ainsi que les index, qui portent actuellement les numéros 253 - 259, renferment une série continue de « rubricellae » des registres du Vatican du 13me siècle, soit contemporaines, soit copiées plus tard [1]. Il en est de même des index numérotés 260–289, pour les registres des 14me, 15me et 16me siècles, jusqu'à Pie V inclusivement. En outre Michel Leonicus (ou Lonigo) rédigea en 1614, en suivant les adresses des bulles enregistrées, un répertoire alphabétique des Regesta de Jean VIII et de Grégoire VII. Ce sont les index 240–241. Garampi enfin a rédigé un répertoire sembable des Regesta d'Innocent III : les index 242 et 243, et de ceux d'Honorius III jusq'à Boniface VIII inclusivement : les index 244–251 [2].

Malgré tout, ces index, qui ont eu dans leur temps une grande utilité en qualité de secours pratique pour la chancellerie pontificale, ne sauraient actuellement répondre à des exigences scientifiques. Aussi est-il rare, sauf dans certains cas particuliers, que l'on y ait recours. Si l'on veut entreprendre une étude sérieuse

[1] Guérard, *Introduction*, page 12.

[2] La plupart de ces index forment depuis longtemps le contenu de l'Armarium 50 de l'Archivio segreto.

des registres du Vatican, on doit s'adresser aux sources elles-mêmes, dût-on consacrer beaucoup de temps à leur examen. Les historiens ne semblent pas avoir reculé devant cette difficile tâche; car jusqu'ici les Regesta Vaticana sont la partie des archives pontificales à laquelle on s'est adressé avec le plus d'activité et du plus grand nombre de côtés.

Il faut ici citer en premier lieu le *Bullarium magnum Romanum*, dont la première édition date de 1586, mais qui a été publié de la manière la plus complète en 1857 dans l'« editio Taurinensis ». Les *Bullaria* de divers ordres monastiques méritent aussi une place proéminente, à cause de leur portée générale et de leur plus grande étendue. Citons le *Bullarium Franciscanum*, continué à notre époque jusqu'à l'an 1318 par le P. Conrad Eubel; les *Annales Minorum* de Waddington, qu'ont continué Eusebius Fermendzin et Leonard Lemmens jusqu'à Urbain VIII (1623–1641); le *Bullarium Ordinis Praedicatorum* de Ripoll, auquel Benedictus Maria Reichert a ajouté douze volumes de *Monumenta*; enfin les *Monumenta* de l'Ordre des Servites, dont Augustinus Morini et Peregrinus Soulier ont déjà publié deux volumes (Bruxelles 1898). Il va sans dire que les Regesta Vaticana ont fourni un contingent considérable pour toutes ces publications.

Nous avons en seconde ligne à porter notre attention sur les pubblications systématiques de quelques parties de Regesta.

Les registres d'Innocent III ont déjà été publiés à diverses reprises et aussi à notre époque: par Franciscus Bosquetus (1635), par Baluzius (1682), par Bréquigny et La Porte du Theil (1791), éditions dont Migne a donné une réimpression critique (*Patrol. lat.* tom. 214-217). Dans les « Analecta novissima spicilegii Solesmensis », *De epistolis et registris Romanorum Pontificum* de Dom Pitra, tom. I, (Paris 1885), page 498 et suivantes, on a réimprimé aussi divers documents d'Innocent III et de ses successeurs immédiats. Les registres d'Honoré III ont vu le jour dans *Regesta Honorii papae III* (Romae 1888-1895, I-II) de Petrus Pressuti. L' « Ecole française de Rome » a pris presque entièrement pour son compte une publication régulière des Regesta Vaticana, en commençant par Grégoire IX (1227-1241) jusqu'à Benoît XI (1303-1304) inclusivement. Cette édition a paru en parties successives, et maintenant

elle est à peu près complète. On distribua les pontificats à divers rédacteurs qui devaient se conformer aux mêmes règles. Mais ce qui est regrettable, c'est que ces règles n'aient pas été de tous points assez systématiques et qu'elles aient été établies trop en vue des études historiques françaises. Puisque l'histoire des papes n'appartient pas à une nation plus qu'à une autre, il en est de même pour leur collection des Regesta, qui appartient à la science internationale. Voilà ce qu'à notre modeste avis l'« Ecole française » a quelque peu perdu de vue, en donnant son édition, du reste fort estimable, des registres du Vatican du 13me siècle.

Un groupe de Bénédictins a entrepris sous la direction du célèbre Dom Luigi Tosti la publication des registres du pape Clément V (1305 1314). Elle a paru à Rome de 1885 à 1888 en quatre volumes in-folio, avec un volume *Appendices* (1892). Le cardinal Joseph Hergenröther commença une édition des *Regesta Leonis X* (Friburgi 1884), mais celle-ci est restée inachevée. Elle était parvenue en 1891 au mois d'octobre de la troisième année (1515) du pontificat, lorsqu'on l'interrompit. Le torrent des éditions des Regesta Vaticana se ralentit dès lors pour quelque temps, pour recommencer dans ces dernières années à couler plus abondamment.

S'il y a une époque pendant laquelle la papauté s'est trouvée dans une relation plus étroite avec la France et où par conséquent il serait permis de la considérer à un point de vue français, c'est bien celle de la « captivité d'Avignon ». Il était donc tout indiqué que les historiens français se chargeassent de publier les Regesta des pontifes d'Avignon. C'est à quoi ils se sont en effet décidés, quoique un peu tard. Deux corps de travailleurs se sont partagé l'ouvrage, les membres de l' « Ecole française » se réservant la mise en œuvre des « litterae secretae et curiales » et abandonnant les « litterae communes » au chapelains de Saint-Louis-des-Français. Grâce à cette collaboration, les Regesta de Jean XXII (1316-1334) sont maintenant en plein cours de publication; ils paraissent en livraisons par les soins de G. Mollat et d'Auguste Coulon (Paris 1900-1909). La publication des Regesta de Benoît XII (1334-1342), par Georges Daumet et J. M. Vidal (Paris 1899-1906), sera bientôt achevée; celle des Regesta de Clé-

ment VI (1342-1352), par Eugène Déprez (Paris 1901), et d'Urbain V (1362-1370), par Paul Lecacheux (Paris 1902—1906), est commencée. Ces publications, de même que celles de l'« Ecole française » pour le 13[me] siècle, se font d'aprés un plan d'ensemble. Cependant l'Ecole française ne les donne aucunement comme embrassant toute la matière; au contraire on reconnaît expressément que pour les « litterae secretae et curiales » on se borne aux « lettres . . . . se rapportant à la France ». De plus, ce n'est que des plus importantes qu'on donne le texte in-extenso ou par extraits; pour les autres, on se contente d'une brève analyse.

Elles représentent ainsi une espèce de transition aux publications des Regesta Vaticana, faites, non en vue de l'histoire générale, mais dans l'intérêt d'un pays, d'une contrée ou d'un diocèse déterminé. Celles de ce dernier genre qui ont vu le jour depuis que les archives du Vatican ont eté ouvertes au public, sont à peu près innombrables. A. Theiner en avait déjà donné l'exemple, par ses *Vetera monumenta Poloniae et Lithuaniae*, I-IV (Romae 1860-1864), dont les deux premiers volumes (1217-1572) se basent en grande partie sur les registres du Vatican.

Signalons en suite: *Die Papsturkunden Westfalens bis zum Jahre 1378*, dont n'a paru que le premier volume (Münster 1888) par les soins de M. le professeur Heinrich Finke; *Epistolae saeculi XIII e Regestis Pontificum Romanorum selectae*, concernant surtout l'empire allemand, par Carolus Rodenberg, I-III (Berolini 1883-1894); *Vatikanische Akten zur deutschen Geschichte in der Zeit Kaiser Ludwigs des Bayern*, par Sigmund Riezler (Innsbrück 1891); *Excerpta ex Registris Clementis VI et Innocentii VI*, par Emil Werunsky (Innsbrück 1885); *Livonica, vornehmlich aus dem 13. Jahrhundert, im. Vatik. Archiv.* (Riga 1887), par H. Hildebrand; les documents relatifs à l'époque des rois Rudolphe I et Albert I (1272-1308), publiés par F. Kaltenbrunner, *Mittheilungen aus dem Vatikanischen Archiv*, I (Wien 1889); les bulles de Clément VI et d'Innocent VI relatives à la Maison de Savoie, publiées par Carlo Cipolla, dans *Miscellanea di storia italiana*, V (1900), pages 91-178, et VII (1902), pages 143-189; *Calendar of papal Registers relating to Great-Britain and Ireland*, publiés par W. H. Bliss et J. A. Twemlow dans la série monumentale des *States Papers*, de l'an 1198 jusqu'à

1447, I-VIII (London 1893-1909); *Vatikanische Urkunden und Regesten zur Geschichte Lothringens* (Metz 1900) et *Urkunden und Regesten zur Geschichte der Rheinlande*, I-IV (Bonn 1904-1907), par le Dr. H. V. Sauerland; *Acta Pontificum Helvetica* (Basel 1892), par Johannes Bernouilli; *Bullen und Breven aus italienischen Archiven* (Basel 1902), par Caspar Wirz; *Päpstliche Urkunden und Regesten aus den Jahren 1295-1378, die heutige Provinz Sachsen und deren Umlande betreffend*, I-II (Halle 1886-1889), par G. Schmidt et Paul Fridolin Kehr; les deux publications déjà citées [1] de Hermann, Ehrenberg; *Monumenta Vaticana historiam regni Hungariae illustrantia* (Budapest 1888-1891), 1re série III-V, où les registres de Boniface IX (1389-1404) sont utilisés complètement pour l'histoire de la Hongrie, tandis que ceux de Martin V (1417-1431) y sont exploités en partie; *Monumenta Vaticana res gestas Bohemicas illustrantia*, dont le Tom. I (Prague 1903), publié par L. Klicman, a utilisé les fonds principaux des archives du Vatican sous le pontificat de Clement VI: « Acta Clementis VI. 1342-1352 », et le Tom. II (1907), publié par J. F. Novak, a fait de même pour le pontificat d'Innocent VI : « Acta Innocentii VI. 1352-1362. » Il va de soi, que la part du lion appartient ici aux régistres du Vatican et d'Avignon ; c'est aussi le cas dans les *Acta Salzburgo-Aquilejensia*, dont le Tom. I, publié par Alois Lang (Graz 1903), embrasse dans la première partie, la seule parue, l'époque d'Avignon, pendant les années 1316-1342.

Sous les auspices de l'Institut historique prussien, M. le professeur R. Arnold a commencé la publication du *Repertorium germanicum* (Berlin 1897), qui devait renfermer en analyse tous les matériaux des archives pontificales concernant l'empire allemand et ses territoires aux 14me et 15me siècles. Mais après le premier volume qui n'embrasse que la première année du pontificat d'Eugène IV et pour lequel les Regesta Vaticana ont fourni la part du lion, on a arrêté cette publication trop volumineuse. Le reste des matériaux recueillis par M. Arnold et ses collaborateurs relativement au pontificat d'Eugène IV, se trouve maintenant à Berlin, sous la garde de la Commission historique de l'Académie impériale des Sciences.

---

[1] Voir ci-dessus, page 6.

M. Arnold Fayen, membre de l'Institut historique belge, vient de publier les *Lettres de Jean XXII* (1316-1334) relativement aux quatre anciens diocèses de Belgique, en deux gros volumes, dont le premier et la première partie du second ont dejà paru (Rome-Bruxelles-Paris 1908-1909). Pour la Hollande, dont au moyen-âge la plus grande partie se confond avec le diocèse d'Utrecht, un recueil analogue se trouve dans mon *Bullarium Trajectense*, Vol. I-II (Hagae-Comitis 1896), pour lequel j'ai utilisé les registres du Vatican et d'Avignon jusqu'à l'an 1378. E. R. Vaucelle a fait paraître un *Catalogue des lettres de Nicolas V concernant la province ecclésiastique de Tours d'après les registres des Archives Vaticanes* (Paris 1908). Ce catalogue contient l'analyse de 1502 lettres de Nicolas V, concernant les évêchés de la province ecclésiastique de Tours. K. Rieder vient de publier : *Römische Quellen zur Konstanzer Bistumsgeschichte zur Zeit der Päpste von Avignon* (Innsbrück 1908), où l'on trouve 1927 numéros empruntés surtout aux registres du Vatican et d'Avignon, depuis Clément V jusqu'à Grégoire XI. Du même genre sont les *Documents pontificaux sur la Gascogne d'après les archives du Vatican* (Paris 1896-1903), publiés en deux volumes par Louis Guérard, chapelain de Saint-Louis-des-Français, dans les *Archives historiques de la Gascogne* (2me série, fasc. 2 et 6); les « Documents sur les origines de la province ecclésiastique de Toulouse (1295-1318) », publiés par J. M. Vidal dans les *Annales de Saint-Louis-des-Français*, V (1901), page 93 et suivantes; et aussi le *Bullaire de la province de Reims* (Lille 1905), publié par Henry Dubrulle. Enfin dans mes *Archivalia*, pages 13-148, j'ai encore tiré des Regesta Vaticana 438 extraits pour l'histoire de la Hollande.

Je pourrais énumérer encore beaucoup d'autres publications d'histoire locale empruntées aux Regesta Vaticana; mais je me borne aux plus importantes. D'ailleurs nous possédons déjà un aperçu général de tout ce qui, surtout depuis 1881 jusqu'à 1893, a été publié de tiré des registres pontificaux ou à leur sujet [1]. Mais nous serons de nouveau *up to date,* quand Mgr. D. A. Melampo, custode des

---

[1] Ludwig Schmitz, „Uebersicht über die Publikationen aus den päpstlichen Registerbänden des 13. bis 15. Jahrhunderts", *Römische Quartalschrift für christliche Archäologie und Kirchengeschichte,* VII (Rom 1893), pages 209-233

archives du Vatican, aura achevé et livré au public le grand *Repertorium*, auquel il continue à travailler avec l'assistance de M. Emilio Ranuzzi.

C. *Registres de copies.*

(Arm. 31—37, 46—49, 52—54 et 59—61.)

Le mieux est de ranger sous une même rubrique les 17 Armaria ci-dessus, à cause de leur grande analogie. En effet le contenu en est presque entièrement formé, soit de registres de copies postérieures n'appartenant pas aux grandes séries des registres pontificaux, soit de registres qui ont dû servir de formulaires dans la chancellerie. Suivant en cela l'exemple de Garampi, nous ne laissons pas de côté sans en faire usage ces guides un peu vagues par leur nature même.

Les Armaria 31 et 32 renferment 85 et 62 « volumina litterarum apostolicarum ex registris authenticis depromptarum ». Ce sont des recueils de copies réunis à diverses occasions, la plupart aux 15me et 16me siècles ; plus tard on en a fait une collection dont les différentes parties n'ont entre elles aucun lien. Dans l'Armarium 31 le volume 72 mérite d'être signalé ; c'est un formulaire in folio sur parchemin, datant de l'époque de Jean XXII, rédigé par le notaire Marino Eboli. Garampi le désigne brièvement par le signe : *eb.*

Les Armaria 33 et 34 renferment 90 et 52 volumes de copies de la Chambre apostolique, se rapportant principalement à la perception de dîmes et d'impôts en faveur du Saint-Siège.

L'Armarium 35 contient 152 volumes de copies de documents relatifs aux droits temporels et aux fiefs du Siège apostolique.

Les Armaria 36 et 37 renferment 49 et 40 « volumina informationum Cameralium », la plupart du 16me et du 17me siècles. Ces informations ont été composées par Monterenzi, Conteiori et De Rubeis, qui étaient successivement commissaires-généraux de la Chambre apostolique. Elles sont donc citées par Garampi d'après le nom de l'auteur, avec une numérotation spéciale à chacun. Dans

---

et 486-491. — Pour la bibliographie avant l'année 1883, voir W. Diekamp, „Die neuere Literatur zur päpstlichen Diplomatik", *Historisches Jahrbuch*, IV (München 1883), pages 257-260.

l'index 137 il y a un répertoire alphabétique des informations de Contelori.

Les Armaria 46—49 renferment 62, 30, 54 et 48 volumes de registres de copies concernant les propriétés situées dans les Etats de l'Eglise, surtout dans le duché de Ferrare et à Bologne.

L'Armarium 52 referme 39 volumes de copies de sentences judiciaires, d'instructions et d'inspections (« audientiarum, commissionum et visitationum »).

L'Armarium 53 renferme 64 « volumina ad Datariae et Cancellariae stilum pertinentia » ; donc des formulaires, dont la plupart sont du 15[me] siècle. Il est trés regrettable que les copistes aient si souvent omis de transcrire la date du document qu'ils copiaient. Par exception le vol. 17 contient un recueil de 42 suppliques adressées à la «Poenitentiaria», très probablement du commencement du 15[me] siècle [1].

L'Armarium 54 renferme 48 volumes, avec copies d'un grand ouvrage inédit de Cornelius Margarini, décédé en 1681 : *Thesaurus historicus sacrae et politicae veritatis* (12 vol.); documents sur le grand schisme d'Occident sous Urbain VI (33 vol.); et documents sur les erreurs de Luther (3 vol.). Ceux qui concernent le schisme ont été utilisés, entr'autres, par L. Gayet, *Le grand schisme d'Occident*, tom. I-II (Paris 1889); par Noël Valois, *La France et le grand schisme d'Occident*, tom. I-IV (Paris 1896-1902); et par Franz Pl. Bliemetzrieder, *Literarische Polemik zu Beginn des grossen abendländischen Schismas* (Wien-Leipzig 1909).

Les Armaria 60 et 61 renferment 31 et 64 volumes de registres de copies relatives au duché d'Urbino, ainsi qu'à Parme et à Plaisance. L'Armarium 59, qui précède, est tout à fait vide.

D. *Registres de brefs*

(Arm. 38—45.)

Les brefs sont rédigés sous une forme plus concise que le style solennel et verbeux des bulles pontificales ; de là probablement le nom qui leur a été donné [2]. D'ordinaire ils traitent d'un

[1] E. Goeller, *Die päpstliche Pönitentiarie* (Rom 1907), I, page 55.

[2] Ceci n'est cependant pas absolument certain; on ne sait pas non plus exactement ce que primitivement a été entendu par un bref ; les savants ne

sujet touchant directement ou indirectement à la politique, et l'on peut par conséquent les considérer comme formant dans les Regesta Vaticana une suite des « Litterae secretae ». A considérer leur forme, on pourrait les faire remonter déjà au 13me siècle; cependant ils n'apparaissent comme série indépendante dans les archives du Vatican, et encore seulement d'une manière fragmentaire, que sous Martin V (1417-1431), qui, du reste, est le fondateur de la Secrétairerie des brefs. Il faut remarquer en outre que les brefs, tels qu'ils émanent du Saint-Siège, n'ont pas comme les bulles un sceau en plomb[1], qui y est suspendu («bulla» ou «bolla»), mais un sceau de cire rouge imprimé sur le parchemin, portant l'empreinte de l'«Anneau du pêcheur», qui représente Saint-Pierre levant son filet, surmonté du nom du pape de qui émane le bref. C'est pourquoi ils sont datés: „sub annulo Piscatoris".

Dans les derniers temps la Secrétairerie des brefs possédait une chancellerie indépendante, établie dans le palais Altemps; elle y avait aussi ses propres archives, qui furent transportées il y a quelques années dans le palais de la Chancellerie. Cependant la Secrétairerie des brefs fait actuellement, depuis l'application de la Constitution *Sapienti consilio*, du 29 Juin 1908, partie de la Secrétairerie d'Etat, et ses archives ont été jointes à celles du Vatican, collection centrale qui s'est ainsi enrichie d'environ 7000 volumes des registres de brefs, allant de Pie V à Pie IX (1572-1846). Cette nouvelle série n'a pas encore été cataloguée; c'est pourquoi provisoirement elle n'est pas à la disposition du public. Nous limiterons donc nos indications à la série ancienne, comme elle était formée jusqu'au commencement de 1909. Car en 1884 aussi non moins de 150 volumes de «Minuta Brevium», de Clément VII à Pie V, ont été transportés de la Daterie au Vatican.

Il y a dans les Armaria 38-45 une série presque ininterrom-

sont pas d'accord en ceci. On peut même supposer que la taxe de la chancellerie n'était pas étrangère aux considérations qui faisaient décider, si un écrit du pape devait être promulgué comme un bref ou non; comp. Wirz, *Bullen und Breven*, Introd., pages 7-8. Sur la manière actuelle de considérer la différence entre une bulle et un bref, voy. R. Bangen, *Die römische Curie*, page 432.

[1] Voir P. M. Baumgarten, *Aus Kanzlei und Kammer* (Freiburg 1907), pages 174-216.

pue des registres de brefs proprement dits ; en outre l'Armarium 32, aux volumes 1 et 28, renferme des minutes et des copies des années 1530-1562 (à peu près). Tous ces brefs ont été conservés dans les «Registra Brevium», soit sous forme de minutes ou de projets, soit sous celle de copies authentiques ; il y en a aussi qui se trouvent sous les deux formes. Dans l'Armarium 38 il y a même 27 volumes de brefs originaux, de Léon X jusqu'à Clément XI (1513-1721) inclusivement.

Quant au contenu détaillé des Armaria qui suivent, le 39me renferme 65 volumes des registres de brefs, de Martin V [1] à Pie IV inclusivement (1417-1565) ; Arm. 40-43, en 220 volumes, un grand nombre de minutes, de Sixte IV à Clément XI inclusivement (1471-1721) ; Arm. 44 et 45, en 102 volumes, les registres de brefs, parfois aussi les minutes, de Léon X à Grégoire XV inclusivement (1513-1623). Un Armarium spécial est formé par les «Epistolae ad principes», aussi nommées «Brevia ad principes», en 212 volumes de minutes et de copies enregistrées, allant assez régulièrement de Pie IV jusqu'à Pie VII inclusivement (1559-1823). Les “principes„ à qui ces brefs sont adressés ne sont pas, à ce qu'il semble, seulement des personnages princiers, mais aussi des évêques.

L'ancienne série des brefs comprend ainsi en tout 627 volumes.

L'archiviste Jac. Ant. de Pretis entreprit en 1626 de rédiger pour cette collection un « Index Brevium », commençant par les brefs de Clément VII (1523). Cet index remplit maintenant 28 volumes (n° 290-317) et donne de chaque document un court sommaire, mais il est incomplet et très inégal d'exécution. Par exemple pour les brefs de Clément VII (1523-1534), énumérés dans les index 290-294, les évêchés et les pays sont rangés alphabétiquement, mais seulement pour les deux premières années du pontificat (1523-1525); après ces deux années l'ordre alphabétique fait place à l'ordre chronologique. L'ordre alphabétique recommence sous Paul III et se maintient durant tout son pontificat. Quant à ce qui concerne l'époque qui suit jusqu'à Urbain VIII, où s'arrête l'«Index Brevium» (1644), on ne peut absolument plus se fier à

[1] Voir F. Kaltenbrunner, «Die Fragmente der ältesten Registra Brevium im Vatik. Archiv», *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, VI (1885), pages 79-93.

lui, soit à cause des lacunes qu'il présente, soit à cause de l'absence de méthode dans l'exécution. D'une part ces lacunes et ces inégalités proviennent de ce que la série elle-même des brefs n'est pas complète, surtout au 15me siecle; d'autre part parce que les index sont composés par différents auteurs. Par De Pretis lui-même sont rediges: les index 290-292, 295-299, 305, 307, 309, 311, 313 et 314; par son successeur Ronconi: les index 316 et 317. Ceux-ci ont toujours en marge l'indication du diocèse, auquel chaque bref appartient. Les autres index, c'est-à dire 293, 294, 300, 304, 306, 308, 310, 312 et 315, ont été composés par les employés de la Secrétairerie d'Etat vers la fin du 16me siècle; alors on a tout simplement copié les sommaires, qui se trouvent au dos des minutes, en les rangeant dans le même ordre, selon les ans et les mois.

En outre, il y a encore pour la série des brefs quelques index spéciaux. Par exemple, relativement à l'histoire des Pays-Bas on pourra consulter utilement les index 318 et 319, qui renferment une «Rerum et negotiorum S. Apostolicae Sedis a Pio IV ad Innocentium XII synopsis, curante Jos. Garampio». En effet, on trouve ici, au nº 8 de l'index 319, une «Rerum in XVII Belgii provinciis synopsis chronologica ex Brevibus», qui s'étend justement sur les intéressantes années de la révolte, de 1560 jusqu'à 1602. Quoique Garampi ait apporté beaucoup de soin à la composition de cette « Synopsis » et qu'il ne lui ait fait embrasser qu'une courte période de 42 ans, j'ai dû constater que même ici son travail ne peut être considéré comme complet; car il y manque plus d'un bref, dont l'existence m'a été signalée d'autre part. Il faut nécessairement conclure de là *a fortiori*, que l'on trouvera encore plus de lacunes dans d'autres travaux de répertorisation de Garampi, s'étendant sur une masse beaucoup plus considérable de matériaux et embrassant un espace de temps beaucoup plus long.

Quant à ce qui concerne la bibliographie relative à la série de brefs du Vatican, ce n'est que rarement qu'on y a emprunté la matière de publications spéciales de sources. Citons: *Pii V epistolae* (Antverpiae 1640), par Fr. Goubau; *Innocentii papae XI epistolae ad principes* (Romae 1890), par J. J. Berthier [1]; *Epistolae et Brevia Cle-*

[1] Voir aussi la récente monographie du comte F. de Bojani, *Innocent XI. Sa correspondance avec ses nonces* (Rome 1910).

mentis XI (Romae 1724); *Bullarium Benedicti papae XIV* (Romae 1746); A. Theiner, *Clementis XIV epistolae et brevia selectiora* (Parisiis 1852). Raynaldus, De Laderchio et Aug. Theiner y ont amplement puisé pour leurs *Annales ecclesiastici;* ce dernier également pour les *Varia monumenta Poloniae et Lithuaniae;* P. Balan pour ses deux *Monumenta;* C. Wirz pour les *Akten* (Basel 1895) et les *Bullen und Breven* (1902) suisses; H. Ehrenberg pour ses *Urkunden und Aktenstücke,* que nous avons cités à diverses reprises, et pour ses *Italienische Beiträge;* le cardinal Hergenröther pour les *Regesta Leonis X.* Beaucoup de brefs sont aussi publiés par L. von Pastor dans son choix de documents pontificaux inédits: *Ungedruckte Akten zur Geschichte der Päpste* I 1376-1464 (Freiburg 1904), et comme pièces justificatives dans sa grande histoire des Papes: *Geschichte der Päpste* I-V (Freiburg 1891-1909).

Il serait impossible d'énumérer toutes les autres publications, dans lesquelles occasionnellement on n'a publié qu'un petit nombre de brefs. Signalons seulement la collection de « Documents pour servir à l'histoire du Cardinal Mazarin », que M. l'abbé H. de Surrel de Saint-Julien a tirée des *Lettere ad principes* et qu'il a publiée dans les *Annales de Saint-Louis-des-Français,* II (1898), pages 351-380.

E. *Index.*

(Arm. 50-51, 56 et 58.)

Ces anciens index se trouvent actuellement incorporés dans la longue série de 681 volumes, qui sont toujours à la disposition des chercheurs dans le cabinet de travail du sous-archiviste.

L'Arm. 50 renferme 42 volumes[1] avec des index pour les registres du Vatican, de Jean VIII jusqu'à Sixte V. Ils portent maintenant les numéros 240-241, 253-289 et 320-324.

L'Arm. 51 renferme 62 volumes d'index pour les brefs, numérotés 290-316.

L'Arm. 56 renferme 61 volumes d'index pour diverses collections particulières, comme les collections Chigi, Ciampini, Borghèse, Altieri, Château Saint-Ange, etc.

---

[1] Comp. ci-dessus, page 20.

L'Arm. 58 renferme 42 volumes d'index, provenant surtout de l'archiviste Michel Lonigo. Les volumes 1, 2, 3 et 53 proviennent de l'ancienne bibliothèque de Christine de Suède [1].

Dans le grand inventaire de De Pretis f. 230-232^{v} et f. 238-239 on a indiqué en rouge en marge pour chaque volume le chiffre de la nouvelle notation. Cela rend ici superflue une énumération des anciens chiffres, d'autant plus que ces anciens index, composés pour la majeure partie au 17me et au 18me siècles, présentent actuellement peu d'utilité pratique.

F. *Tridentina et Diversa Germaniae*

(Arm. 62—64.)

Comme les documents appartenant aux Arm. 62, 63 et 64 datent presque tous du 16me siècle et ont un caractère ecclésiastico-politique assez semblable, nous réunissons ici ces trois Armaria, quoique de fait ils dussent former deux rubriques différentes.

Les armoires 62 et 63 renferment à elles deux, avec une numérotation suivie, 154 « volumina de Concilio Tridentino », dont les 50 premiers volumes se trouvent dans l'Arm. 62, et les autres dans l'Arm. 63. Le contenu de chaque volume est indiqué dans le grand inventaire de De Pretis (n° 133), mais d'une façon très sommaire. Cette série constitue certainement la source principale pour l'histoire du Concile de Trente, et elle y a servi maintes fois déjà. Cela a été le cas du cardinal Sforza Pallavicino, lorsqu'il composa son *Istoria del Concilio di Trento* I-II (Roma 1656-57), dans le but de réfuter Paolo Sarpi. Quoiqu'on lui eut permis de consulter les actes du Concile avec une liberté assez grande, comme on l'avait déjà accordé a son prédécesseur Terenzio Alciati [2], Pallavicino n'en fit qu'un usage parcimonieux. Raynaldus fit de même, en composant le tom. XXI de ses *Annales ecclesiastici* (Romae 1676). Le Plat, dans sa *Monumentorum ad historiam Conc. Tridentini potissimum spectantium amplissima collectio* I-IV (Lovanii 1734), n'a fait

---

[1] Voir G. de Manteyer, "Les manuscrits de la reine Christine aux archives du Vatican „, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, XVII (1897), pages 285-322, XVIII (1898), pages 525-534, XIX (1899), pages 85-90.

[2] Voir l'étude intéressante de Mgr. Ehses: „Geheimhaltung der Akten des Konzils von Trient"? *Römische Quartalschrift*, XVI (1902), pages 295—307.

que reproduire les matériaux des archives Vaticanes déjà publiés ailleurs. Le premier qui ait pu puiser à pleines mains à cette source est donc Augustinus Theiner, qui, malgré la défense[1] de Pie IX, trouva moyen de publier, du moins en partie, les *Acta authentica Concilii Tridentini* I-II (Zagabriae 1874). J. von Döllinger a aussi réussi, sans doute grâce au secours de Theiner, à se servir des archives du Vatican, pour faire paraître *Die Geschäftsordnung des Concils von Trient* (Wien 1871), ainsi que *Ungedruckte Briefe und Tagebücher zur Geschichte des Concils von Trient* (Nördlingen 1876).

Toutefois une édition complète des actes du Concile de Trente, désirée par Ranke comme un idéal presque irréalisable[2], était réservée à notre époque, grâce surtout à la rare libéralité avec laquelle Léon XIII avait rendu accessibles les archives pontificales. La « Goerres-Gesellschaft » catholique, ayant fondé à Rome un Institut pour les études historiques, prit à son compte cette grandiose entreprise. Le travail préparatoire que cela exige est des plus considérable; aussi n'a-t-il encore paru que deux volumes de cette vaste édition. Ceux-ci, envisagés au point de vue de ce que doit être une publication scientifique de sources, répondent incontestablement aux plus sévères exigences. Ce sont: Seb. Merkle, *Concilii Tridentini diarorum pars prima* (Friburgi 1901), et St. Ehses, *Concilii Tridentini actorum pars prima* (Friburgi 1904). Le dernier volume, qui a pour auteur le savant directeur du Goerres-Institut, va de 1536 à 1546; dans la « pars altera », qui est déjà sous presse, il se continuera jusqu'à la translation du Concile à Bologne (Mars 1547).

Pour illustrer les dernières années du Concile de Trente, un savant autrichien, M. Josef Susta, sous les auspices de l'Académie impériale des Sciences et d'accord avec la « Goerres-Gesellschaft », a encore publié: *Die römische Kurie und das Konzil von Trient unter Pius IV.* Aktenstücke zur Geschichte des Konzils von Trient. Vol. I-II (Wien 1904-1909).

---

[1] Inspirée seulement par des motifs d'inopportunité à l'époque turbulente du Concile du Vatican, comme Mgr. Ehses 1. c. vient de démontrer.

[2] *Die römischen Päpste,* 7me édition (Leipzig 1878), III, page 41*.

* * *

L'Arm. 64 renferme 34 « volumina de diversis Germaniæ gestis ».

Presque tous ces documents relatifs à l'empire germanique, sous lequel on a rangé aussi les Pays-Bas, datent, comme je le faisais remarquer plus haut, du 16me siècle et sont de nature ecclésiastico-politique. Ils se succèdent du reste sans aucun rapport entre eux. De Pretis (index n. 133) donne un bref sommaire du contenu de chaque volume.

Souvent il a été fait usage des intéressantes données qui s'y trouvent pour l'histoire de la réforme dans l'empire germanique; en particulier par P. Balan, dans ses *Monumenta Reformationis Lutheranae* (Regensburg 1883), et aussi par W. E. Schwarz, dans sa *Nunziatur-Korrespondenz Kaspar Groppers* (Paderborn 1896). Mgr Andreas Jansen en a extrait quelques *Varia*, qu'il a publiés dans l'*Archief voor de geschiedenis van het aartsbisdom Utrecht* (Utrecht 1881), tom. IX, pages 299 et suiv., et XII, pages 434 et suiv., recueil dans lequel j'ai inséré une publication analogue, tom. XXII, pages 375 et suiv.

C'est en vain qu'on chercherait ici les importantes « Relationes status » diocésaines, qui après le Concile de Trente périodiquement devaient être présentées au Saint-Siège par les évêques. De ces documents le Dr. J. Dengel et le Dr. J. Schmidlin ont commencé à en publier plusieurs relatifs à l'Autriche, dans *Forschungen und Mitteilungen zur Geschichte Tirols und Voralbergs* IV (Innsbruck 1907) pages 307-372, et *Die kirchlichen Zustände in Deutschland vor dem dreissigjährigen Kriege* I (Freiburg 1909). M. l'abbé A. Pasture a entrepris le même travail pour les Pays-Bas à l'époque des archiducs Albert et Isabelle. Mais toutes ces relations se trouvent encore aux archives de la Congrégation du Concile.

H. *Instrumenta miscellanea.*

Pendant le séjour des archives du Vatican à Paris cette section a été fondue avec les « Instrumenta dei Fasci » du Château Saint-Ange, de façon à former avec ceux-ci une série chronologique

continue. C'est ainsi que Theiner la cite. Toutefois la collection des « Instrumenta miscellanea » de l'« Archivio segreto » avait primitivement constitué une série distincte; c'est pourquoi Mgr Wenzel l'a rétablie en cette qualité[1].

Comme le nom l'indique, c'est une collection factice de documents originaux, conservés au nombre d'environ 3000 dans 60 « cassettes » en bois; ils partent du commencement du moyen-âge et vont jusqu'à la moitié du 16me siècle. Chaque cassette en contient de quarante à cinquante, embrassant de deux à trois années. Au dos de chaque document se trouve régulièrement la date, et souvent, mais pas toujours, un numéro d'ordre. Quand on a besoin d'une pièce, on la trouvera donc le plus facilement, quoique non pas toujours, au moyen de la date. C'est aussi la méthode d'après laquelle Garampi dans ses index cite les « Instrumenta miscellanea ».

Cette collection n'ayant primitivement pas été inventoriée et ayant été formée d'une manière arbitraire, il en résulte un nombre regrettable de lacunes. Néanmoins elle reste toujours assez importante. Parmi tous les fonds des archives du Vatican c'est surtout dans les « Instrumenta miscellanea » que M. Kehr[2] à puisé les matériaux inédits pour son œuvre monumentale : *Regesta Pontificum Romanorum* I-II (Berolini 1906-1908). On travaille maintenant à en faire l'inventaire, et on est déjà parvenu de l'an 819 à l'an 1328. Cet inventaire est formé de petites liasses, dont chacune se rapporte à une cassette. Quoique il ne soit pas encore achevé et que pour cette raison il n'ait pas encore été incorporé à la série des index, on peut pourtant consulter cet inventaire.

---

[1] Guérard, *Inventaire*, page 24. — Le rétablissement à part de cette collection a échappé à l'attention, par exemple, de C. Wirz, *Bullen und Breven*, Introd., page 32.

[2] Göttinger *Nachrichten* (1900), page 120.

II. Archives d'Avignon.

Les papes de Rome ont eu pendant longtemps au 14[me] siècle leur résidence à Avignon : c'etait la « captivité d'Avignon » (1305-1376). Après cette période, c'est-à-dire pendant le grand schisme d'Occident, les antipapes restèrent encore fixés à Avignon. Le dernier d'entr'eux fut Benoît XIII, destitué en 1416. Ainsi les archives des papes d' Avignon, restées encore longtemps après dans cette ville, embrassent un espace de temps de plus d'un siècle, pour autant qu'elles se rapportent au gouvernement de l'Église universelle. Ces archives furent transportées en partie au Vatican dans la première moitié du 17[me] siècle, et définitivement en 1783. On en possède encore deux anciens inventaires, faits d'après leur état primitif, soit l'index 146, fait en 1594, et l'index 145, rédigé en 1671. Les « Introitus et Exitus », qui alors en faisaient partie, sont devenus plus tard les Arm. 65—74 de l'« Archivio segreto », quoiqu'ils appartinssent de droit, de même que les « Obligationes et Solutiones » et les « Collectoriæ », aux archives de la Chambre apostolique[1].

En outre, Avignon avec le Venaissin limitrophe a été, jusqu'à la révolution française, un fief des papes, administré par un légat ou un vice-légat. On rangea la correspondance de ce fonctionnaire avec la Curie parmi les nonciatures; mais la copieuse collection de pièces concernant l'administration civile de la ville d'Avignon et de ses environs demeura dans cette section. Elle est inventoriée dans l'index 136, f. 147[v]-163[v]. Maurice Prou en a tiré l' « Inventaire des meubles du cardinal Geoffroi d'Alatri (1287) », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, V (1885), pages 382-411. De cette collection Carolus Bondacea a fait en 1780 un inventaire alphabétique (index 232-233), qui fut calligraphiquement recopié (index 234-236). Il y a aussi dans l'index 146 un inventaire systématique des manuscrits et chartes qui existaient en 1594, se rapportant aux années 1296-1530.

---

[1] Comp. ci-dessus, page 15.

Nous envisageons ici les archives d'Avignon surtout au point de vue strictement ecclésiastique, pour autant qu'elles se rapportent aux papes d'Avignon et au gouvernement spirituel exercé par eux. Pour ce qui concerne ces archives il ne nous reste donc à parler que des :

Registres d'Avignon.

Cette collection porte ce nom, non seulement parce qu'elle renferme exclusivement des copies de bulles délivrées par les papes d'Avignon, mais aussi à cause de l'endroit où elle a été primitivement conservée. Elle est restée déposée jusqu'en 1783 dans le palais pontifical d'Avignon, et alors seulement elle a été transportée au Vatican.

Tous les registres d'Avignon sont écrits sur papier, et pour ce motif ils sont médiocrement conservés et parfois incomplets. On peut au fond les considérer comme contenant les copies des minutes d'après lesquelles la chancellerie avait à rédiger les bulles ; ces bulles (ou peut-être les minutes) étaient ensuite copiées au net dans les Regesta du Vatican, dont le parchemin leur assurait une conservation plus durable[1]. Mais l'exactitude de ces dernières copies laisse parfois à désirer, surtout en ce qui regarde les noms propres.

Les registres d'Avignon commencent avec le pape Jean XXII (1316-1334) et finissent avec l'antipape Benoît XIII (1394-1416); ils forment ainsi une série continue de 394 volumes in-folio et se rapportent, soit aux papes légitimes qui ont résidé à Avignon avant 1378, soit aux antipapes qui réussirent à se maintenir contre les papes de Rome durant le grand schisme d'Occident. Mais leur continuation n'est pas parfaitement régulière. En effet, dans leur état actuel les registres d'Avignon sont formés de cahiers de cinquante folios réunis dans une relieure du 18me siècle ; or il y a eu de la négligence dans la manière dont on a fait ces reliures, de sorte que tous les cahiers ne sont pas à leur place. C'est surtout le cas pour les premiers papes de cette époque, si bien que l'on retrouve des fragments de leurs registres dans les registres

---

[1] H. Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre* (Leipzig 1889), I, page 100; comp. ci-dessus, page 17.

des années correspondantes de leurs successeurs.[1] A la suite d'une étude minutieuse, M. le professeur Emile Goeller est parvenu à dresser la liste des fragments de registres de Clément V, de Jean XXII et de Benoît XII, dispersés dans les volumes des papes suivants[2].

Au 17me et au 18me siècles les fonctionnaires des archives pontificales à Avignon, n'ayant probablement rien de mieux à faire, dressèrent un double index des Regesta Avenionensia, dont l'un est encore plus volumineux que l'autre[3]. Le premier, en 28 volumes in-quarto, est chronologique et a été commencé en 1611 sous la direction de Josèphe de Martin. Actuellement ces 28 volumes se trouvent désignés dans la série des index par les numèros 642-669. Cet index chronologique, qui suit fidèlement la pagination primitive, donne de chaque document contenu dans les registres d'Avignon un résumé assez exact, souvent même en transcrivant littéralement les passages les plus importants. L'index commence déjà avec Clément V (parce que ce pape a aussi résidé à Avignon, sans toutefois laisser de « Regesta Avenionensia ») et se termine après la première année du pontificat de l'antipape Clément VII (1379). Il existe quelques lacunes considérables dans cet index volumineux ; ainsi les registres de Grégoire XI (1370-1378) font complètement défaut. Cependant malgré tout, cet index peut d'ailleurs être considéré en géneral comme assez complet. L'usage en est grandement facilité, parce qu'une note marginale désigne l'évêché auquel chaque extrait se rapporte.

Après avoir terminé ce grand travail, on en vint naturellement à dresser aussi un index alphabétique. Il fut rédigé de 1718 à 1732 par le custode Pierre de Montroy[4]; il ne remplit pas moins de 84 gros in-folios, numérotès 557-641, et donne un sommaire de chaque

---

[1] A. Fayen. *Lettres de Jean XXII*, Introd., page 2. — Voir aussi E. Werunsky. „Bemerkungen über die im Vat. Archiv befindlichen Register Clemens VI.", *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, VI (1885), pages 140-155, et H. J. Tomaseth, „Die Register und Secretäre Urbans V. und Gregors XI", *Mittheilungen*, XIX (1893), pages 417- 470.

[2] *Mittheilungen und Untersuchungen* etc. (Rom. 1904), page 88 et suiv.

[3] Palmieri, *Manuductio*, Praef., pages 9-10. — Guérard, *Introduction*, pages 14-16.

[4] *Annales de St-Louis-des-Français*, I (1896), page 51. On y trouve pages 51-131 un : " Sommaire des bulles de Jean XXII concernant les diocèses de Rodez et celui de Vabres „. que l'abbé P. Calmet a tiré de l'index de Montroy, et VI (1902), pages 201—248, 283—335, et VII (1903), pages 492—526,

document avec indication de la date. L'arrangement est assez incommode. On n'a pas purement et simplement pris pour base l'ordre alphabétique, mais on a, d'accord avec les usages de la chancellerie pontificale, divisé l'index en 24 séries distinctes d'après les lettres de l'alphabet. Cela fait que tous les évêchés dont le nom commence par la même lettre sont placés pêle-mêle dans une même série suivante l'ordre des Regesta; à chaque année d'un pontificat recommence une série semblable. C'est ainsi que les documents relatifs à l'évêché d'Utrecht se trouvent sous la lettre *T* (Trajectensis), pêle-mêle avec les autres évêchés dont le nom commence aussi par un *T*.

Lorsque Garampi a rédigé ses réportoires, il n'a pas eu à sa disposition les Regesta Avenionensia, qui n'avaient pas encore été transférés dans les archives du Vatican. C'est aussi pourquoi ces registres ont été en général beaucoup moins mis en réquisition pour les recherches historiques que les Regesta Vaticana. Cependant on ne doit pas les négliger; les deux séries parallèles se complètent mutuellement: « les registres de parchemin, mieux conservés, donneront plus de documents, mais les registres de papier fourniront un texte plus complet et plus sûr »[1]. Ceux-ci on été utilisés pour un petit nombre de publications, que j'ai mentionnées plus haut (pages 22-25) et dont quelques-unes ont exploité plus ou moins systématiquement les registres d'Avignon. C'est le cas surtout pour Conrad Eubel, qui a continué le grand *Bullarium Franciscanum* par les volumes V-VII (Romæ 1898-1904), pour les années 1302-1430; et pour le second volume des *Päpstliche Urkunden und Regesten* (Halle 1889), dans lequel M. Kehr a également utilisé les registres d'Avignon pour l'histoire de Saxe. Le Dr. F. Wagner fit de même en vue de l'histoire de l'archevêché de Hambourg-Brème, pour les années 1316-1378; toutefois les matériaux qu'il a réunis n'ont pas été imprimés[2]. L'Institut historique belge, après avoir terminé les registres de Jean XXII, prépare une publication des registres de Clément VI et d'Urbain V; ceux de Benoît XII sont déjà sous presse.

un : “ Sommaire des bulles de Clément VI concernant le diocèse de Rodez „, composé de la même façon.

[1] A Fayen, *Lettres de Jean XXII*. Introd. page III. — Voir aussi Riezler, *Vatikanische Akten*, Introd., page 9. et P. Kehr, *Nachrichten* (1902), page 398.

[2] *Römische Quartalschrift*, VII (1893), page 217.

III. Archives de la Chambre apostolique.

Sous le nom de « Reverenda Camera apostolica » *(R. C. A.)* il ne faut pas seulement entendre le trésor pontifical, tant de l'Eglise centrale que des Etats de l'Eglise, mais en même temps le corps des fonctionnaires auxquel est confiée l'administration de ce trésor. Ce corps a anciennement possédé, en vue du plein exercice de ses importantes fonctions, un pouvoir judiciaire considerable *in utroque foro.* Il existait à proprement parler trois hautes juridictions papales, la S. Rota, la R. C. A. et le Tribunal de la Signature, qui avaient chacune à examiner des cas relevant d'elles et à les trancher. Mais comme Pie IV le déclara par sa bulle du 1er novembre 1564, le premier rang entre ces trois appartenait positivement à la R. C. A.: « sive jurisdictionis antiquitate et auctoritate sive rerum gerendarum excellentia sive virorum amplitudine »[1]. Par la Constitution toute récente *Sapienti consilio* (29 juin 1908), la Chambre apostolique vient d'être rangée sous les « Officia » de la Curie romaine: « Huic officio cura est atque administratio bonorum ac jurium temporalium Sanctæ Sedis quo tempore hæc præsertim vacua habeatur ».

A la tête de la Camera se trouve le cardinal-Camerarius ou Camerlingue, comme qui dirait le « vicarius papæ in temporalibus », son ministre des finances, son conseiller suprême dans tout ce qui se présente, et en outre, *Sede vacante,* le gardien des clefs des palais pontificaux et le président tout désigné du conclave. Il est assisté par un vice-Camerarius. Suivent en rang le thesaurarius ou trésorier, l'« auditor generalis », qui prononce en droit au nom de la Camera, le « depositarius », d'ordinaire pris parmi les banquiers de Rome, chargé d'administrer les intérêts financiers de la Curie. Les fonctionnaires, appelés « clerici Cameræ », sont aussi des personnages plus importants que leur simple titre de « clerici » ne le ferait supposer. Ils ne sont rien de moins que: « procuratores patrimonii b. Petri rerumque omnium totius ecclesiæ Romanæ hujusmodi custodes et præsides ».[2]

[1] Ph. Ciabatta, *De Reverenda Camera apostolica et S. Pontificum principatu civili monumenta* (Romæ), pages 8 et 53.

[2] Ciabatta, l. c. page 55.

Quant au développement historique et à l'organisation intérieure de la Camera, nous nous contenterons ici de renvoyer à quelques auteurs.[1] Seulement, afin de donner quelque idée de sa grande importance surtout au moyen-âge, je relèverai ce qu'en a dit un juge compétent: « De toutes les autorités de la cour papale la Chambre apostolique excite le plus d'ambitions et d'intrigues, et elle est la plus haïe et la plus redoutée. Son action s'étend sur toute la surface du globe. Surtout vers la fin du moyen-âge elle a dépassé par l'étendue et l'importance de son activité toutes les autres institutions, même les organisations financières des Etats ».[2]

Il faut distinguer soigneusement la Chambre apostolique, appelée aussi « Camera pontificia », de la « Camera S. Collegii Cardinalium,[3] dirigée d'une manière indépendante par son propre Camerarius et possédant anciennement ses propres archives,[4] réunies cependant plus tard à celles de la Camera apostolica. Depuis les dernières années du 13me siècle les revenus du Saint-Siège se partageaient par moitié entre ces deux collèges. Du reste on ne connait pas trop bien leurs rapports réciproques. « La position des deux Chambres à l'égard l'une de l'autre, l'activité d'ensemble de leurs deux Camerarii . . . ainsi que bien d'autres choses encore, n'ont pour ainsi dire pas encore été mises au jour », a pu dire avec justesse Mgr Baumgarten,[5] qui s'est donné beaucoup de peine pour démêler de quelle manière les fonds perçus par la Curie étaient administrés et répartis. Toujours est-il vrai que l'on peut recueillir bien des

---

[1] J. H. Bangen, *Die römische Curie* (Münster 1854), page 346. — A. Gottlob, *Aus der Camera apostolica* (Innsbrück 1889), page 71 et suiv. — Voyez les données bibliographiques dans D. Ursmer Berlière, *Inventaire analytique des Libri obligationum et solutionum* (Rome 1904), Introduction, page 3, à laquelle il faut joindre: Ch. Samaran et G. Mollat, *La fiscalité pontificale en France avu XIVme siècle* (Paris 1905). — Les auteurs plus anciens sont mentionnés par Emil Goeller, *Die Einnahmen der Apostolischen Kammer unter Johann XXII.* (Paderborn 1910), pages 3* 5*.

[2] Gottlob, *Aus der Camera apostolica,* page 177.

[3] Comp J. P. Kirsch, *Die Finanzverwaltung des Kardinalkollegiums im XIII. und XIV. Jahrh.* (Münster 1895). — P. M. Baumgarten, *Untersuchungen und Urkunden über die Camera Collegii Cardinalium von 1294 bis 1478* (Leipzig 1898).

[4] La série des « Obligationes et Solutiones » en a fait originairement partie; comp. Arnold, *Repert. germ.*, Introd. page 49.

[5] *Untersuchungen,* Préface, pages 3 et 10.

données, quoique dispersées, pour l'histoire de la Curie et pour l'histoire spéciale d'un pays, dans les si riches archives de la Camera. C'était surtout à ce dernier point de vue que nous nous placerons en examinant ces archives.

Il y a donc quatre sections principales qui entrent maintenant en considération. Ce sont :

A. *Introitus et Exitus.*

B. *Obligationes et Solutiones.*

C. *Collectoriæ.*

D. *Diversa Cameralia.*

Outre ces quatre séries conservées depuis 1614 au Vatican,[1] un grand nombre de pièces des archives de la Camera se trouvent encore dispersées arbitrairement dans les registres d'Avignon. Josèphe de Loye a publié une liste des Regesta Avenionensia qui renferment pour les années 1308–1417 des pièces de la Camera.[2] Toutefois cette liste, de même que l'Inventaire entier, n'est pas d'une exactitude aussi parfaite qu'on ne puisse la considérer comme digne d'une entière confiance.

Il ne faut pas oublier en outre que ce ne sont que les parties principales des archives de la Camera qui sont restées au Vatican, et que ces parties ne sont même pas complètes. Ainsi, pour citer un exemple, les archives de l'Etat à Rome possèdent une série considérable des « Libri annatarum »,[3] qui commence au pape Martin V (1417-1431). D'autres parties[4] des archives de la Camera se trouvent dispersées dans divers endroits.

[1] L'inventaire des archives de la Camera, telles qu'elles existaient en 1614, lorsqu'elles furent transportées du Château St-Ange au Vatican, est publié par Fr. Gasparolo, *Studi e documenti di storia e diritto*, VIII (1887), pages 44-48 et 60-62. — Voir aussi E. von Ottenthal, « Bemerkungen über päpstiche Cameral-register des 15. Jahrhunderts », *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, VI (1885), pages 615-626.

[2] *Les archives de la Chambre apostolique au XIVme siécle*, 1re partie. Inventaire (Paris 1899), pages 197-250.

[3] Les livres de caisse, dans lesquels on enregistrait ce qui était dû pour l'annata; comp. Arnold, *Repert. germ.*, Introd., page 36.

[4] Relativement aux « Libri formatarum », dont 14 volumes (1425-1524 se trouvent dans les archives de l'Etat à Rome, voy. Cauchie, *Création d'une école belge*, pag. 18, et Schmitz, " Die Libri formatarum der Camera apostolica ", *Römische Quartalschrift*, VIII (1894), pages 451-472.

Nous nous en tenons ici strictement aux matériaux de la Chambre apostolique, qui se trouvent au Vatican et dont nous distinguons quatre séries dans l'ordre indiqué plus haut.

A. *Introitus et Exitus.*

Cette série est actuellement comprise dans les Arm. 65-74 de l' « Archivio segreto », mais elle appartient par son origine et dans l'ordre organique aux archives de la Camera. En une suite continue de 608 volumes in-quarto, en papier, elle commence en 1279 et se termine en 1528. Il existe un inventaire imprimé des 380 premiers volumes, qui vont jusqu'en 1425. [1] Pour les volumes suivants on pourra consulter le grand inventaire de De Pretis (index 133). En outre il y a dans l'index 194 une Concordance des anciens et des nouveaux numéros, composée par feu Mgr. Wenzel.

Comme le titre l'indique, les « Introitus et Exitus Cameræ apostolicæ » sont les livres de caisse officiels de toutes ses recettes et dépenses. [2] Chacun de ces livres de caisse s'étend sur un espace de temps, un an ou plus, inscrit au dos. La plupart sont systématiques, disposés en rubriques; d'autres sont simplement chronologiques, de sorte que les entrées de différentes natures y sont mêlées: d'autres enfin sont en même temps systématiques et chronologiques. [3] Naturellement ces livres constituent une source des plus précieuses pour la connaissance des finances et du train de vie des papes; aussi y a-t on plus d'une fois puisé, quoique elle n'ait pas encore été explorée suffisamment. Déjà le texte le plus ancien des « Introitus et Exitus », écrit en italien, a été publié par D. Gregorio Palmieri: *Introiti et Esiti di papa Niccolò III 1279-1280.* (Roma, typogr. Vatic. 1889). Sous les auspices de la « Leo-Gesellschaft » de Vienne, le père Cistercien Dr Watzl, prépare une publication complète des livres de la Chambre apostolique

---

[1] J. de Loye, *Les archives de la Chambre apostolique au XIVme siècle* (Paris 1899) le partie. Inventaire, pages 1-118.

[2] Comp. Arnold, *Repert. germ.*, Introd., page XLII. — Sur l'administration des finances pontificales sous Jean XXII nous sommes mieux renseignés par le Dr. E. Goeller, *Römische Quartalschrift*, XV (1901), pages 251-302.

[3] Sur la tenue de livres, voy. Gottlob, *Aus der Camera apost.*, page 129 et suiv.

avant Jean XXII, tandis que la publication des autres volumes jusqu'à Martin V fait partie du programme de la « Goerres-Gesellschaft ». Le Dr. Emil Goeller vient de faire paraître dans cette matière une publication systématique concernant le pontificat de Jean XXII (1316-1334): *Die Einnahmen der Apostolischen Kammer unter Johann XXII.* (Paderborn 1910). C'est aussi à ce fonds que les illustres savants feu le père Denifle O. P. et le père Fr. Ehrle S. J. ont puisé de riches matériaux pour quelques études très intéressantes, qui ont paru dans leur *Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte des Mittelalters,* I-VII (Berlin-Freiburg, 1885-1900). Le père K. Eubel fit de même pour son étude bien documentée: „Aus den Tagebüchern der Schisma-Päpste Klemens VII. und Benedikt XIII", *Römische Quartalschrift,* XVIII (1904), pages 174-189 et 337-357; le Dr A. Gottlob, pour son étude: „Zur Geschichte des Florentinums", *Historisches Jahrbuch,* XIV (1893), pages 39-66; et M. Eugène Deprez, pour son étude sur « Les funérailles de Clément VI et d'Innocent VI », *Mélanges d'archéologie et d'histoire,* XX (1900), pages 235-250.

Outre les services que cette source doit rendre à l'histoire générale de l'Eglise et de la civilisation médiévale [1], elle peut en rendre aussi pour l'histoire locale, du moins en ce qui concerne la partie « Introitus ». En effet, dans mainte entrée l'origine personelle et réelle de l'argent versé est notée. C'est ainsi que l'on trouve souvent mentionnés les évêques pour le paiement de leurs « servitia »; les abbés pour l'acquittement de leurs redevances annuelles; d'autres ecclésiastiques pour les annates dont ils étaient réstés redevables. Néanmoins la plupart de ces annotations se retrouvent, plus complètement spécifiées, dans les « Obligationes et Solutiones ».

B. *Obligationes et Solutiones.*

Nous avons peut être ici la section la plus importante des archives de la Chambre apostolique, quoiqu'à parler rigoureusement, une partie de cette section provienne aussi des archives du S. Collège. La série actuelle des « Obligationes et Solutiones » est composée de 88 volumes (in-quarto, sur papier) et de 10 numéros

[1] Voir H. Pogatscher, „Die Herausgabe der Rechnungsbücher der ap. Kammer", *Die Kultur* II (Wien 1901), pages 464-477.

doubles, allant de 1295 à 1509, auxquels on peut joindre deux volumes supplémentaires, l'un relatif aux années 1490-1675, l'autre aux années 1549-1553. [1] De Loye a inventorié les 60 premiers volumes, avec indication de l'ancienne et de la nouvelle numérotation.[2] Baumgarten [3] a donné un inventaire complet, avec indication de la triple numérotation, toujours inscrite au dos, ainsi que des années auxquelles chaque volume se rapporte suivant la référence placée sur le dos. La concordance des anciens et des nouveaux numéros que donne Baumgarten est très utile pour dissiper une confusion inévitable.

En effet, cette série a une triple numérotation : la première conforme à l'ancien catalogue de 1671 (index 145); une seconde établie lorsque les « Obligationes et Solutiones » furent incorporées aux « Collectoriæ », en partie même aux « Introitus et Exitus », et qu'on leur donna des numéros dans la série d'une de ces deux collections; enfin une troisiéme, datant de notre époque et fondée sur l'idée juste que les « Obligationes et Solutiones » doivent être numérotées à part. C'est cette dernière qu'il faut suivre maintenant.

Quant au contenu de cette série, il se divise naturellement, en conformité avec son titre, en *reconnaissances de dettes* (« obligationes »), délivrées à la Camera en vertu d'une obligation de droit canonique quelconque par des évêques, des abbés et d'autres ecclesiastiques haut placés, et en *quittances* (« solutiones »), délivrées par la Camera, une fois la dette acquittée. Les archives de la Camera possèdent aussi un grand nombre d'originaux des deux catégories de pièces, quoiqu'elles soient en majeure partie formées de registres officiels de copies faites à l'époque même.

Les principaux motifs de droit, en vertu desquels des ecclésiastiques haut placés avaient à se reconnaître redevables envers la Camera, sont les suivants :

1° Le « commune servitium » et les « minuta servitia », qui depuis Alexandre IV (1254-1261) étaient fixés d'après une certaine taxe [4] et que les évêques et les abbés avaient à acquitter à

[1] Comp. Wirz, *Bullen und Breven*, Introd., page 31.

[2] *Les archives* etc., Inventaire, pages 181-195.

[3] *Untersuchungen und Urkunden,* Introd., pages 17-22.

[4] Voir A. Gottlob, *Die Servitientaxe im 13. Jahrhundert* (Stuttgart 1903), page 69 et suiv. — J. Haller, „Die Verteilung der Servitia minuta und die Obli-

l'occasion de leur nomination. La bulle de nomination ne se delivrait que lorsque le nouveau titulaire s'était engagé envers la Camera à payer ses « servitia «, ce dont on dressait et enregistrait un acte formel. [1] De beaucoup la majeure partie de la série « Obligationes et Solutiones » se rapporte à ces « servitia ».

2° La « Visitatio ad Limina », à laquelle pendant le moyen-âge les évêques et les abbés étaient d'ordinaire tenus tous les deux ans, parfois tous les ans [2].

3° La redevance annuelle (« census »), due par certains monastères exemptés de la juridiction des évêques et soumis directement à celle du Saint-Siège [3]. Parfois on payait cette redevance pour plusieurs années en une fois.

4° Les annates, à prendre ici au sens strict, et probablement instituées comme telles par Jean XXII pour rétablir les finances chancelantes du Saint-Siège. On entend par annates au sens strict des redevances dues pour des bénéfices conférés directement par le pape, non pas en Consistoire, lorsque ces bénéfices n'étaient pas assez considérables pour obliger au paiement des « servitia », mais n'avaient cependant pas une valeur moindre de 24 ducats l'an [4]. Les annates étaient donc pour les bénéfices secondaires ce qu'étaient les « servitia » pour les grands. On en établissait autant que possible le montant d'après l'ancienne taxation [5] des dîmes, et

gation der Prälaten im 13. und 14. Jahrhundert", *Quellen und Forschungen,* I (1898), page 281 et suiv. — K. H. Karleson, „Die Berechnung der Minuta Servitia", *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung,* XVIII (1897), pages 512—517.

[1] Comp. *Repertorium germanicum,* Introd., page 34.

[2] L. König. *Die päpstliche Kammer unter Clemens V. und Johann XXII.* (Wien 1894), page 21 et suiv.

[5] Voir Paul Fabre, *Le Liber censuum* (Paris 1895), et son *Etude sur le Liber censuum* (Paris 1892). — O. Jensen, *Der englische Peterspfennig und die Lehenssteuer aus England und Irland an den Papststuhl im Mittelalter* (Heidelberg 1903).

[4] J. P. Kirsch, *Die päpstlichen Annaten in Deutschland während des XIV. Jahrh.* (Paderborn 1893). Introd., page 9 et suiv.

[5] Voir E. Goeller, „Der Liber Taxarum der päpstlichen Kammer", *Quellen und Forschungen,* VIII (1905), pages 113-173 et 305-343. — M. Tangl. *Das Taxwesen der päpstlichen Kanzlei vom 13. bis zur Mitte des 15. Jahrhunderts* (Innsbrück 1892). Tirage-à-part des *Mittheilungen für österreichische Geschichtsforschung,* XIII (1892), pages 1-106.

d'ordinaire il s'élevait à la moitié de la première année des revenus du bénéfice.

5° Le « jus spolii », pour autant que ceci signifie les droits du Saint-Siège sur les « fructus indebite percepti » de quelque bénéfice. S'il arrivait au pape de conférer au possesseur de fait un bénéfice jusqu'alors illégalement détenu par ce dernier, on tenait généralement le bénéficiaire quitte des revenus qu'il avait déjà touchés, quoiqu'ils appartinssent de droit au Saint-Siège, à la condition toutefois qu'il en versât une partie à la Camera, pour combattre, disait-on, les Turcs ou d'autres infidèles ou rebelles [1].

Tels sont les principaux points de droit [2] en vertu desquels la Camera avait droit aux paiements de la part de personnages ou d'institutions ecclésiastiques. Ces paiements étaient souvent fort difficiles à faire rentrer, et maintes fois ils donnaient lieu à des procès et à l'application de peines disciplinaires.

On trouve aussi dans les « Obligationes et Solutiones » beaucoup de pièces qui ne manquent pas d'interêt sur la nomination d'évêques et d'abbés; facilement on s'en pourra convaincre dans mes *Archivalia* n. 1047-1209; et dans les *Römische Quellen zur Konstanzer Bistumsgeschichte* (Innsbruck 1908), de M. Karl Rieder, qui surtout dans cette série a fait la récolte de presque 220 pièces empruntées aux archives de la Chambre apostolique. En général cette série renferme un bon nombre de données pour la chronologie des dignitaires ecclésiastiques aux 14me et 15me siècles, de même que sur les procureurs par lesquels les hauts dignitaires étaient représentés à la Curie, et sur les banquiers romains avec lesquels ils étaient en relation.

Les « Obligationes et Solutiones » ont été mises systématiquement à contribution, non seulement pour les ouvrages spéciaux de Baumgarten, de Goeller et de Berlière, que nous avons cités (par ce dernier pour les quatre évêchés des Pays-Bas méridionaux), mais aussi pour le *Repertorium germanicum*, durant la première

---

[1] Comp. Kirsch, l. c. page 19.

[2] Pour ceux-ci et encore des autres, voir Berlière, *Inventaire analytique* (1904), Introd., page 5 et suiv. — Goeller, *Die Einnahmen der ap. Kammer*, pages 20*-122*.

année du pontificat d'Eugène IV (1431-1432), et pour le grand ouvrage du père Conrad Eubel : *Hierarchia catholica medii aevi* I-II (Monasterii 1898-1901). Nous nous abstenons de mentionner les publications éparses de moindre étendue, qui ont trouvé place dans des périodiques historiques locaux. Pourtant il sera bon de mentionner spécialement la note, publiée par M. Arnold Fayen [1] sur un registre des annates de la province de Reims sous Eugène IV (1431-1441), registre qui fut retrouvé dans les archives Borghèse, mais appartenant en réalité aux « Obligationes et Solutiones » sous la cote Vol. 65 A.

C. *Collectoriae.*

Cette section comprend 509 volumes, dont le premier se rapporte à l'année 1337 et le dernier se termine à l'an 1410. Quelques volumes cependant remontent jusqu'à la fin du 13me siècle, à commencer par 1274. Il s'est égaré ici divers volumes des « Obligationes et Solutiones », que l'on fait rentrer petit à petit à la place qui leur revient. C'est aussi le cas des registres des « Litteræ camerales » et des « Diversa cameralia », dont on forme peu à peu une série spéciale. La série entière a été inventoriée par De Loye [2], qui spécifie pour chaque volume l'espace de temps qu'il embrasse, le titre, l'ancienne numérotation et la numérotation actuelle.

Par « Collectoriæ » il faut entendre au sens restreint du mot les rapports des collecteurs envoyés dans une contrée déterminée, rapports dans lesquels ils rendaient compte des sommes recueillies par eux. Dans un sens plus large, on entend aussi par ce mot les registres des sommes payées directement à la Camera par les nouveaux titulaires à qui des bénéfices avaient été accordés. Il va donc sans dire qu'en général c'est une source importante pour la connaissance des finances pontificales et de l'économie sociale au moyen-âge [3]. Pour mettre en lumière le profit que l'on peut en tirer pour

---

[1] *Analectes pour servir à l'histoire eccl. de la Belgique,* XXXV (Louvain 1909), pages 261-284.

[2] *Les archives de la Chambre apost.,* pages 119-179.

[3] Comp. J. P. Kirsch, *Die päpstlichen Kollektorien in Deutschland während des XIV. Jahrh.* (Paderborn 1894), Préface, pages 7-8.

l'histoire économique et ecclésiastique de chaque pays, il sera bon d'indiquer à grands traits, en quoi consistaient les fonctions et quelle était l'importance des collecteurs apostoliques.

Les collecteurs, nommés directement par le pape sur la proposition du Camerlingue, pour un pays déterminé, une province ecclésiastique spéciale ou un certain nombre d'évêchés, souvent pour un espace de temps illimité, pouvaient s'adjoindre des sous-collecteurs et avaient à veiller dans la circonscription qui leur était assignée à la rentrée des sommes dues à la Camera, mais qui ne se payaient pas directement à la Curie. Au besoin ils pouvaient appliquer aux recalcitrants les censures ecclésiastiques et avoir contre eux recours au bras séculier. Ils devaient à époques fixes rendre compte de leur administration, soit directement à la Curie, auquel cas ils recevaient une convocation, soit par devant un visiteur ou reviseur nommé à cet effet [1]. Le rôle du collecteur, fonction qui date du commencement du 13[me] siècle et dont l'institution est due surtout aux croisades, consistait ainsi à sommer officiellement les débiteurs du trésor pontifical. Ses fonctions sans doute n'étaient pas sans lui procurer honneur et profit, mais elles étaient ardues et dangereuses ; il se heurtait souvent à des résistances opiniâtres, et maintes fois il avait à mettre la main dans un nid de guêpes.

De quelle nature étaient donc les sommes que les collecteurs avaient à faire rentrer ? Naturellement leur intervention n'était pas nécessaire pour les redevances qui se payaient directement à la Curie ; par exemple les « servitia » des évêques ou des abbés nouvellement élus, la taxe du pallium pour les archevêques, les contributions en argent qui se versaient, plus ou moins volontairement, lors de la « Visitatio ad limina », et les taxes de la Chancellerie pontificale. Les autres sommes réclamées par la Camera rentraient, si ce n'est toujours et régulièrement, du moins fréquemment, par l'entremise des collecteurs [2]. C'etaient surtout :

1° Le tribut annuel (« census ») des monastères exemptés.

---

[1] A. Gottlob, *Aus der Camera apostolica*, pages 76 et suiv., 104 et suiv. et 152. — Kirsch, l. c., page XXX et suiv. — Samaran Mollat, *La fiscalité pontificale*, page 76 et suiv.

[2] Comp. Kirsch, l. c. page XIII et suiv. — Samaran Mollat, l. c., page 12 et suiv.

2° Les dîmes ou « decimæ » de tous les revenus ecclésiastiques, primitivement perçues pour un temps limité en faveur des croisades, mais réclamées plus tard afin de subvenir à d'autres besoins du Saint-Siège [1].

3° Les « subsidia charitativa » ou contributions volontaires du clergé, que l'on demandait assez souvent pour le trésor du pape, surtout pour combattre les rebelles en Italie [2], quelquefois pour le métropolitain ou pour l'évêque, de même quelquefois pour des princes séculiers, lorsqu'ils entreprenaient une « guerre sainte ».

4° Les revenus d'un bénéfice, que le pape s'était réservés durant la première année après la nomination. Il est vrai que depuis Clément VI (1352–1362) la coutume s'etablit de ne pas délivrer la bulle par laquelle le pape en personne conférait un bénéfice, avant que le bénéficiaire ne se fût engagé formellement à payer les annates, de la même manière que cela avait lieu pour les « servitia »; la conséquence était que les annates se payaient plus souvent directement à la Camera que par l'intermédiaire des collecteurs [3]. Cela n'empêche pas que, même au 14me siècle, les annates ne donnassent suffisamment de besogne aux collecteurs. On peut le voir par les extraits des « Collectoriæ » (Vol. 4-9 et Vol. 280-292) qui ont été publiés relativement aux évêchés de l'Allemagne [4] et qui renferment un grand nombre de détails sur le régime des bénéfices à cette époque. Une étude spéciale des annates jetterait beaucoup de lumière sur la valeur financière de chaque bénéfice et sur la position de fortune de ceux qui les ont successivement possédés. Mais il faudra pour cela que l'on examine aussi les « Libri annatarum », dont une grande partie se trouva ailleurs qu'au Vatican [5].

5° Les « spolia », sommes que sous le titre de « jus spolii » le Saint-Siège séquestrait sur la succession d'un ecclésiastique,

---

[1] A. Gottlob, *Die päpstlichen Kreuzzugssteuern des XIII. Jahrh.* (Heiligenstadt 1892), page 2 et suiv. — Hennig, *Die päpstlichen Zehnten aus Deutschland* (Halle 1902).

[2] Comp. Kirsch, l. c., page XXII.

[3] Kirsch, „Die Verwaltung der Annaten unter Clemens VI", *Römische Quartalschrift*, VI (1902), page 137.

[4] Kirsch, *Die päpstlichen Annaten in Deutschland während des XIV. Jahrhunderts* (Paderborn 1903).

[5] Par exemple dans les archives de l'Etat à Rome, comp. ci-dessus, page 42.

dont celui-ci n'avait pas disposé testamentairement pour des usages pieux et dont le pape pour un motif quelconque s'était réservé la disposition [1].

6° Les dons pieux et legs spécialement en faveur de la Terre-Sainte, offerts par des ecclésiastiques ou des fidèles. Souvent pour faciliter le recouvrement de ces sommes, on autorisait les collecteurs à accorder des indulgences spéciales [2].

Telle était, largement esquisssée, la tâche des collecteurs pontificaux. Leur titre officiel était, du moins au 15me siécle, « collector et nuntius « ; mais ici il ne faut pas prendre le terme de *nuntius* dans le sens qu'il a pris plus tard. Anciennement on l'a appliqué à tous ceux que le pape chargeait d'une mission quelconque, tandis que plus tard on a désigné exclusivement par là le représentant officiel du pape auprès d'une cour étrangère [3].

Pour finir, quelques mots au sujet des publications empruntées aux « Collectoriæ ». Il n'y en a relativement pas beaucoup. J'ai déjà cité les solides monographies de Gottlob et de Hennig, et les deux ouvrages de Kirsch, les *Kollectorien* et les *Annaten* au 14me siècle, pour autant qu'ils concernent l'empire allemand. A côté de ces ouvrages se place un article de Kasimir Hayn dans les *Annalen des histor. Vereins für den Niederrhein*, livr. 56, pages 144 et suiv., et livr. 61 (1893), pages 129 et suiv., intitulé : » Aus den Annaten-Registern der Päpste Martin V., Eugen IV., Pius II., Paul II., und Sixtus IV. ». Dans leur ouvrage cité plus haut Samaran et Mollat ont donné (page 174 et suiv.), avec plusieurs annexes, une liste des noms des collecteurs en France. M. l'abbé Fraikin a publié « Les comptes du diocèse de Bordeaux de 1316-1458 », dans les *Annales de Saint-Louis des Français*, III (1899), pages 527-604, V (1900), pages 5-74, et VIII (1903), pages 47-88. Les « Collectoriæ « pour la Hongrie (1281 à 1375) ont été imprimées dans les *Monumenta Vaticana Hungariæ*, tom. I (Budapest 1886). D. Ursmer Berlière a l'intention de les publier pour la Belgique [4].

[1] Comp. Kirsch, *Kollektorien*, page XXIX.

[2] Voir A. Gottlob, *Kreuzablass und Almosenablass* (Stuttgart 1906), page 183 et suiv.

[3] Dr. Aloys Meister dans la *Römische Quartalschrift*, VIII (1893), page 449, note 2.

[4] Comp. *Inventaire analytique*, page I.

D. *Diversa Cameralia.*

Cette section est actuellement incorporée à l'« Archivio segreto », où elle occupe les Arm. 29 et 30. Cependant elle appartient originairement aux archives de la Camera apostolica, ce qui fait que, nous basant sur le « principe de la provenance », nous la plaçons ici.

La série « Diversa Cameralia » se compose en tout de 253 volumes petit in-folio, tous écrits sur papier. Il y a dans l'Arm. 29 161 volumes, allant de 1389 à 1550, et l'Arm. 30 renferme les 92 autres volumes, allant de 1550 à 1572. La numérotation se continue néanmoins d'une armoire à l'autre, de sorte que la série des volumes, qui se suivent régulièrement selon l'ordre chronologique, forme ensemble un tout.

Que faut-il entendre par « Diversa Cameralia » ? Comme le titre l'indique, on a enregistré dans cette série divers documents ressortissant à la Camera (« diversa negotia »), pour lesquels on ne trouvait pas dans les registres des autres séries de place convenable. En effet on rencontre ici des documents de toute nature : des lettres du Camerarius à ses subordonnés : des quittances de sommes dues à la Camera par des évêques et des abbés, spécialement pour leur « Visitatio ad limina » ; des lettres d'abandon total ou partiel de sommes dues ; des pièces relatives aux fonctions des collecteurs : des pièces de procès ; des dispenses ; quelquefois aussi les copies de bulles promulguées *motu proprio ;* et enfin, à maintes reprises au 16me siécle, la déclaration officielle d'évêques et d'abbés, qn'ils ont été consacrés canoniquement et ont prêté le serment de fidélité prescrit.

Le terme de « Diversa Cameralia » a donc un sens si élastique, qu'il pouvait arriver (et l'on constate en effet que tel fut souvent le cas) que par suite d'un manque d'attention de la part des employés quelque pièce a été enregistrée dans cette série, quoique sa vraie place fût ailleurs. Il faut pour cela s'attendre à des surprises. Les employés de la Camera chargés de l'enregistrement simplifiaient la besogne encore d'une autre manière : ils avaient l'habitude, en faisant leur copies, d'abréger moins scrupuleusement que les copistes des Regesta pontificaux, les formules qui revenaient souvent.

Comme Wirz en fait la juste remarque, l'étude des « Diversa Cameralia » n'offre point un champ d'exploration attrayant[1]. Ce n'est pas non plus ce que les archives du Vatican présentent de plus important, quoique ce ne soit pas encore un fonds à dédaigner. On peut en extraire bon nombre de détails utiles, non seulement pour l'histoire de la Curie, surtout en ce qui concerne son administration et son train de vie, mais aussi pour l'histoire des divers évêchés.

La récolte de Wirz pour l'histoire ecclésiastique de la Suisse a été fort maigre; il l'avoue lui-même: « J'ai exploré environ 90 volumes, et sur ce nombre j'ai trouvé dans 12 seulement 16 documents pour la Suisse ». Ce savant a donc été beaucoup moins heureux que D. Ursmer Berlière, qui a pu recueillir pour la Belgique dans cette série la matière d'un ouvrage spécial: *Inventaire analytique des Diversa Cameralia des archives vaticanes* (Rome 1906). Il y donne des extraits, allant de 1389 à 1500, de 813 numéros, qui tous se rapportent aux anciens évêchés de la Belgique: Liège, Cambrai, Thérouanne et Tournai. On trouve dans le *Repertorium germanicum*[2] environ 34 numéros empruntés à cette série, tous de la première année du pontificat d'Eugène IV. J'ai recueilli dans mes *Archivalia*, page 435 et suiv., 56 documents de cette source, à laquelle Emil Goeller a puisé amplement pour ses *Einnahmen der ap. Kammer unter Johann XXII.* (Paderborn 1910).

---

[1] “ Für den Verfasser kein erquickliches Feld „. *(Bullen und Breven,* Introd., page 23).

[2] Comp. Introd., page 48 et suiv.

IV. Archives du Château Saint-Ange.

Ces archives commencées par Sixte IV, augmentées par Léon X et organisées par Clément VIII, afin de conserver en sécurité derrière les fortifications du Château Saint-Ange les privilèges et les documents les plus précieux de l'Eglise romaine, furent temporairement transportés au Vatican en 1798, parce qu'on craignait les excès des soldats français. Elles y restèrent définitivement, après que les archives papales, concentrées à Paris par un acte despotique de Napoléon, eurent été rendues au Saint-Siège. On réserva cependant dans le Vatican une place à part à l' « Archivio di Castello », et cela sous son ancien nom[1].

Non moins de soixante inventaires anciens et récents, numérotés de 10 à 70 dans la série des index des archives du Vatican, se rapportent à celles du Château Saint-Ange. La plupart datent du 17[me] siècle; l'archiviste J. B. Confalonieri y a collaboré pour une grande part. Ces archives, d'une haute importance pour l'histoire de la papauté au moyen-âge, ont été souvent mises à contribution. B. de Montfaucon en a déjà publié un ancien inventaire dans sa *Bibliotheca bibliothecarum* I (Parisiis 1787) p. 202-215. Pour l'histoire moderne L. Madelin les a utilisées, en publiant : « Les premières applications du Concordat de 1516, d'après les dossiers dCu hâteau Saint-Ange », *Mélanges d'archéol. et d'histoire*, XVII (1897), pages 324--387. Nous pouvons ici nous contenter de donner sur l'organisation de ces archives un petit nombre de détails.

Elles sont formées de deux parties[2].

1. Les *Armaria inferiora,* numérotés en chiffres romains, de I à XVIII. Dans chacun de ces 18 Armaria se trouvent un certain

---

[1] Comp. P. Fabre, « Notes sur les archives du Château Saint-Ange », *Mélanges d'archéologie et d'histoire,* XIII (1893), pages 3-19. — Cauchie. *De la création d'une école belge,* page 38. — Berlière, *Aux archives Vaticanes,* pages 18-19.

[2] P. Kehr, *Nachrichten der K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen* (1900), page 116. — La description des archives du Château Saint-Ange que C. Wirz donne. *Bullen und Breven,* Introd., pages 32—33, est 'confuse et inexacte.

nombre de « capsulæ », dans chacune desquelles sont renfermés de 20 à 90 documents numérotés. Par exemple dans Arm. IV, caps. 3, n° 1, se trouve le fameux « Liber rubeus », un registre de copies allant de 1460 à 1523, dans lequel devaient être conservées « omnes et singulæ diversæ litteræ continentes in se res magnas et memoriæ dignas »[1]. Cette partie des archives est inventoriée dans les index 50, 51, 52 et 56, dressés par Confalonieri en 1626-1630, et dans les index 66-67, qui ont Garampi pour auteur. Il y a encore un inventaire très sommaire, dressé en 1593 par Domenico Rainaldi (index 13 f. 1-6), et des index alphabétiques, composés a 1590 par Silvio de Paulis (ind. 25-29).

2° Les *Armaria superiora*, marqués des lettres A-M. Il y en a douze, dont les armoires C et D méritent une mention spéciale, parce qu'elles ne contiennent pas des « capsulæ », mais des « fascicoli » ou fascicules, ce qui les a fait appeler : « Armari dei fasci ». Sous la direction de Mgr. Ugolini on dresse maintenant l'inventaire de l'armoire C, qui sera publié. L'index 57, fait en 1627 par Confalonieri, donne l'inventaire de cette moitié des archives, et f. 232-319 un registre alphabétique, dressé par le même auteur. En outre il y a un inventaire, dressé en 1623 par une commission *ad hoc* (index 46), et un index alphabétique, composé au même temps (n.° 49).

Garampi, qui désigne d'ordinaire par les lettres A A toute cette collection, vaste assemblage de toutes sortes d'éléments hétérogènes, en a commencé un inventaire chronologique : « Indice cronologico dell'archivio di Castel S. Angelo, dall'anno 394 all'anno 1803 » Ses notes, écrites sur fiches, ont été réunies et collées en deux in-folio, qui forment les index 69-70, où l'on peut facilement vérifier la cote d'un document, lorsqu'elle est incomplète, ce qui se présente souvent. Cet inventaire chronologique offre d'autant plus de facilités que beaucoup de pièces ne peuvent se retrouver qu'au moyen de la date, inscrite plus tard par l'archiviste au dos du document.

---

[1] Voir F. Kaltenbrunner, „Der Liber rubeus im Vatik. Archiv“, *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, V (1884), pages 618-622.

V. Les Archives de la Daterie.

Il faut entendre sous le nom de « Dataria apostolica » le grand organe administratif de la Curie romaine, institué pour conférer toutes sortes de faveurs et de privilèges *pro foro externo*, tandis que ceux *pro foro interno* relèvent de la Pénitencerie. Toutefois la Constitution *Sapienti consilio* (29 juin 1908) a restreint la compétence et l'activité principales de la Daterié aux « beneficia non consistorialia ».

L'institution de la Daterie remonte au plus tôt au 13[me] siecle. Elle avait d'ordinaire à sa tête, maintenant toujours, un cardinal avec le titre de Pro-datarius (actuellement Datarius tout court), revêtu de la faculté d'accorder de son propre chef les faveurs ordinaires, accessibles à tous, mais tenu de soumettre à la décision du pape lui-même toutes les affaires importantes. Quand le pape avait revêtu de son *fiat* une demande de faveur, c'était à la Daterie à se charger ensuite de l'expedition de la bulle. C'était aussi dans cet office que se déterminait la date d'une bulle à expédier, et il semble que c'est de là que provient le nom de Dataria. En effet, un auteur compétent s'exprime ainsi : « Datarium non a *dando*, sed a *datando* dictum esse, eo quod non ipse, sed Papa concedit gratias. Nihilominus munus Datarii non est solummodo datam gratiis apponere, sed concessas a Pontifice partibus exhibere et testari de gratia concessa, in quo soli Datario creditur ; quia solus est organum mentis et vocis Papæ »[1].

Font partie des archives de la Daterie actuellement disponibles, transférées en 1892 du palais du Latran au Vatican :

A. *Les registres de suppliques.*

B. *Les registres du Latran.*

A. *Registres de suppliques.*

Les « Registra supplicationum » ne le cèdent certainement pas en importance aux registres de bulles et de brefs, et constituent comme ceux-ci un des fonds principaux des archives du Vatican. La col-

[1] Paroles du jurisconsulte hollandais Dirk van Ameyden, *De officio et jurisdictione Datarii* (Coloniae Agrippinae 1701), page 1.

lection a été dès le début écrite sur papier. Elle remplit le nombre respectable de 7011 volumes et va, non sans plus d'une lacune[1], de Clément VI (1342-1352) jusqu'à Pie VII (1800-1823), embrassant ainsi un espace de temps de près de cinq cent ans.

Le contenu lui-même des suppliques est d'ordinaire fort important, même plus peut-être que le rescrit pontifical octroyant la grâce demandée. Aussi le père Heinrich Denifle, qui le premier a tiré parti des suppliques et qui l'a fait avec plus d'abondance que d'autres, surtout en vue de l'histoire ecclésiastique de la France au 15me siècle, a-t-il déclaré, du moins en ce qui concerne cette période : « Les suppliques nous offrent des pétitions sous une forme plus vivante que les bulles et avec plus de renseignements sur une foule de particularités . . . Malgré les lacunes qu'elles présentent, elles sont beaucoup plus riches et contiennent plus de pièces que les registres des bulles »[2]. Les suppliques ont encore l'avantage de nous faire connaître quelles personnes servaient d'intermédiaires ou de porte-parole aux intéressés auprès du pape[3].

Le registre de suppliques le plus ancien des archives du Vatican, le plus ancien en même temps dont l'existence soit connue, appartient à la première année du pontificat de Clément VI (1342). Sur la question de savoir, si un registre de ce genre a été tenu auparavant dans la chancellerie du Saint-Siège, les savants ne sont pas d'accord entre eux et ne se prononcent pas sans hésitation. Ce qui semble le plus probable, c'est que Benoît XII (1334-1342) a institué dans la Curie l'emploi des registres de suppliques[4].

[1] Manquent par exemple les registres de suppliques des papes de Rome durant le grand schisme d'Occident (1378-1417) ; il existent probablement encore dans quelque endroit ignoré, tandis que ces registres en ce qui concerne les papes d'Avignon se trouvent au Vatican. Un registre de suppliques du pape Boniface IX a été retrouvé dans la bibliothèque royale d'Eichstätt ; voir *Historisches Jahrbuch,* VIII (1887). pages 487-495.

[2] *La désolation des églises, monastères, hôpitaux en France vers le milieu du XVme siècle* (Mécon 1897), tom I, page XVII. — Comp. Denifle, *Chartularium universitatis Parisiensis*, tom. II, page XVI.

[3] D. Ursmer Berlière, *Suppliques de Clément VI* (Rome 1906), Introd. page X et suiv.

[4] Voir P. Kehr, „Bemerkungen zu den päpstlichen Supplikenregistern des 14. Jahrhunderts", *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung,* VIII (1887), pages 89-102. — E. Goeller, „Zur Entstehung der Supplikenregister", *Römische Quartalschrift,* XIX (1905), pages 194-196.

De même que nous le faisions observer pour les Regesta Vaticana, nous avons ici un livre de copies, dans lequel on insérait les copies authentiques des suppliques[1] présentées au pape, avec l'indication de leur concession[2]. Il faut cependant distinguer soigneusement entre les suppliques originales, telles que les intéressés ou leurs procureurs les avaient rédigées, et la rédaction en « stilus curiæ » qu'en faisaient d'ordinaire les employés de la Daterie[3]. En effet, une pétition ne pouvait être soumise au pape et n'était susceptible d'une réponse favorable[4], que si elle revêtait la forme de la Curie, assujettie à des règles fixes, enfermée dans des formules immuables. Quand le pape accordait l'objet d'une supplique, il écrivait de sa main au-dessous : *fiat*, ou bien, suivant ce qu'exigeaient les règles de la Chancellerie : *fiat ut petitur, fiat et dispensamus*. Après chaque *fiat* il inscrivait une initiale, qui doit avoir été choisie arbitrairement au 14me siècle, pouvant varier d'un pape à l'autre[5], mais qui au 15me siècle fut la première lettre de son prénom. Ainsi l'antipape Clément VII écrivait : *Fiat G*, cest-à-dire Gebennensis, ce qui désignait son nom de famille : Robert de Genève ; Eugène IV écrivait de même : *Fiat G*, mais ici d'après son prénom : Gabriel Condolmario ;[6] cependant il faisait souvent contresigner par son Pro-datarius.

Ainsi donc, on conserve dans les « Registra supplicationum » du Vatican les copies des suppliques, rédigées sous leur seconde

---

[1] Les originaux ont presque tous été perdus. Jusqu'à ces derniers temps on ne connaissait point d'originaux de suppliques antérieurs à la seconde moitié du 15me siècle. D. Ursmer Berlière a cependant retrouvé dans la bibliothèque de Reims un certain nombre d'originaux appartenant aux pontificats d'Urbain V et de Grégoire XI. Voy. son étude: *Épaves d'archives pontificales du XIVme siècle.* Extrait de la *Revue Bénédictine* d'octobre 1907 et de janvier 1908 (Bruges 1908).

[2] Plus tard, au 15me siécle, le vice-chancelier fut aussi autorisé à accorder lui-même au nom du pape des requêtes peu importantes; voy. *Repertorium germanicum,* Introd., page XVII, et Baumgarten, *Von der apostolischen Kanzlei* (Köln 1908), page 147.

[3] Comp. Cauchie, *De la création d'une école belge à Rome* (Tournai 1896) page 14.

[4] Soit dit sous réserve de quelques exceptions; comp. Berlière, *Suppliques,* Introd., page XV.

[5] Voir Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre,* page 738. — Berlière *Épaves,* page 40 et suiv.

[6] Comp. *Repertorium germanicum,* Introd., page XVI.

forme, celle du « stilus Curiæ », et régulièrement munies de la mention que le pape les a accordées, même avec reproduction de la formule employée. La règle était que les suppliques fussent enregistrées sous le contrôle du « registrator supplicationum », bientôt après que la demande eût été accordée, même avant que la pétition fût transmise à la Chancellerie papale, où elle devait servir de base à la rédaction de la bulle[1].

Garampi n'a pas fait usage des registres de suppliques pour ses répertoires. Une exploration complète de ces registres coûterait donc un temps extrêmement considérable. Ce qui faciliterait quelque peu le travail de quiconque oserait entreprendre cette tâche, c'est l'initiale, marqué en marge de chaque supplique, du nom de l'évêché auquel se rapporte la commission donnée ou la faveur accordée, qui n'est pourtant pas toujours le nom de l'évêché auquel le suppliquant lui-même appartient. C'est ainsi que les suppliques concernant l'évêché d'Utrecht portent toujours en marge la lettre T (Trajectensis).

On trouverait aussi un fil conducteur précieux dans un ouvrage de Mgr. Pietro Wenzel, qui a achevé en 1900, un : « Inventarium supplicationum Datariæ apostolicæ a Clemente papa VI ad Pium papam VII » (index 195). Les registres de suppliques des papes successifs ont ici été rangés chronologiquement. Les différents volumes sont numérotés en une série continue (anciens et nouveaux numéros) et distribués aussi suivant les années pontificales, dont chacune compte plusieurs volumes. La série complète des nouveaux numéros va de 1 à 7011. La première partie de cet inventaire se termine par le pontificat d'Eugène IV (1431-1447); elle avait été rédigée par l'archiviste Fiocchi. On y trouve aussi l'indication des différentes manières de dater, et en même temps de celles dont le *Fiat* ou le *Concessum* du pape était formulé. Un autre ancien inventaire en revanche n'a que peu ou point de valeur. Il est intitulé: « Inventarium registri publici supplicacionum », et va de Martin V à Urbain VIII. Il a été rédigé au 17me siècle par Contelori et a pris place comme volume 100 dans la série des registres de suppliques.

---

[1] Berlière, *Suppliques*, Introd., page XXIV. — Voir aussi J. Haller, „Die Ausfertigung der Provisionen", *Quellen und Forschungen*, II (1898), pages 1—40.

La majeure partie des registres de suppliques ayant été conservée au Latran jusqu'en 1892, ils n'ont naturellement pas pu occuper l'intérêt des historiens au même point que les autres registres pontificaux des archives du Vatican. P. Heinrich Denifle le premier s'est mis à puiser à pleines mains dans cette riche mine, lorsqu'il préparait son *Chartularium universitatis Parisiensis* I-IV (Paris 1889-1897) et l'*Auctarium* I-II (Paris 1897), dont il l'a fait suivre, et non moins pour son grand ouvrage, cité ci-dessus [1]. Son exemple fut suivi, et l'on se mit à explorer cette source: Kehr et Schmidt pour leurs *Urkunden und Regesten* relativement à la province de Saxe, ouvrage cité par nous; Carlo Cipolla pour sa collection de sources au sujet de la Maison de Savoie [2]; le Dr. Alois Lang pour ses *Acta Salzburgo Aquilejensia* (Graz 1903); le prof. H. Klicman pour ses *Monumenta Vaticana res gestas Bohemiæ illustriantia* I (Prag 1903); le Dr. H. V. Sauerland pour ses *Urkunden und Regesten* de la province rhénane, Tom. III (Bonn 1903); le Dr. K. Rieder pour ses *Römische Quellen zur Konstanzer Bistumgeschichte zur Zeit der Päpste in Avignon* (Innsbrück 1908); D. Ursmer Berlière et l'Institut belge pour l'histoire ecclésiastique de Belgique au 14me siècle; le *Repertorium germanicum* pour l'époque du pape Eugène IV. Enfin W. H. Bliss a commencé pour l'Angleterre une mise en œuvre systématique des suppliques dans son *Calendar of papal registers*, où le vol. I des *Petitions to the pope* (London 1896) embrasse les années 1342-1419. M. le Dr. H. Reimers a encore emprunté plusieurs pièces à cette collection dans *Friesische Papsturkunden aus dem Vatikanischen Archiv* (Leeuwarden 1908), et moi-même j'y ai dépouillé 161 pièces hollandaises pour mes *Archivalia*, page 472 et suiv.

B. *Registres du Latran.*

Cette collection est ainsi nommée, parce quelle a été d'abord conservée dans le palais du Latran. Sous Léon XIII on la transféra avec les registres de suppliques aux archives du Vatican. Son nom est proprement: « Regesta Bullarum Datariæ apostolicæ », parce

[1] *La désolation des églises* etc., I-II (Mâcon 1897-1899).
[2] *Miscellanea di storia italiana*, 3me série, VII (Torino 1902), pages 190-205.

que les bulles dont on avait à y enregistrer les copies étaient expédiées à la Daterie.

Les volumes encore connus des Regesta Lateranensia [1], allant de Boniface IX (1389) jusqu'à Pie VII (1823), sont au nombre de 2161 et écrits tous sur papier. On peut les considérer, à côté des Regesta Vaticana, auxquels ils sont parallèles, comme une continuation des registres d'Avignon [2]. Le contenu des bulles qui y sont copiées est très varié. Naturellement il y a un grand nombre d'octrois de bénéfices, mais aussi maintes autres faveurs, maints privilèges et facultés conférés à des évêques, à des chapîtres, à des églises, à des monastères, à des confréries; puis des mandats judiciaires, des décisions de tribunaux ecclésiastiques etc. Je ne croirais pas trop m'avancer en disant que le contenu des Regesta Lateranensia est plus important que celui des Regesta Vaticana, c'est à dire pour les temps postérieurs au 14me siècle, lorsque les bénéfices y jouent un rôle tout à fait prépondérant.

Ce qui est fort à regretter, c'est que la série des Regesta Lateranensia est interrompue par de nombreuses lacunes; on assure qu'il manque actuellement un tiers du nombre primitif de volumes [3]. A chaque instant on a la déception de découvrir qu'il manque pour tel ou tel pape, non pas un volume, mais plusieurs de ceux qui existaient encore du temps de Garampi. La cause principale de ce lamentable déficit doit se chercher à Paris. Lorsque les archives du Vatican s'y trouvèrent déposées pendant plusieurs années de par la volonté draconienne de Napoléon, maints volumes des registres du Latran se sont perdus par négligence ou pour des causes plus graves. On raconte par exemple que le zélé archiviste du Vatican, Mgr. Marini, chargé de faire revenir les archives pontificales à Rome, eut le bonheur d'en sauver par hasard 200 volumes tombés entre les mains d'un épicier pour servir à empaqueter sa marchandise.

Primitivement les registres du Latran avaient une cote spéciale

[1] Miltenberger a donné, *Historisches Jahrbuch*, XV (1894), page 252 et suiv., une liste des registres du Latran et des suppliques qui ont été conservés pour chaque pontificat.

[2] Guérard, *Introduction*, page 16, appelle les registres du Latran: « un ensemble plus complet de l'administration pontificale que les Regesta Vaticana ».

[3] Goeller, *Die päpstliche Pönitentiarie*, I, page 13.

pour chaque pontificat, de sorte que les différents volumes étaient numérotés suivant l'année du pontificat avec des chiffres romains, et ensuite ils étaient comptés au moyen de chiffres arabes; par exemple: « Ab[1] Bonifacii IX (annus) III, tom. 9 ». Toutefois cette numérotation compliquée et non continue, que Garampi a encore employée, a maintenant fait place à une numérotation régulièrement suivie; mais une liste comparative était indispensable pour que l'on pût retrouver les anciens renvois. Elle nous a été fournie par feu Mgr Wenzel, qui acheva en 1903 son: « Registrum concordantiæ » sur les registres du Latran. Il se trouve maintenant dans la série des index sous le n° 319 A. Pour chaque pape a été dressée une liste contenant une indication exacte des volumes des registres du Latran que chaque année pontificale compte encore, avec l'ancienne et la nouvelle numérotation.

De même que dans le registres du Vatican et d'Avignon, les bulles on été enregistrées dans ceux du Latran, non pas suivant l'ordre de leur date, mais suivant l'ordre de leur expédition réelle. Comme le moment où s'effectuait cette expédition dépendait de circonstances accidentelles, surtout du moment où les intéressés acquittaient la taxe[2], les bulles sont rangées dans les registres dans un ordre fort variable. Seulement on a d'ordinaire laissé ensemble celles qui appartiennent à une même année pontificale. C'est en conséquence une grosse affaire que de chercher dans les registres eux-mêmes une bulle déterminée, sortout quand une seule année pontificale embrasse des dizaines de volumes.

Les « rubricæ » primitives (tables des matières), qui existaient anciennement dans les registres du Latran comme dans ceux du Vatican et d'Avignon, sont perdues,[3] de sorte que les employés de la Daterie, qui souvent pouvaient avoir besoin de consulter à titre de précédent l'octroi d'une certaine faveur dans le passé, ne manquèrent pas de se procurer un fil conducteur. C'est ce qui explique l'existence de l' « Index », aussi appelé « Rubricella », des « Regesta bullarum Datariæ apostolicæ », et en même temps la manière par-

[1] AB = Regesta Lateranensia, chez Garampi, et signifiant selon quelques-uns: Archivum Bullarum, ou bien aussi: Archivio di Bolle; comp. P. Kehr *Nachrichten* (1902), page 402.

[2] Voir ci-dessus, page 18.

[3] Comp. Kehr, *Nachrichten*, l. c.

ticulière dont on a organisé cet index. Il est composé de 112 volumes, les numéros 325-436 de la série des index, dont la plupart, au fond les seuls vraiment utiles, ont été copiés au 18me siècle. Mais cette série de gros volumes présente à son tour de nombreuses lacunes, surtout au milieu du 16me siècle. Elle ne commence qu'au pape Calixte III (1455), pour se continuer jusqu'à la fin, donc jusqu'à Pie VII inclusivement, mais d'une manière assez irrégulière. Ainsi par exemple les index aux registres du Latran de Sixte V manquent. La classification est alphabétique suivant l'usage, c'est-à-dire que les noms des évêchés qui commencent par la même lettre sont chaque fois réunis sous une seule année pontifcale; sous ce nom on lit, dans l'ordre des registres eux-mêmes, une courte note sur chaque bulle relative à l'évêché en question qui a été expédiée dans cette année pontificale.

Pour autant que je puis m'en assurer, les publications de sources qui méritent d'être citées ici, sont surtout le *Repertorium germanicum* (Berlin 1897) du Dr. Arnold, les *Regesta Leonis X* du cardinal J. Hergenröther, et la continuation du *Bullarium Franciscanum* (Tom. V-VII) par Conrad Eubel. Cependant il n'a encore paru qu'un volume du premier de ces ouvrages, et il n'a pour objet que la première année pontificale d'Eugène IV (1431-1432); et celui de Hergenröther a été interrompu à la troisième année du pontificat de Léon X (16 octobre 1515). Jusqu'ici c'est pour les recherches historiques anglaises que l'on a fait le plus usage des Regesta Lateranensia, dans le *Calendar of papal registers*, que nous avons cité plus haut, mais dans lequel on n'en a publié que de courts extraits. Le Dr. H. Dubrulle en a fait de même pour son *Bullaire de la province de Reims sous le pontificat de Pie II* (Lille 1905), et aussi le Dr H. Reimers pour ses *Friesische Papsturkunden*. Moi-même j'en ai fait usage dans mes *Archivalia*, page 521 et suiv., où se trouvent 550 extraits des Regesta Lateranensia.

C. *Brefs de la Daterie.*

Cette dénomination est posthume et impropre. Car la série des brefs de la Daterie appartient originairement au Collège des Secrétaires apostoliques, [1] comme tel institué en 1487 par Innocent VIII et aboli en 1678 par Innocent XI, qui en réduisant le nombre des 24 Secrétaires apostoliques à 2, fit transférer les archives de leur ci-devant Collège à la Daterie. Elles sont restées au palais du Latran jusqu'en 1892, quand on a transporté au Vatican les archives de la Daterie toutes-entières. C'est donc par droit de dévolution, que les brefs de la Secrétairerie apostolique appartiennent à la Daterie, dont ils ont émprunté le nom.

Les volumes jusqu'ici disponibles sont tous écrits sur papier et composent une serie de 850 tomes, se suivant regulièrement de l'an 1490 jusq'à 1800; pour l'époque postérieure ils ne sont pas encore classés ni ordinairement à la disposition des chercheurs. Ils sont intitulés: « Registrum brevium per Secretariam apostolicam expeditorum »; sauf quelques-uns nommés: « Registrum brevium apostolicorum supplicationum introclusarum », ou bien: « Registrum commissionum causarum ». Ceux-ci renferment les brefs, par lesquels le pape confia l'examen ou l'arrangement d'une affaire à quelque mandataire, en lui envoyant aussi la supplique originale, concernant cette affaire. La plupart des volumes sont précédés d'un index, qui ne manque jamais depuis l'an 1600 (Vol. 152). Le nom du diocèse auquel chaque bref se rapporte y est annoté en marge. Au commencement on ne trouve que les copies des minutes dans ce registre; mais depuis l'an 1596 (Vol. 146) il est composé des minutes elles-mêmes, au pied desquelles le secrétaire a mis sa signature (« Signaturam habet ») pour autoriser l'émanation du bref corrélatif.

En général, cette série se distingue des Registres de brefs mentionnés plus haut (pages 27 et suiv.) par deux qualités caractéristiques: 1° Ici les brefs sont émanés « in via communi »; c'est-

[1] Voir Moroni, *Dizionario* (Venezia 1830) LXIII, (page 260 et suiv. — La monographie de Thomasius Gualterutius, *Collegii secretariorum apostolicorum privilegia et jura* (Romæ 1587) est devenue très rare.

à-dire comme réponse à la supplique antérieure, tandis que les autres brefs ne correspondent pas à une supplique précédente, étant donnés plus ou moins « motu proprio ». 2° Ici les brefs se rapportent ordinairement à une grâce ou faculté personelle, mais accordée d'une façon moins solennelle et coûteuse que n'aurait importé une bulle, tandis que les autres brefs d'ordinaire traitent d'un sujet touchant directement ou indirectement à la politique.

Les brefs de la Daterie se rapportent donc à toutes sortes de grâces, facultés, privilèges, mandats ou commissions; aussi ils peuvent fournir maintes données intéressantes pour l'histoire locale et biographique. Mais jusqu'ici ils sont fort peu consultés par les savants.

VI. Archives consistoriales.

Par le Consistoire, qui a donné son nom à cette section, il faut entendre l'assemblée officielle des cardinaux présents à la Curie, que le pape a convoqués pour discuter et trancher d'importantes affaires ecclésiastiques ou pour prendre part à quelque cérémonie solennelle [1].

On distingue trois sortes de Consistoires: 1° le Consistoire *public* ou *extraordinaire* (« publicum »), que le pape convoque à époques indéterminées pour proclamer le décret final d'une canonisation ou d'une béatification, installer de nouveaux cardinaux, recevoir des légats de retour de leur mission et des princes régnants ou leurs ambassadeurs, discuter des affaires politico-ecclésiatiques importantes, etc.; 2° le Consistoire *semi-public* (« semi-publicum »), auquel, de même que pour les canonisations et les béatifications, outre les cardinaux sont admis des patriarches, des évêques, des protonotaires apostoliques et d'autres hauts dignitaires de la cour pontificale; 3° le Consistoire *secret* ou *ordinaire* (« secretum »), auquel assistent exclusivement les cardinaux. On l'a appelé Consistoire *ordinaire*, parce qu'il se réunissait à époques fixes, même primitivement deux fois par semaine, plus tard une seule fois. Le pape convoquait, généralement le lundi, en indiquant avec soin le local et l'heure, ses conseillers intimes, c'est-à-dire les cardinaux présents à Rome, en qualité de membres du Sacré-Collège, Sénat de l'Eglise, pour conférer confidentiellement avec eux.

C'est ce Consistoire ordinaire ou secret qui présente le plus d'intérêt pour les recherches historiques. Car c'est là, entre autres objets, qu'a lieu la nomination, le déplacement, la déposition d'archevêques, d'évêques et d'abbés; mais seulement d'abbés de monastères d'hommes dont la taxe est au moins de 33 florins. Quand un siège est vacant, un des cardinaux, le « proponens » ou « referens », est chargé de présenter un rapport circonstancié, et sur sa pro-

[1] Comp. Gabriel Palaeoti, *De sacri Consistorii consultationibus* (Romæ 1592) I fol. — Philips, *Kirchenrecht* VI, page 288 et suiv. — Bangen, *Die römische Curie,* page 74 et suiv.

position le pape en personne décide de la nouvelle nomination. Le décret du pape sort immédiatement son effet et sert d'ordinaire de base pour la date de la bulle de nomination qui doit être expédiée, date qui coïncide donc généralement avec celle du Consistoire secret. C'est aussi dans le Consistoire secret que se décide l'établissement et la délimitation de nouveaux évêchés, ct que se donne le pallium des archevêques [1].

Par sa célèbre bulle de réorganisation *Immensa*, du 22 janvier 1587, Sixte V institua une « S. Congregatio consistorialis » distincte, dont douze cardinaux font ordinairement partie et dont le pape est président. Cette Congrégation n'est chargée que de préparer les affaires qui lui sont confiées dans ce but, mais dont la décision reste réservée au Consistoire proprement dit. Son influence, pour être indirecte, n'en est pas moins grande et a grandi encore en vertu de la nouvelle Constitution de Pie X *Sapienti consilio* (29 juin 1908), qui lui a confié une nouvelle tâche: la surveillance supérieure de l'administration des évêchés et des séminaires. Toutefois tant que l'accès des archives de cette Congrégation reste fermé, il n'y a pas de raisons pour que nous nous en occupions davantage, et nos indications destinées à orienter les chercheurs doivent se borner à celles du Consistoire proprement dit.

En effet, c'est seulement à lui que se rapportent les archives qui nous occupent en ce moment. Elles ont été instituées le 15 décembre 1625 par le pape Urbain VIII; autrefois on pouvait, mais seulement par grande faveur, y pénétrer par le Cortile di S. Damaso [2]. Nous n'en avons qu'une connaissance très incomplète, car on ne les a pas encore ouvertes dans toute leur étendue aux recherches historiques, ce qui, du reste, aura probablement bientôt lieu. Les parties des archives consistoriales dont l'accès est permis et qui ont d'abord été conservées provisoirement dans la bibliothèque du Vatican pour trouver il y a trois ans une place dans les archives du Vatican, se décomposent comme suit:

1º *Acta Camerarii*, douze gros volumes in 4º, allant du 1er janvier

[1] J'ai emprunté ces détails pour une grande partie à un « Discursus quidam de Consistoriis » du 17me siècle, qui se trouve en manuscrit dans les archives consistoriales, Acta Miscell. Vol. 50, f. 1-6. — Comp. encore Cauchie. *De la création d'une école belge à Rome* (Tournai 1896), page 39 et suiv.

[2] Voir L. Pastor, *Geschichte der Päpste* (Freiburg 1891) I, page 689 et suiv

vier 1489 au 22 décembre 1600, mais présentant des lacunes pour les années 1504-1528, 1551-1558 et 1592-1595. Ce sont les procès-verbaux des discussions et décisions consistoriales, rédigés par le Camerlingue. A peu près la moitié sont des originaux, ou bien ce sont des copies faites un peu plus tard.

2° *Acta Cancellarii*, formés de 8 volumes semblables les uns aux autres, et allant du 9 mars 1517 au 15 décembre 1564. Ces procès-verbaux ont été rédigés par le vice-chancelier de la Sainte Eglise romaine. Tous sont originaux.

3° *Acta miscellanea*, 60 volumes in 4°, allant de 1409 à 1692, toutefois avec de nombreuses lacunes, surtout pour le 15me et le 17me siècles. C'est une collection assez arbitraire, consistant en grande partie en copies de recueils des « Acta », appartenant à l'une des deux séries qui précèdent. Quelques volumes sont formés de copies sans lien entre elles, mais toujours relatives au Consistoire. C'est le cas, par exemple, pour les volumes 52, 53, 54 et 56, qui renferment « Varia documcnta » du 15me et du 16me siècles. Un volume qui semble plus curieux est le 59me, qui porte à l'extérieur le titre: « S. Collegii liber quindennalis », mais qu'une inscription à l'intérieur appelle: « Liber obligationum pro quindenniis ». C'est pour le 15me et le 16me siècles une liste alphabétique des annates que certains évêchés étaient tenus de payer tous les quinze ans. La plupart des volumes de cette série sont munis à la fin d'un registre alphabétique des évêchés qui y sont nommés, avec l'indication de la page où chaque évêché est mentionné. Au dos se trouve d'ordinaire la mention du nombre d'années qu'embrasse le volume.

4° *Acta consistorialia*, 11 in-folios numérotés et 23 in-folios pas encore numérotés, contenant, chacun pour un certain nombre d'années, des copies faites à l'époque des « Acta » mentionnés ci-dessus sous 1° et 2°. Ici encore le nombre des années que le volume embrasse est indiqué au dos. Les onze volumes numérotés vont de 1592 à 1668 et de 1746 à 1749. Ceux qui n'ont pas encore été numérotés renferment des copies du 16me et du 17me siècles, sans ordre régulier.

Voilà jusqu'où j'ai pu explorer systématiquement les archives consistoriales. Le reste, consistant certainement en plus de 1100

volumes, attend encore son transfert définitif dans les archives du Vatican [1]. Il s'y trouve par exemple environ 300 volumes de procès-verbaux concernant la préconisation des évêques ou d'abbés (« Processi dei vescovi »). Chaque volume embrasse environ dix ans. Le plus vieux est de 1584-1595, mais après cela il y a beaucoup de lacunes jusqu'en 1815. Il y a aussi une série de « Schedulæ consistoriales » [2], conservées dans 60 recueils distincts, rangés chronologiquement. Ce sont les rapports dont nous avons parlé ci-dessus, que le cardinal remplissant la fonction de « proponens » ou de « referens » devait présenter sur un siège devenu vacant et sur le candidat que le Consistoire pourrait désigner.

En somme il faudra attendre, pour se livrer à un examen systématique et complet des archives consistoriales, qu'elles aient été transférées en leur entier dans les archives du Vatican et qu'on les y ait régulièrement rangées. On devra aussi dans cet examen tenir compte des parties fragmentaires des archives consistoriales qui se trouvent dispersées ailleurs. Ainsi le volume 8 et le volume 121^A des *Varia miscellanea* Arm. XII appartiennent en réalité aux archives consistoriales; de même le volume 52 de l'Arm. XXXI renferme les actes consistoriaux de 1439-1486. Les archives du Château St-Ange, Arm. XI caps. 4, renferment des procès-verbaux appartenant à la préconisation des évêques pendant les années 1507-1518 [3]. On trouvera dans le volume I 859 des archives Borghèse des actes consistoriaux de l'époque d'Alexandre VI et d'Adrien VI; de même dans les vol. 594, 595, 596, 2419, 2431, 2481, 2519, 2527 et 2916 de la Biblioteca Ottoboniana, une grande partie de ceux qui se rapportent à la seconde moitié du 16me siècle. Dans son *Meletematum Romanorum mantissa* (Ratisbonne 1875) p. 195-252 Hugo Laemmer a publié un choix de documents dispersés dans quelques archives et bibliothèques de Rome: « Ex actis consistorialibus et diariis pontificiis », sur les années 1520-1656. Encore bien d'autres fragments

---

[1] On trouve sur son contenu quelques indications sommaires dans Pastor, l. c. page 690, et dans J. Korzeniowski, *Excerpta ex libris manusc. archivi consistorialis Romani* (Cracoviæ 1890), page 4.

[3] W. Friedensburg en a publié quelques-unes, relatives aux diocèses allemands pour les années 1539-1550, *Quellen und Forschungen*, I (1898), pages 165-203.

[3] Voir W. Friedensburg, *Quellen und Forschungen*, I. c.

des archives consistoriales se sont égarés loin du dépôt principal. D'après Berlière [1], des actes consistoriaux égarés se sont acheminés vers les bibliothéques Barberini, Chigi, Corsini, Vallicelliana à Rome, et même vers Bologne, Florence et Paris.

Garampi lui-même nous livre la preuve des lacunes actuelles. Ses index nous renvoient souvent à une section des archives du Vatican qu'il désigne par les initiales *S. C.* (Provisiones S. Collegii); mais à chaque instant on s'aperçoit que les volumes ainsi indiqués par lui ont disparu, ou du moins qu'on ne parvient pas à les retrouver.

Dans ces conjonctures, on a eu jusqu'ici peu recours aux archives consistoriales pour les recherches historiques. L. von Pastor les a consultées pour son *Histoire des Papes*. P. Conrad Eubel les a utilisées pour sa *Hierarchia catholica;* mais celle-ci ne parvient qu'à l'an 1503, où les archives consistoriales actuellement disponibles ne sont pas encore de si grande importance. Le Dr. W. van Gulik, qui devait continuer le grand ouvrage d'Eubel, en aura fait un usage plus large ; mais ce savant, trop tôt décédé, n'a pas eu à sa disposition — les archives consistoriales se trouvant encore bien plus fragmentairement dans la bibliothèque du Vatican — des matériaux aussi abondants que ceux qui se trouvent actuellement dans les archives du Vatican, et les résultats de ses utiles recherches sont encore en portefeuille. J. Korzeniowski, dans ses *Excerpta*, a dépouillé les archives consistoriales pour l'histoire ecclésiastique de la Pologne (1409-1590); et moi-même, dans mes *Archivalia*, page 704 et suivantes, j'y ai recueilli 75 pièces pour l'histoire des Pays-Bas. Mgr. Stephan Ehses [2] y a emprunté quelques notices sur l'érection de nouveaux évêchés en Amerique etc., pour les années 1530-1534. Un intérét plus général s'attache au *Diario concistoriale* du cardinal Giulio Antonio Santori (« di San Severina »), qui contient beaucoup de particularités saillantes sur les Consistoires des années 1570-1576. Le père Tacchi Venturi l'a publié [3].

---

[1] *Aux archives Vaticanes*, page 21.

[2] *Römische Quartalschrift*, VI (1892), page 223 et suiv.

[3] *Studi e documenti di storia e diritto*, XXIII (Roma 1902), pages 297-347, XXIV (1903), pages 73-142 et 205-272, XXV (1904), pages 89-135.

VII. Archives de la Secrétairerie d'État.

Cette section des archives du Vatican est de beaucoup la plus importante pour l'histoire politique de l'époque moderne; mais c'est malheureusement justement sur ce point qu'elles présentent le plus de lacunes. En effet, des parties très considérables des archives de la Secrétairerie d'État se sont éparpillées dans les archives des familles des papes ou des « Cardinali-nepoti », à qui au 16me et au 17me siècles on confiait de préférence le poste important de secrétaire d'Etat. De vastes parties des bibliothèques Barberini, Borghese, Chigi, Corsini et d'autres y appartiennent réellement. De fait, on pourrait presque dire que les archives de la Secrétairerie d'Etat son dispersées partout dans Rome et dans l'Italie [1]. Ce qu'il en est resté aux archives du Vatican commence dans la première moitié du 16me siécle. Pourtant cette collection principale est encore fort considérable. De Pretis en a fait en 1731 un inventaire, le n° 134 des index.

A son exemple nous la subdivisons comme suit:

A. *Nuntiature e Legazioni.*
B. *Lettere di Cardinali.*
C. *Lettere di vescovi e prelati.*
D. *Lettere di principi e titolati.*
E. *Lettere di particolari.*
F. *Lettere di soldati.*

Nous y ajoutons:

G. *Varia miscellanea.*

Les index 168-184 renferment sur la collection A-F entière, pour autant qu'elle va de 1550 à 1721, un « Indice cronologico », destiné à l'usage pratique, mais dans lequel on a noté encore d'autres sections, par exemple *Varia miscellanea, Pio, Arm. 64* etc,, tandis que la section *Nuntiature* n'y est pas représentée aussi complètement [2]. Suivant les années les lettres y sont mentionnées l'une après

---

[1] Ranke. *Die römischen Päpste* (Leipzig (1878). Préface, pages 8-9.
[2] Voir ci-dessus, page 13.

l'autre, mais seulement avec l'indication de l'origine, de l'adresse et, ordinairement aussi, de la date.

En outre il existe pour l'époque postérieure (Epoca Napoleonica) un « Schedario » encore inachevé et non numéroté, allant de 1798 à 1815. Il sera bon d'y signaler, comme égarées sous *Spagna*, Vol. XVI, fasc. 7, quelques lettres peu importantes de la nonciature d'Espagne, relatives au jansénisme dans les Pays-Bas méridionaux, que l'on désirait voir supprimer.

A. *Nuntiature e Legazioni.*

Dans cette section se trouve la correspondance échangée entre la Curie et ses représentants à l'étranger revêtus du titre de légat, de nonce ou d'internonce. Un grand nombre des missives reçues et expédiées sont, du moins partiellement, en chiffres [1].

Au commencement du 16me siècle naquirent spontanément les nonciatures permanentes, comme développement naturel des relations diplomatiques du Saint-Siège, pressé par le besoin de s'opposer à la Réforme envahissante. Leur début, avec les attributs essentiels d'une nonciature ordinaire : résidence fixe, accréditation diplomatique complète et succession régulière des titulaires, date du pontificat de Léon X (1513-1521). Il envoie définitivement un nonce en France, en Allemagne et en Espagne. Sous Grégoire XIII le Saint-Siège compte déjà neuf nonciatures, et cette institution a conquis non seulement une position stable, mais en même temps un rôle des plus importants sur le théâtre du monde [2]. L'héritage écrit de ces ambassades pontificales a été conservé, du moins pour la majeure partie, dans les archives de la Secrétairerie d'Etat. Gachard croyait qu'il se composait encore en 1811 de 6060

[1] Voir Aloys Meister, *Die Geheimschrift im Dienste der päpstlichen Kurie, von ihren Anfängen bis zum Ende des XVI. Jahrhunderts* (Paderborn, 1906). — Josef Susta, „Eine päpstliche Geheimschrift aus dem 16. Jahrhundert„, *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung,* XVIII (1897), pages 367-371.

[2] Comp. A. Pieper, *Zur Entstehungsgeschichte der ständigen Nuntiaturen* (Freiburg 1894). — P. Richard, *Origines des nonciatures permanentes.* « La représentation pontificale au XVme siècle (1450-1513) », *Revue d'hist. eccl.*, VII (Louvain 1906), pages 52-70 et 317-338. — S. Steinherz. „Die Facultäten eines päpstlichen Nuntius im 16. Jahrhundert", *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung,* XIX (1899), pages 327-342.

volumes, et il en dit: « Cette collection serait indubitablement la plus précieuse qu'il y eût dans te monde entier pour l'histoire de l'Europe depuis la fin du moyen-âge, s'il n'y existait des lacunes; peut-être l'est-elle encore malgré ces lacunes »[1].

Cette gigantesque collection a été inventoriée en 1731 par Petrus Donninus de Pretis. Son inventaire porte le titre : *Indice delle Nunziature*, et est numéroté: 134. Les volumes relatifs à chaque nonciature sont mentionnés un à un, avec une très brève indication de l'année ou des années que le volume embrasse, et du nonce dont il renferme des lettres ou auquel elles ont été adressées. En suivant donc l'ordre adopté par l'index 134, qui mentionne en tout 22 *Nunziature e Legazioni*, nous nous arrêtons aux suivantes :

1.° Germania.

Les documents de cette nonciature sont inventoriés dans l'index 134 f. 1-14, qui mentionne les volumes 1-348, allant de 1515 à 1740. En outre il y a dans d'index 135 un inventaire supplémentaire et plus récent, où sont énumerés encore les volumes 252-709, allant de 1713 à 1809.

On considère comme le premier nonce en Allemagne Lorenzo Campeggi, qui fut accrédité trois fois en cette qualité auprès de l'empereur Charles-Quint. Celui-ci voyageait beaucoup, aussi en dehors de l'empire allemand, et il était bien difficile qu'un ambassadeur accrédité auprès de lui le suivît partout. C'est pourquoi Clément VII (1523-1532) établit à la cour du roi Ferdinand à Vienne, pour l'Allemagne, une nonciature fixe[2], qui fut réorganisée sous Grégoiré XIII. Vu les dangers qui menaçaient l'Eglise dans l'empire allemand, ce pape créa trois nouvelles nonciatures à demeure: l'une, pour l'Allemagne méridionale, à Munich (1573), laquelle ne dura que dix ans; une autre, pour les états de l'archiduc Charles de Styrie, à Gratz (1580); et une, pour le Nord-Ouest de l'Allemagne et les Pays-Bas, à Cologne (1584).

L'index 162 contient au mot *Germania* une liste continue des noms des « Legati et nuntii apostolici Germaniæ », allant de

[1] *Les archives du Vatican* (Bruxelles 1874), page 40 et suiv.

[2] W. Friedensburg: « Anfänge der Nuntiatur in Deutschland ». *Nuntiaturberichte* I, page XXXVIII et suiv.

1278 à 1699. Elle a même été imprimée dans le rare opuscule de circonstance : *Pii papae VI responsio...... super nunciaturis apostolicis* (Romæ 1790), pages 259-261; mais elle est inexacte et incomplète. Une liste tout à fait digne de confiance, quoique très partielle, a été donnée pour les années 1550-1559 par A. Pieper dans sa solide monographie : *Die päpstlichen Legaten und Nuntien in Deutschland, Frankreich und Spanien seit der Mitte des XVI. Jahrh.* (Münster 1896) Ire partie, pages 210-211. On trouvera dans mes *Archivalia*, pages 741-745, une liste complète des légats et nonces en Allemagne jusqu'à 1584.

Il a été largement puisé dans cette source historique. Dans les *Monumenta Vaticana historiam eccl. saeculi XVI illustrantia* (Friburgi 1861), Hugo Laemmer a donné un choix tiré surtout de la « Nunziatura di Germania » pour les années 1520–1546. P. Balan a fait de même dans ses *Monumenta reformationis Lutheranae* (Ratisbonnæ 1884) et dans ses *Monumenta historiam saec. XVI illustrantia* (Oenipontae 1885). Nous citerons comme publications spéciales, tirées en grande partie de la « Nunziatura di Germania »: Brieger, *Aleander und Luther 1520* (Gotha 1884); — P. Kalkoff, *Die Depeschen des Nuntius Aleander* (Halle 1886); L. von Ranke, « Berichte des päpstlichen Nuntius Morone..... über das Wormser Gespräch », *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation,* (Leipzig 5me Aufl.) VI, page 145 et suiv.; St. Ehses, « Kardinal Lorenzo Campeggio auf dem Reichstage von Augsburg 1530 », *Römische Quartalschrift,* XVII (1903), pages 353 et suiv., XVIII (1904), pages 358 et suiv., XIX (1905), pages 129 et suiv., XX (1906), pages 54 et suiv.; F. Dittrich, *Nuntiaturberichte Giovanni Morone's vom deutschen Königshofe 1539-1540* (Paderborn 1892) ; « Die Nuntiaturberichte Giovanni Morone's vom Reichstage in Regensburg 1541 », *Historisches Jahrbuch,* IV (München 1883), pages 395 et suiv., 618 et suiv.; *Regesten und Briefe des Card. Casparo Contarini* (Braunsberg 1881); L. Pastor, « Die Correspondenz des Card. Contarini während seiner deutschen Legation 1541 », *Historisches Jahrbuch I* (1880), pages 321 et suiv.. 473 et suiv.; W. E. Schwarz, *Briefe und Akten zur Geschichte Maximilians II. Briefwechsel mit Papst Pius V* (Paderborn 1889), et *Die Nuntiatur-Correspondenz Kaspar Groppers 1573-1576* (Paderborn 1898).

Mais on trouve en une série continue une publication complète dans les *Nuntiaturberichte aus Deutschland, nebst ergänzenden Aktenstücken.* C'est une publication monumentale, pour laquelle on a sagement réparti le travail sur quatre périodes, dont se sont chargés divers Instituts historiques de Rome. Il en a déjà paru 16 volumes, mais il s'écoulera encore des années avant que le tout soit publié.

L'Institut historique prussien travaille à la première période (1533-1559): Walter Friedensburg a publié à Berlin les vol. I–IV (1533-1539) et les vol. VIII-X (1545-1548), Ludwig Cardauns les vol. V-VI (1539-1541), Georg Kupke le vol. XII (1550-1552). La seconde période (1560-1572) est confiée à l'Institut autrichien : il en a paru à Vienne, par les soins de S. Steinherz, les vol. I-III (1560-1563). Quant à la troisième (1572-1585), confiée aussi à l'Institut prussien, J. Hansen en a publié les vol. I-II (1576-1582), et Karl Schellhass les vol. III-IV (1573-1576). La période intermédiaire (1585-1605) est attribuée à l'Institut de la « Goerres-Gesellschaft », qui cependant s'est principalement occupé de la nonciature de Cologne ; un seul volume a été publié par R. Reichenberger pour les années 1585-1590 (Paderborn 1905). La quatrième période, qui embrasse le 17me siècle, est aussi entre les mains de l'Institut prussien : le vol. I (1628-1630) en a paru à Berlin par les soins de H. Kiewning.

La publication de cette série, poursuivie par de communs efforts avec un zèle si persévérant, prouve l'intérêt, que l'on porte à l'immense série des nonciatures dans le monde savant de l'Allemagne, où l'on s'applique surtout à la publication des sources de l'histoire.

2.° Francia.

Les documents de cette nonciature qui subsistent encore sont inventoriés dans l'index 134, f. 15-31, forment 615 volumes et vont de 1517 à 1809.

Après que pendant plus d'un demi-siècle des envoyés intermittents du Saint-Siège eurent résidé en France, une nonciature permanente y fut établie par l'envoi de Leone Ludovico di Canossa (1514-1517) et s'y maintint presque sans interruption [1] jusqu'à la rupture entre Napoléon et Pie VII.

La « Société des archives de l'histoire religieuse de la France »

[1] Comp. Pieper, *Die päpstlichen Legaten* etc., pages 39 et 57 et suiv.

a entrepris de publier régulièrement les rapports de la nonciature de France. L'abbé J. Fraikin a publié le premier volume: *Nonciatures de France. Nonciatures de Clément VII depuis la bataille de Pavie jusqu'au rappel d'Acciaiuoli (22 févier 1525 à juin 1527). Archives de l'histoire religieuse de la France.* Tom. LI (Paris 1906). Le second volume est de Dom R. Ancel, *Nonciatures de Paul IV (avec la dernière année de Jules III et Marcel II)* T. I. *Nonciatures de Sebastiano Gualterio et de Cesare Brancatio (mai 1554-juillet 1557). 1ère partie* (Paris 1909). M. Fraikin a publié également une étude bien documentée sur la nonciature de France 1527-1534, *Mélanges d'archéologie et d'histoire,* XXVI (1906), pages 516-563.

3° **Spagna.**

Les documents encore existants de cette nonciature sont inventoriés dans l'index 134, f. 33-42v, forment 439 volumes et vont de 1563 à 1796.

A proprement parler, la nonciature d'Espagne commence par Giovanni Ruffo dei Teodoli (1506-1518), qui a été nonce au sens ordinaire du mot et en même temps collecteur général pour l'Espagne et qui a eu des successeurs dans chacune de ces deux fonctions. L'intérêt qu'elle présente pour l'histoire de l'Europe centrale se borne principalement au règne de Philippe II. En effet, le Saint-Siège s'immisça à cette époque avec grande ferveur dans la lutte entre l'Espagne et ses adversaires protestants. Ce fut surtout le cas sous le pape Grégoire XIII, qui encouragea les efforts de l'Espagne pour maintenir son empire mondial et qui prit lui-même une part des plus actives à toutes les complications politiques autour de la lutte qui se livrait pour l'hégémonie entre le « roi catholique » et les pays protestants ligués contre lui [1]. R. de Hinojosa, *Los despachos de la diplomacia pontificia en España* (Madrid 1896), a donné un aperçu suivi, fidèlement tiré des sources, de la nonciature d'Espagne au 16me siècle.

L'importance générale de la nonciature d'Espagne diminue au 17me siècle. Cependant, jusqu'à la paix de Westphalie elle ne mérite pas d'être laissée de côté. Il y eut à cette époque plus d'une fois de la tension entre l'Escurial et le Vatican, du fait de difficultés

[1] Voir P. A. von Törne, *Ptolémée Gallio, Cardinal de Como* (Paris 1907) page 222.

d'ordre intérieur que l'absolutisme royal opposait à ces droits reconnus de la nonciature[1].

4° **Polonia**.

L'inventaire de cette nonciature se trouve dans l'index 134, f. 45-53. Elle compte 358 volumes, avec 24 volumes supplémentaires, allant de 1567 à 1783. Il y a encore un autre inventaire authentiqué par le nonce de Vienne le 25 Septembre 1799; mais il n'est pas encore numéroté et se trouve sous la garde du sous-archiviste.

Le peuple polonais, catholique avant tout et depuis sa conversion à la foi chrétienne « recommandé à la protection de Saint-Pierre », [2] avait toujours des liens très étroits avec le Saint-Siège, qui envoya maintes fois des légats en Pologne et ne manqua pas dans la première moitié du 16me siècle d'y envoyer des nonces extraordinaires. Mais le premier nonce à résidence fixe a été Luigi Lippomanno, accrédité en 1556 auprès du roi Sigismond II, qui par son divorce causa alors des graves embarras. Après lui les nonces ou internonces de Pologne se sont succédés régulièrement jusqu'à la funeste division du royaume: *finis Poloniae.* Une liste chronologique de ces titulaires nous a été fournie par Th. Wierzbowski, *Synopsis legatorum a latere, legatorum natorum, nuntiorum, internuntiorum etc. apostolicorum in Polonia terrisque adjacentibus 1073-1794* (Romae 1890).

On comprend facilement que dans les luttes intérieures et les guerres fréquentes du peuple polonais les nonces aient joué maintes fois un rôle prépondérant, comme intermédiaires et pacificateurs. Dans cette qualité excellait déjà le célèbre Gianfrancesco Commendone, 1563-1565 nonce en Pologne et depuis cardinal. Son exemple fut dignement suivi par Vincent Laureo, sur l'activité duquel nous possédons un recueil de documents, tirés des archives du Vatican: Th. Wierzbowski, *Vincent Laureo, évêque de Mondovì, nonce apostolique en Pologne 1574-1578* (Varsovie

---

[1] Comp. Dr Aloys Meister: " Zur Spanischen Nuntiatur im XVI. und XVII. Jahrh. ", *Römische Quartalschrift,* VII (1893), pages 447-481.

[2] Voir Paul Fabre, " La Pologne et le Saint-Siège du 10me au 13me siècle", *Etudes d'histoire du moyen-âge dédiées à Gabriel Monod* (Paris 1896), pages 163-176.

1887). C'était à la même époque que la Pologne et la Suède se combattaient pour des raisons dynastiques et religieuses et que dans ces querelles acharnées le Saint-Siège s'interposa à plusieurs reprises. M. Biaudet nous a bien renseignés sur les relations non officielles du Saint-Siège avec la Suède, dont la nonciature de Pologne tenait les fils[1]. Celles-ci seront encore de plus éclaircies par la publication spéciale que M. le Dr Hjalmar Bernstrand vient de préparer, en faisant des recherches aux archives du Vatican sur l'activité diplomatique de Malaspina, nonce auprès de Sigismond III, roi de Pologne et de Suéde, en 1593-1594. La nonciature de Pologne était aussi toute designée pour nouer et renouer les relations diplomatiques du Saint-Siège avec la Russie, qui se continuaient encore après la division du royaume polonais, surtout au temps de Napoléon, dont l'empereur Alexandre Ier se montra l'adversaire le plus redoutable. Les documents relatifs à ces missions diplomatiques en Russie se trouvent aussi dans la nonciature de Pologne.

Dans le dossier volumineux de cette nonciature il y a donc beaucoup de matériaux, concernant aussi l'histoire des pays septentrionnaux limitrophes. Ceux qui se rapportent à la Russie ont déjà servi au grand ouvrage du R. P. Pierling S. J.: *La Russie et le Saint-Siège. Etudes diplomatiques* (Paris 1896-1907) I-IV; mais ils ont été explorés plus a fond par la Mission scientifique, qui depuis l'année 1894 travaille à Rome sous les auspices de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg. Le chef actuel, M. le professeur E. Schmourlo, a déjà fait paraître des publications importantes. Citons par exemple: *Recueil de documents relatifs au règne de l'empereur Pierre le Grand* Tom. I, 1693-1700 (Dorpat 1903), e *Rossija i Italia*[2]. Raccolta di documenti storici e delle ricerche concernenti le relazioni fra la Russia et l'Italia. Vol. I-II (Pietroburgo 1907-1908). Le second volume de ce dernier ouvrage renferme aussi un bref aperçu de la nonciature de Pologne.

[1] H. Biaudet, *Le Saint-Siège et la Suéde durant la seconde moitié du XVIme siècle.* Notes et documents I. — Etudes politiques I (Paris 1906-1907). - Voir aussi A. Theiner, *La Suède et le Saint-Siège sous les rois Jean III, Sigismond III et Charles IX, d'après des documents trouvés dans les archives du Vatican,* I-III (Paris 1842).

[2] Ne sachant pas la langue russe, dans laquelle cet ouvrage est publié, nous citons ici d'après les renseignements bibliographiques que M. Schmourlo lui-même a bien voulu nous fournir et dont nous lui sommes très obligés.

Mais il va de soi que la nonciature de Pologne a une valeur historique toute spéciale pour ce pays même, ce que d'ailleurs A. Theiner avait déjà démontré par ses *Vetera monumenta Poloniae et Lithuaniae* I-IV (Romae 1860-1864). On peut donc attendre une récolte considérable des recherches, qui sont commencées depuis 1886, sous les auspices de l'Académie des sciences de Cracovie. D'après le rapport [1] publié en 1890 par la Mission polonaise dans le *Bulletin international* de cette Académie, il n'y avait pas moins de 40 volumes contenant les matériaux recueillis à Rome et deposés dans les Archives de la Commission d'histoire, qui compte les publier à mesure qu'elle disposera des fonds nécessaires. Maintenant une publication volumineuse, se rapportant à la nonciature de Pologne durant le premier demi-siècle de son activité, est en préparation. Le Dr. P. Hildebrandt a encore utilisé cette source pour son étude sur: « Die Polnische Königswahl von 1697 und die Konversion August des Starken », *Quellen und Forschungen,* X (1906), pages 152-215.

5⁰ Portogallo.

Ce qui existe de documents de cette nonciature est inventorié dans l'index 134, fol. 55-64ᵛ, forme 204 volumes et va de 1535 à 1809.

Pour l'histoire ancienne de cette nonciature on consultera avec fruit la publication monumentale que M. Luiz Augusto Rebello da Silva a fait paraître dan la série du *Corpo diplomatico Portuguez* et qu'il a intitulée: *Relaçôes com a Curia Romana* 1501-1579. Tom. I-IX (Lisboa 1862-1886), et le recueil de documents relatifs à la *Curia Romana 1137-1557*, que le même auteur a fait paraître dans la série: *Quadro elementar des relaçôes politicas e diplomaticas.* Tom. IX-XII (Lisboa 1864-1874). Pour les derniers temps on pourra consulter: Bartololomeo Card. Pacca, *Notizie sul Portogallo con una breve relazione della nunziatura di Lisbona 1795-1802* (Velletri 1835).

6⁰ Inghilterra.

Le maigre héritage documentaire de cette nonciature est inventorié dans l'index 134, f. 65-65ᵛ, et forme 18 volumes, allant de 1565 à 1689 et de 1702 à 1704.

[1] Voir Cauchie, *De la création,* etc., pages 52-56.

Il n'y a jamais eu en Angleterre une nonciature à demeure. Quelquefois le Saint-Siège y envoyait temporairement un légat ou un nonce, quand se présentait quelque affaire importante. Ainsi par exemple le cardinal Réginald Pole était légat en 1554-1557, sous le gouvernement de Marie la Catholique. En 1649, pendant l'insurrection irlandaise, Mgr. G. M. Rinuccini, archevêque de Fermo, a visité l'Irlande comme nonce extraordinaire[1]. Mais généralement il n'y avait point de relations directes entre le Saint-Siège et les Iles Britanniques, où le protestantisme avait vaincu sur toute la ligne. Pour sauvegarder autant que possible les intérêts des catholiques anglais persécutés au 17me et au 18me siècles, le Saint-Siège se servit comme intermédiaire de la nonciature de Bruxelles[2].

Cette coïncidence expliquera comment *Inghilterra* vol. I renferme aussi un grand nombre de lettres et de pièces appartenant à la “ Nunziatura di Fiandra „ (1574-1579).

7°-9° Genova-Venezia-Napoli.

La rubrique *Genova* ne compte que 10 volumes, qui vont de 1572 à 1584 et de 1593 à 1604, lorsqu'un nonce extraordinaire se trouvait a Gênes, et aussi de 1801 à 1809, lorsqu'était établi dans le port ligurien un consul pontifical. Elle est inventoriée dans l'index 134, f. 67.

D'autant plus importante est la rubrique *Venezia*, qui ne compte pas moins de 360 volumes, allant de 1532 à 1534, de 1561 à 1562, et ensuite se poursuivant régulièrement de 1566 jusqu'à 1798, lorsque la nonciature de Venise disparut avec l'indépendance de la république. L'inventaíre de cette collection se trouve dans l'índex 134, f. 69-76 v.

La rubrique *Napoli* renferme 411 volumes, allant de 1570 à 1809; elle est inventoriée dans l'index 134, f. 77-84 v.

Jusqu'au commencement du 16me siècle il n'y avait à Naples

---

[1] Sa correspondance officielle, d'après les originaux à la Biblioteca Rinucciana de Florence, est publiée par G. Aiazzi: *Nunziatura in Irlanda di Mons. G. B. Rinuccini* (Firenze 1844).

[2] Voir L. Willaert S. J.: “ Négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas catholiques „, *Revue d'histoire ecclésiastique*, VI (Louvain 1905), pages 47, 566 et 811 et suiv., VII (1906), page 585 et suiv., VIII (1907), page 81 et suiv.

que des collecteurs apostoliques. Le collecteur Fabio Arcella (1528) fut le premier, qui s'attribua le titre de collecteur et nonce; mais le gouvernement espagnol et le vice-roi ne manquèrent pas de protester contre cette prétention. Le premier, qui a été reconnu officiellement comme nonce, fut Antonio Sauli (1569). Toutefois à cette époque le nonce de Naples n'avait pas encore les facultés d'un vrai nonce; il n'était en réalité que collecteur et commissaire apostolique dans certaines matières [1]. Avec l'avènement solennel du roi Charles VI (1738) les nonces de Naples sont enfin arrivés à leur haute dignité dans le sens stricte du mot.

10° **Colonia.**

L'inventaire de la nonciature de Cologne se trouve dans l'index 134, f. 85-92. Elle compte 297 volumes, allant de 1575 à 1799.

La nonciature de Cologne, elle aussi, est née des malheurs des temps [2]. Surtout en 1583, lorsque l'archevêque Gebhard Truchsess s'était fait protestant et qu'il s'agissait de conserver la Sainte Cologne à l'Église mère, on sentit très vivement le besoin d'un représentant du Saint-Siège à demeure dans les contrées du Rhin. Peu auparavant Kaspar Gropper [3] avait agi en qualité de nonce extraordinaire, mais sans grand succès. Il fut remplacé le 6 décembre 1576 par Bartolomeo Portia, qui résida presque une année à Cologne, lui aussi en qualité de nonce extraordinaire. En 1579, du 6 avril jusqu'au 2 décembre, pendant le congrès pour la pacification des Pays-Bas, Giovanni Baptista Castagna résida à Cologne. Le premier nonce ordinaire, nommé à demeure, fut Mgr. Bonomi, qui reçut le 3/13 octobre 1584 sa nomination comme " nuntius in Germania inferiore ", après que Minutio Minucci eût

[1] Voir A. Meister, „Die Nuntiatur von Neapel im 16. Jahrhundert", *Historisches Jahrbuch*, XIV (1893), pages 70-82.

[2] Sur l'origine de la nonciature de Cologne, voir M. Lossen, « Zur Geschichte der päpstlichen Nuntiatur in Köln 1573-1595 ». *Münchener Sitzungsberichte* (1888), pages 159-196. — Hansen, *Nuntiaturberichte* I, page 719 et suiv. — Karl Unkel, " Die Errichtung der ständigen apostolischen Nuntiatur in Köln ", *Historisches Jahrbuch*, XII (München 1891), pag. 505-537 et 721-746. — Ehses-Meister, *Nuntiaturberichte*, I, Introd. page XXXVIII et suiv. — R. Maere, *Revue d'hist. ecclésiastique*, VII (Louvain 1906), pag. 572 et suiv.

[3] W. E. Schwarz, *Die Nuntiatur-Korrespondenz Kaspar Groppers* (Paderborn 1898).

encore fonctionné pendant quelques jours (30 janvier au 9 février 1583) comme commissaire du pape. Bonomi entra en fonction le 9 avril 1585.

La nonciature de Cologne continua d'exister sans interruption jusqu'en 1794, époque où elle fut supprimée [1]. Le dernier titulaire fut Annibale della Genga (qui fut plus tard le pape Léon XII), mais celui-ci ne pouvait plus résider à Cologne. Sa correspondence avec les princes-électeurs du Rhin et quelques émigrés françąs (1794-1801) a été publiée par H. de Surrel de Saint-Julien, *Annales de Saint-Louis-des-Français*, III (1898), pages 25-57. On trouve une liste inexacte des noms des nonces de Cologne dans le rare opuscule de circonstance, intitulé : *Défense des réflexions sur le Pro-Memoria de Cologne suivie de l'examen du Pro-Memoria de Salzbourg* (Ratisbonne 1789), page 80 et suiv. Je les ai énumérés tous dans l'ordre chronologique, avec indication des années pendant lesquelles ils furent en fonction, dans mes *Archivalia*, pages 750-751.

Dans la série *Nuntiaturberichte* de la " Goerres-Gesellschaft „ ont paru jusqu'ici deux volumes : *Die Kölner Nuntiatur* (Paderborn 1895-1899, 1re et 2me partie) par Mgr. Stephan Ehses et le Dr. Aloys Meister. Ils se rapportent aux années 1584-1590. La troisième partie concernera la nonciature de Frangipani à Cologne pendant les années 1591-1596; mais elle est encore sous presse, par les soins du professeur Schmitz à Münster en Westphalie. Une grande partie de la correspondance officielle de Frangipani, comme nonce à Cologne et à Bruxelles, ne se trouve pas au Vatican, mais dans la Bibliothèque nationale de Naples [2].

11° Monaco (Baviera).

La nonciature spéciale qui n'avait existé à Munich que dix ans vers la fin du 16me siècle, y fut rétablie en 1786. C'est à cette seconde période que se rapporte la rubrique *Monaco*, qui va de 1786 à 1808. Elle embrasse 49 volumes et est inventoriée dans l'index 134, f. 92 v-93 v.

[1] Voir Bartolomeo Card. Pacca, *Memorie storiche sulla nuntiatura di Colonia dal 1786 al 1794* (Roma 1832).

[2] A. Cauchie, *Rapport sur la correspondance d'Ottavio Mirto Frangipani* (Bruxelles 1908). Extrait du *Bulletin de la Comm. royale d'histoire*, tom. LXXVII.

12° **Paci.**

Cette rubrique est inventoriée dans l'índex 134, f. 94-95; elle compte 60 volumes et va de 1628 à 1715. Les "Nunziature per la pace„ embrassent les documents des nonces extraordinaires envoyés par le pape pour conduire des négociations pour la paix.

Il y a par exemple:

a. Vol. 14-28, qui vont de 1636 à 1651 et qui jettent beaucoup de lumière sur la part active que la diplomatie pontificale a prise à la préparation, à la conclusion et à l'exécution de la paix de Westphalie.

b. Vol. 30-42, allant de 1675 à 1679 et relatifs aux faits et gestes de Mgr Bevilacqua, nonce au congrès de Nimègue. Gachard [1] qui mentionne tous ces volumes avec leurs titres, les cite d'après un inventaire qu'il ne nomme pas et que nous n'avons pu identifier.

c. Vol. 46-50 et 55-56, de 1708 à 1713, relatifs à l'activé de Mgr Passionei, nonce au congrès de la paix d'Utrecht [2].

Pour *b* et *c*, l'inventaire des divers volumes a été imprimé par M. Dengel. [3] La collection entière relative à la part prise par le Saint-Siège lors des négociations des paix de Westphalie, de Nimègue et d'Utrecht a été systématiquement explorée par le Dr. Gustav Gutmensch, pour en tirer des matériaux en vue d'une vaste publication de l' "Istituto austriaco di studi storici„ à Rome.

13° **Svizzera.**

Le Saint-Siège envoya depuis 1532 quelques nonces extraordinaires en Suisse. Mais le premier nonce permanent a été Girolamo Franco, nommé en mai 1541. La nonciature resta dès lors régulièrement établie à Lucerne. Le père Rufin Steimer a publé une liste chronologique des légats et des nonces en Suisse: *Die päpstlichen Gesandten in der Schweiz 1073-1873* (Stans 1907).

---

[1] *Les archives du Vatican*, pages 171-172. Les numéros auprès desquels Gachard a mis *olim* entre parenthèses coïncident avec la signature actuelle de la rubrique *Paci.*

[2] Comp. Gachard, l. c. pages 177-178.

[3] *Die politische und kirchliche Tätigkeit des Mons. Josef Garampi,* pages 187-188.

La rubrique *Svizzera* va de 1532 à 1803. Elle a 322 volumes et est inventoriée dans l'index 134, f. 95-101. Elle a été décrite en détail par Caspar Wirz. *Akten über die diplomatischen Beziehungen der römischen Curie zu der Schweiz* 1512-1552 (Basel 1895), Introd., pages 36-37. Le premier volume seul de la " Nunziatura di Svizzera „ a dû être utilisé pour cette publication. Dans la série " Nuntiaturberichte aus der Schweiz seit dem Concil von Trient „, jusqu'alors a paru : *Die Nuntiatur von Giovanni Francesco Bonhomini 1579-1581*. Band I bearbeitet von Franz Steffens und Heinrich Reinhardt (Solothurn 1906).

14°-15° **Firenze-Savoia.**

Dès 1572 un nonce a été accrédité auprès du grand-duc de Toscane, jusqu'à l'annexion du grand-duché par Napoléon à l'empire français. La rubrique *Firenze* va de 1572 à 1809; elle renferme 185 volumes et est inventoriée dans l'index 134, f. 104-111.

A Turin aussi un nonce a été accrédité auprès du duc de Savoie, plus tard roi de Sardaigne. Cette section va de 1568 à 1796; elle compte 281 volumes et est inventoriée dans l'index 134, f. 112-118.

16° **Avignone.**

L'inventaire de cette rubrique se trouve dans l'index 134, f. 120-126, où sont énumérés 344 volumes, allant de 1564 à 1789.

Il n'y avait pas à Avignon de nonciature proprement dite, mais une légation pontificale, du ressort de laquelle était la petite ville d'Avignon avec ses environs immédiats, ainsi que le Comtat-Venaissin. C'étaient depuis 1274 et 1348 des propriétés du Saint-Siège, administrées par un cardinal-légat, ou par un vice-légat. Puisque la politique inspirait souvent aux Pontifes Romains le désir de grandir l'autorité du légat avignonnais et son prestige vis-à-vis de la France, celui-ci était fourni de facultés très larges; une grande partie de la France méridionale était soumise à sa juridiction spirituelle, et il avait même sa propre Daterie [1]. C'était encore le

---

[1] Voir M. Meffre, "Aperçu historique et canonique sur la Daterie d'Avignon», *Annales de Saint-Louis-des-Français*, I (1896), pages 13-50.

cas au 18[me] siècle, quand les vice-légats remplacèrent les légats, en portant le titre de « Vicaire général de Sa Sainteté » La légation avignonnaise finit en 1791, quand son territoire fut annexé à la France par un décret de la Convention Nationale.

17° **Fiandra**.

L'inventaire des documents de cette nonciature se trouve dans l'index 134, f. 128-134 v. Il y a 194 volumes, allant de 1553 à 1796, auxquels tout récemment ont été ajoutés les volumes numérotés 195 et 196. Le vol. 195 renferme des documents imprimés concernant l'election de l'évêque de Liège en 1694; le volume 196 est un recueil de lettres originales du cardinal de Frankenberg, de Ciamberlani et d'autres personnages ecclésiastiques (1800-1803), et un livre de copies de lettres du chanoine de Saive, qui en habitant à Liège correspondait regulièrement avec Mgr. Mazio, attaché à la nonciature de Paris, sur les affaires ecclésiastiques de la France (1801-1805). En outre, on peut y joindre comme supplément cinq liasses de lettres du secrétaire Luigi Ciamberlani, allant de 1800 à 1809 et de 1814 à 1815 et concernant la Mission hollandaise, dont Ciamberlani était nommé vice-supérieur en 1795.

Il faut dire de la nonciature de Bruxelles comme de celle de Cologne, dont on peut la regarder comme la fille, qu'elle est née des circonstances locales et des difficultés du moment, en 1596, lorsque le cardinal-grand-duc Albert d'Autriche vint s'établir à Bruxelles[1]. On ne jugea pas alors la nonciature de Cologne suffisante pour représenter convenablement auprès du nouveau gouverneur les intérêts religieux et politiques du Saint-Siège. C'est pourquoi il fut établi auprès de la cour de Bruxelles une nonciature spéciale, qui s'y est maintenue presque sans interruption pendant près de deux siécles. Elle fut balayée en 1794 par la marée montante de la révolution française.

On trouvera la liste la plus complète des nonces et des internonces de Bruxelles, avec indication détaillée des volumes qui se rapportent à la correspondance de chacun d'entre eux, dans Cauchie, *De la création d'une école belge à Rome* (Tournai 1896), pages

[1] Voir l'excellente monographie du prof. R. Maere, *Les origines de la nonciature de Flandre* (Louvain 1906). Extrait de la *Revue d'hist. eccl.* Tom. VII.

24-34. J'ai reproduit cette liste en majeure partie dans mes *Archivalia,* pages 760-761, en y joignant la bibliographie relative à chacun de ces dignitaires.

Gachard a donné un inventaire sommaire des cinq premiers et du onzième volumes dans *Les archives du Vatican,* page 51 et suiv. Le Dr. L. Goemans a inventorié les dix premiers volumes dans *Bydragen tot de geschiedenis byzonderlyk van het aloude hertogdom Brabant,* tom. V (1908), pages 220-252. Les professeurs de Louvain A. Cauchie et R. Maere ont publié pour les années 1596-1635 un *Recueil des instructions générales aux nonces de Flandre* (Bruxelles 1904). D'accord avec l'institut historique belge, M. Cauchie prépare une édition complète des documents de la nonciature de Bruxelles, qui certainement apportera la preuve convaincante de la justesse de ses paroles: « que pour l'histoire des Pays-Bas au 17me et au 18me siècles, il n'est guère de source plus importante que la *Nunziatura di Fiandra* »[1]. J'ai déjà donné dans mes *Archivalia,* page 765 et suiv., une série d'extraits en vue de l'histoire des Pays-Bas septentrionaux.

18° **Malta**.

Un représentant du pape, d'ordinaire l'évêque titulaire, avec le titre d'inquisiteur, était accrédité auprès du grand-maître des chevaliers de Malte, a qui appartenait la souveraineté sur l'île. Cette singulière représentation du Saint-Siège prit fin avec l'indépendance de Malte, lorsque Napoléon, en 1797, supprima celle-ci.

La rubrique *Malta* renferme 165 volumes, allant de 1572 à 1792, et est inventoriée dans l'index 134, f. 136.

19°—22° **Bologna-Ferrara-Urbino**.

Ces provinces des anciens Etats de l'Eglise étaient administrées par un cardinal-légat, de sorte qu'ici non plus on ne saurait parler d'une nonciature proprement dite. La correspondance de ces cardinaux-légats avec la Secrétairerie d'Etat est renfermée pour:

Bologna dans 317 volumes, allant de 1553 à 1791;

Ferrara dans 104 volumes, allant de 1597 à 1740;

---

[1] *De la création d'une école belge à Rome,* page 23.

Romagna dans 76 volumes, allant de 1597 à 1740.

Urbino dans 42 volumes, allant de 1664 à 1740.

Ces quatre rubriques sont inventoriées séparément dans l'index 134, f. 142—163v.

23° Diverse.

Pour finir il convient de signaler d'un mot cette rubrique supplémentaire. Elle est inventoriée dans l'index 134, f. 198-208 et compte à peu près 400 volumes, que l'on conserve dans trois Armaria, mais pour lesquels l'index ne donne pas de numéros de série.

Il faut entendre par *Diverse:* « copie di lettre et altre cose ». Ce sont en majeure partie des copies de la correspondance entre la Secrétairerie d'Etat et les diverses nonciatures, de la seconde moitié du 16me et surtout du 17me siècles.

B. *Lettere di Cardinali.*

Cette collection renferme la correspondance entre la Secrétairerie d'Etat et divers membres du Sacré-Collège. Elle renferme 189 volumes, va de 1523 à 1803 et est inventoriée dans l'index 134, f. 164-168.

Les vol. 135-158 et 173-189 contiennent les minutes des lettres écrites par la Secrétairerie d'Etat à des cardinaux. Les autres volumes renferment des lettres originales de cardinaux, en majeure partie adressées au pape et au secrétaire d'Etat, mais aussi des lettres de légats du pape et d'évêques. On y trouve même des lettres de princes séculiers et de particuliers, qui de fait auraient dû trouver une place dans les sections *Principi* ou *Particolari.* Ainsi il y dans le volume 99 des lettres de Mgr. Bentivoglio et de Lucas Holstenius sur la venue à Rome de Christine de Suède. A signaler spécialement le volume 134, contenant les minutes de lettres du Collège des cardinaux après l'élection du pape Adrien VI. L'index 134 mentionne en général l'origine et la destination des lettres de chaque volume, avec les années que le volume embrasse.

W. Friedensburg a donné d'intéressants détails sur cette série

de « Lettere » et les suivantes, dont lui-même a publié [1] des extraits relatifs à l'Allemagne, sous le pontificat d'Innocent X (1644-1655). L'Institut historique prussien est en train de recueillir de pareils extraits dans la collection toute entière.

C. *Lettere di vescovi e prelati.*

Cette section est inventoriée dans l'index 134, f. 170-173, d'après les années qu'embrasse chaque volume. Elle contient 380 volumes, de 1515 à 1797. Il faut se garder de la confondre avec la rubrique *Vescovi* dans le grand répertoire de Garampi (index 475-51), qui embrasse les archives du Vatican presque en entier, tandis que notre section n'en forme qu'une petite partie.

Le contenu se compose en majeure partie de lettres originales d'évêques et d'autres ecclesiastiques haut placés. Cependant il s'y est glissé par erreur des lettres de personnages princiers et de particuliers. De plus un grand nombre de volumes sont formés de copies des lettres, adressées par la Secrétairerie d'Etat aux évêques, et d'autres documents encore. C'est ainsi que les vol. 265-320 renferment de ces lettres, de 1644 à 1796; dans les vol. 321—343 et encore dans 16 autres, qui ont été inexactement numérotés, il y a un grand nombre de minutes de lettres de réponse de 1606 à 1717. Cela n'empêche que les lettres originales des èvêques et dcs prélats ne prédominent tout-à-fait. Elles commencent au vol. 19 par l'an 1600 et se poursuivent assez régulièrement, jusqu'en juillet 1791, vol. 257. Les volumes qui précèdent ne renferment que des débris maigres et incohérents du 16me siècle.

Les *Lettere di vescovi e prelati* ont été inventoriées par l'abbé A. Clergeac [2] en ce qui regarde la France ; mais son ouvrage est inachevé, il va de 1591 à 1677. H. de Surrel de Saint-Julien, dans es *Annales* cités, IV (1900), pages 365—375, a publié quelques « Lettres inédites du coadjuteur, cardinal de Retz ». Je ne connais pas d'autres publications de quelque importance empruntées spé-

[1] *Quellen und Forschungen*, IV (1901), pages 236-255, V (1902), pages 601-24 et 207-222, VI (1903), pages 146-173, et VII (1904), pages 126-138.

[2] *Annales de Saint-Louis-des-Français*, année X (1906), pages 215-265, 319-375, 419-490.

cialement à cette série. Wirz [1], Ehrenberg [2] et Friedensburg [3] en ont fait largement usage pour leur histoire locale. Moi-même j'ai en tiré 50 extraits dans mes *Archivalia*, pages 501-517. Wirz [4] fait remarquer à juste titre que les évêques et prélats qui tiennent la plume dans ces lettres ne parlent pas seulement d'affaires ecclésiastiques, mais souvent aussi de choses politiques.

D. *Lettere di principi e titolati.*

Cette section, inventoriée dans l'index 134, f. 178-185, compte 277 volumes et va de 1513 à 1815. Le contenu est formé en majeure partie par des lettres originales de princes séculiers et de personnages titrés, expression par laquelle il faut entendre aussi des généraux, des ambassadeurs et des savants célèbres. Du reste, comme il est naturel, ces distinctions sont difficiles à faire, de sorte que, soit que la chose soit voulue, soit qu'elle soit accidentelle, on trouve dans cette série aussi des lettres d'évêques et d'autres, qui auraient été mieux placées dans les séries *Cardinali, Vescovi* ou *Nuntiature*. Il y a aussi des lettres de réponse. Non moins de 35 volumes sont des registres de lettres émanées de la Curie, allant de 1588 à 1788, et 28 volumes renferment les minutes de ces lettres, de 1533 à 1746.

Naturellement l'examen approfondi ce cette série pourra procurer bien des données pour l'histoire ecclésiastique et profane. Jusqu'ici P. Balan y a largement puisé pour ses deux volumes de *Monumenta* du 16e siècle (Ratisbonnae 1883 et Oenipontae 1885). H. Ehrenberg aussi en a beaucoup profité dans ses ouvrages cités plus haut, et j'en ai tiré 60 documents de mes *Archivalia*, page 821 et suiv.

[1] *Bullen und Breven* (Basel 1902) et *Akten über die diplomatischen Beziehungen der römischen Curie zu der Schweiz* (Basel 1895).

[2] *Urkunden und Aktenstücke* etc. (Leipzig 1892) et *Italienische Beiträge* etc. (Königsberg 1895).

[3] *Quellen und Forschungen*, VI (1901), pages 236-285, etc.

[4] *Bullen und Breven*, Introd., page 46.

E. *Lettere di particolari.*

Cette section a été inventoriée, d'après les années auxquelles se rapporte chaque volume, dans l'index 134, f. 186-192 et compte 315 volumes, de 1519 à 1803. Elle renferme principalement des lettres originales de personnages divers, qui étaient en relation avec la Curie, sans être revêtus d'un haut rang ecclésiastique ou séculier. Cependant on y trouve aussi un assez grand nombre de lettres d'évêques et de personnages titrés, que l'on chercherait plutôt sous les rubriques *Vescovi* ou *Principi.* Les volumes 152-170 renferment les copies de lettres adressées par la Secrétairerie d'État à des personnes privées, pour les années 1644-1734; de même les volumes 283-301 pour les années 1735-1794, et enfin les volumes 171-213 et 302-304 les projets de lettres pour les années 1609-1756.

On trouvera sans doute dans cette série des renseignements utiles pour l'histoire ecclésiastique, et aussi pour celle de l'art et des sciences. A. Clergeac en a tiré : « Une correspondance inédite entre la duchesse d'Ayen et le cardinal Torreggiano au sujet des Dominicains de France (1674) », *Annales de Saint-Louis-des-Français,* IX (1905), pages 333-356. Je n'ai pas pu y emprunter plus de 16 documents de mes *Archivalia,* page 843 et suiv. La récolte de Caspar Wirz a été plus abondante pour l'histoire de la Suisse, dans son ouvrage cité plus haut, *Akten* (Basel 1895). Mais cette différence provient sans doute principalement de la situation particulière dans laquelle sa patrie se trouve à l'égard de la Curie, du fait de l'existence de la garde suisse du pape.

F. *Lettere di soldati.*

Cette section contient un grand nombre de documents, allant de 1572 à 1713 et relatifs à la prise de service, à l'armement et à la solde de soldats du pape. Ce sont en partie des documents originaux, en partie des minutes.

La collection entière est formée de 79 volumes et est inventoriée dans l'index 134, f. 194-196, où est indiquée pour chaque volume l'année à laquelle il se rapporte. On ne saurait prétendre que le contenu de cette collection soit très important.

G. *Varia miscellanea.*

Cette section a été formée d'abord au moyen des documents politico-religieux qui ne trouvaient pas une place convenable dans une des sections susnommées appartenant aux archives de la Secrétairerie d'Etat: instructions des légats et nonces, descriptions de pays et de cours à l'étranger, itinéraires, concordats, traités de réforme et de juridiction ecclésiastiques, journaux de conclaves etc. Peu à peu on l'a augmentée au moyen d'acquisitions diverses, en particulier de copies de documents ecclésiastico-politiques des 16me et 17me siècles. Elle se trouve actuellement dans 15 Armaria, signalés par Garampi dans ses index 158-167 et 538-549, au moyen des lettres de l'alphabet grec[1].

Il en existe (index 136) un inventaire général, fait par De Pretis, dans lequel le contenu de chaque volume est sommairement indiqué en quelques mots; seulement cette section ne comptait encore de son temps que 13 Armaria, de sorte que son inventaire ne serait plus complet pour notre époque et que l'on a dû y faire en 1879 un supplément pour les deux derniers. Voici l'énumération de tous les 15 Armaria:

α. Arm. I, devant contenir 205 volumes, dont 14 manquent, formés surtout de toutes sortes de documents relatifs aux diverses nonciatures des 16me et 17me siècles.

β. Arm. II, aussi nommé « Varia politicorum » et comprenant 289 volumes. Cette série est peut-être la plus importante de toute la collection[2]. Le docteur Schlecht en a fait en 1890 un inventaire général, d'où il ressort qu'elle s'étend sur les années 1471-1651. Cet inventaire, écrit sur fiches contenues dans un coffret en bois, se trouve entre les mains de Mgr. Stephan Ehses, directeur de l'Institut de la « Goerres-Gesellschaft ».

γ. Arm. III, devant contenir 304 volumes, dont 55 manquent.

δ. Arm. IV (dans lequel on a incorporé Arm. V), devant contenir 258 volumes, dont 7 manquent, et contenant en copie un grand nombre de bulles, de brefs et d'autres documents pontificaux,

---

[1] Voir ci-dessus, page 12.

[2] Voir des indications générales sur le contenu de cet Arm. dans Cauchie, *De la création d'une école belge à Rome*, pag. 36.

allant du 14me au 18me siècles. Ici se trouvent aussi la première et la seconde série des *Bandi*, dont la première a un répertoire alphabétique dans l'index 152.

ε. Arm. VI, devant contenir 170 volumes, dont 53 manquent, et renfermant de nombreuses données sur les églises de Rome. On les appelle les manuscrits de Bruzio, personnage qui a recueilli les 28 premiers volumes[1].

ζ. Arm. VII, devant contenir 115 volumes, dont un manque, et renfermant des comptes-rendus de visites ecclésiastiques du 17me et du 18me siècles, en majeure partie concernant Rome et l'Italie.

η. Arm. VIII, devant contenir 94 volumes, dont il ne manque pas moins de 75, et renfermant en majeure partie des documents provenant de la Congrégation des Evêques et Réguliers.

θ. Arm. IX, devant contenir 106 volumes, dont 33 manquent, où il y a beaucoup de documents du 7 me siècle relatifs à des questions de limites dans les Etats de l'Eglise.

ι. Arm. X, devant contenir 197 volumes, dont 165 manquent, et renfermant des pièces provenant du Saint-Office, de la Pénitenciarie, de la Rote, de la Propagande etc.

κ. Arm. XI, devant contenir 205 volumes, dont 19 manquent, et renfermant beaucoup d'écrits sur la primauté du pape, des biographies de papes et de cardinaux, des pièces relatives aux conclaves du 17me siècle etc.

λ. Arm. XII, devant contenir 157 volumes, dont 37 manquent, et renfermant beaucoup de Diaria de la cour pontificale aux 15e, 16e et 17e siècles, avec plusieurs livres de cérémonies, documents consistoriaux, etc. Est surtout à signaler le vol. 121 A, copie datant du 16me siècle du livre original des procès-verbaux des « Provisiones S. Collegii », dont une autre copie a été faite plus tard. Garampi renvoie à celle-ci sous la désignation: *Provis. S. C.;* c'est-à-dire Acta Miscell. I des archives consistoriales. Ces « Provisiones S. Collegii » concernent des décisions pontificales prises en Consistoire secret sur la nomination, parfois la destitution ou le déplacement d'évêques et d'abbés.[2] A signaler aussi le vol. 33, un formulaire du grand cérémoniaire du pape, et le vol. 179, un traité

---

[1] Voir Guérard, *Introduction*, page 26.

[2] Voir-ci dessus, pages 66 et 69.

sur les deux Signatures de justice et de grâce, par le cardinal Giacomo Simonetta[1].

μ. Arm. XIII, contenant 149 volumes, de même avec nombre de Diaria concernant la cour pontificale, de documents consistoriaux, de jurisprudence etc.

ν. Arm. XIV n'est pas mentionné par l'index 136, comme étant encore « in formazione » ; mais il est destiné aux nouvelles acquisitions, qui jusqu'à présent ne constituent que quatre à cinq volumes.

ξ. Arm. XV, contenant 201 volumes : amalgame bigarré de toutes sortes de pièces, la plupart relatives à la Curie. Les volumes 149[a] et 149[b] sont identiques avec les manuscrits 821 et 777 de l'ancienne bibliothèque de Christine de Suède, que l'on croyait perdus depuis longtemps[2]. Ils sont analysés par G. de Manteyer, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, XXIV (1904), pages 371-423.

Il faut bien remarquer que la plupart des lacunes indiquées dans cette collection ne sont qu'apparentes. Car depuis le retour des archives Vaticanes de Paris plusieurs volumes des *Varia miscellanea*, qui proprement n'y appartenaient pas, ont été restitués à leur dépôt naturel, c'est-à-dire aux archives des différentes Congrégations, aux archives consistoriales, etc. Ainsi par exemple Arm. VII, vol. 39 se trouve maintenant à la Propagande. Il ne faut donc pas croire trop facilement, qu'un volume est tout à fait perdu, quand il vient à manquer ici, mais plutôt le chercher dans un autre dépôt romain. Malgré le grand nombre de volumes qui manquent au Vatican, la section actuelle *Varia miscellanea* n'en conserve pas moins une grande importance, surtout parce qu'elle contient un trésor de données relatives aux luttes politico-religieuses qui ont rempli l'histoire de l'Europe occidentale à l'époque où l'Eglise catholique et le protestantisme naissant se disputaient l'hégémonie dans un duel à mort.

Garampi jugea avec raison qu'il valait la peine de dresser pour cette section un double répertoire. En effet, il rédigea un « indice alfabetico delle principali materie contenute nel registro

---

[1] Voir E. Sol, « Un canoniste du XV[me] siècle ». *Annales de Saint-Louis-des-Français*, VI (1902), pages 396-442, et VII (1903), pages 5-71.

[2] Voir ci-dessus, page 32.

cronologico delle Miscellanee », qui va de l'index 158 à 167 et fut compilé d'après l' « Indice cronologico », rédigé aussi par Garampi. Ce dernier se composait primitivement de ses fiches, qui furent reliées en volumes par Mgr. Wenzel (index 538-549); il commence déjà à l'année 164 (mais de fait, pour ce qui est des documents manuscrits, à l'année 1194) et se termine à l'année 1808. Il renferme plus d'indications que l' « Indice alfabetico », mais est compliqué à consulter. A-t on des recherches à faire sur une année ou un court espace de temps, on trouvera toujours profit à consulter l' « Indice cronologico ».

Il ne sera pas superflu de relever le fait que le terme *Miscellanea* se rencontre à diverses reprises dans les archives du Vatican, mais qu'il n'a pas partout la même signification, ce qui peut donner lieu à des confusions. De là vient que chez quelques auteurs, Cauchie [1], Guérard [2], etc. la section proprement dite des *Miscellanea* est mentionnée d'une façon qui n'est pas toujours exacte. Il est donc utile de se servir de la désignation officielle : *Varia miscellanea*.

[1] *De la création d'une école belge à Rome,* pages 36-37.
[2] *Introduction,* pages 24-26.

VIII. Collections diverses.

Tout ce que l'on a ajouté et que l'on continue à ajouter aux archives du Vatican y forme un groupe spécial, qui s'appelle: « Collezioni diverse ».

Ce sont des collections de manuscrits de cardinaux, de prélats ou de familles aristocratiques, comme on en réunissait souvent, surtout aux 16me et 17me siècles ; ou bien ce sont des collections de diplômes, provenant des Ordres religieux ou de quelque monastère hors de Rome. On y trouve aussi des fragments de papiers laissés par des dignitaires qui avaient occupé des postes importants à la Curie ou dans la diplomatie pontificale. Les documents de la première catégorie sont naturellement pour la plupart des copies et se trouveraient plus à leur place dans la bibliothèque du Vatican que dans les archives [1].

Quelques-unes de ces collections n'ont plus été conservées à part dans les archives, mais ont été incorporées à d'autres séries plus importantes. C'est le cas, par exemple, pour la bibliothèque du cardinal Ceva, ancien nonce à Paris († 1655). Elle consistait primitivement en 17 liasses de manuscrits et a été cataloguée sous des rubriques caractéristiques dans l'index 218, f. 1-89. Mais depuis on l'a incorporée au *Varia miscellanea*, Arm. III, et elle a perdu son nom à elle. De même la Biblioteca Ciampini, qui provient du savant prélat Giovanni Ciampini († 1693). Elle a consisté primitivement en 295 volumes et est inventoriée dans l'index 213 ; les index 210-212 donnent un répertoire alphabétique d'après des mots significatifs. Actuellement cependant cette collection a été dispersée dans d'autres sections, par exemple dans les *Varia miscellanea* et dans les archives consistoriales. C'est aussi le cas de la Biblioteca Spada [2], qui provient du cardinal Bernardino Spada († 1661). Il n'en reste que 42 volumes dans les archives du Vatican ; mais ils ne forment plus une collection spéciale, puisqu'ils ont été rangés comme volumes

---

[1] Comp. Wirz, Introd., page 49 et suiv.

[2] Voir Th. von Sickel, *Römische Berichte*, V, page. 9.

394-435 dans la série de la nonciature de France, dont Spada a eu la direction pendant quelques années.

Il existe plus de quarante catalogues ou inventaires pour la section « Collezioni diverse », numérotés actuellement dans la série des index sous les numéros 196-239. Mais ces quarante catalogues sont loin de représenter la section telle qu'elle existe actuellement. En effet quelques-uns d'entre eux mentionnent ou décrivent des documents qui ne se trouvent pas ou ne se trouvent plus dans les archives du Vatican. Par exemple, les index 200-209 se rapportent aux archives Chigi bien connues, et les index 214-216 aux archives du cardinal Cibo, lesquelles ne se trouvent pas non plus ici, tandis que d'autres collections, qui se trouvent ici, ne sont point décrites ou sont décrites ailleurs.

Nous citerons ici, *pro memoria*, les principales de ces collections, toutefois non sans avertir que les surprises ne sont pas impossibles, sont même probables dans des recueils composés de façon aussi arbitraire. Sont donc surtout dignes d'être mentionnées :

A. *Biblioteca Pio.*
B. *Biblioteca Carpegna.*
C. *Biblioteca Bolognetti.*
D. *Biblioteca Ronconi.*
E. *Biblioteca di Clemente XI.*
F. *Carte del Cardinale Garampi.*
G. *Manoscritti di G. B. Confalonieri.*
H. *Registro Dandini*
I. *De caritate Sedis apostolicæ erga Gallos.*
K. *Buon Governo.*
L. *Avvisi.*
M. *Carte farnesiane.*
N. *Archivio Borghese.*
O. *Bolle e Bandi.*
P. *Varia diplomata.*

La collection Borghèse en est de beaucoup la plus importante; elle a été consultée par un grand nombre de savants, surtout en vue de l'histoire moderne. J'ai recueilli dans mes *Archivalia*, pages 891 et suiv., plus de 200 documents, tirés rien que des archives Borghèse, c'est-à-dire plus que de toutes les autres collections diverses ensemble.

A. *Biblioteca Pio.*[1]

Cette collection de manuscrits laissés par le cardinal Pio Carlo di Savoia († 1689) et achetés en 1753 par le pape Benoît XIV est censée formée de 428 volumes, mais il en manque beaucoup. L'index 218 en renferme un répertoire alphabétique, pour lequel on a choisi fort arbitrairement les mots distinctifs.

B. *Biblioteca Carpegna.*

C'est la collection de manuscrits du cardinal Gasparo Carpegna († 1714), connu aussi comme bibliographe et numismate. Il y en a dans les index 140-141 un double répertoire alphabétique, d'après des mots significatifs. La collection devrait être formée de 229 volumes, mais plusieurs se sont perdus. Le contenu est fort varié et ne présente que peu d'intérêt. Ce sont pour la plupart des copies de seconde main de documents politico-ecclésiastiques du 17me siècle.

C. *Biblioteca Bolognetti.*[2]

Cette collection provient de la famille Bolognetti-Cenci et a été placée en 1810 dans les archives du Vatican. Elle compte environ 340 volumes. Les 130 premiers numéros ont été très sommairement inventoriés dans l'index 136, et l'index 142, qui date déjà du 18me siècle, a un répertoire alphabétique d'après des mots significatifs.

Le contenu est principalement formé de copies de documents politico-ecclésiastiques du 16me et du 17me siècles.

D. *Biblioteca Ronconi*

Il n'y a pas d'index spécial pour les 20 volumes, non numérotés de cette collection, qui renferme aussi des copies de pièces diplomatiques du 17me et du 18me siècles. Elle provient de l'archi-

---

[1] Voir P. Kehr. *Nachrichten* (1900), page 395.

[2] Voir Th. von Sickel, *Römische Berichte* IV, page 25 et suiv.; Fr. Pometti dans l'*Archivio della Società romana*, XXI, page 292 et suiv.; Kehr, *Nachrichten* (1900), page 395.

viste Filippo Ronconi, qui en 1746 a succédé à De Pretis, s'adjoignit en 1749 Garampi comme assistant et mourut en 1757.

E. *Biblioteca di Clemente XI.*

Cette collection, aussi appelée *Biblioteca Albani*[1], devrait compter 265 volumes, mais il en manque trois. Elle renferme un grand nombre de documents politico-ecclésiastiques, soit en originaux, soit en copies, de l'époque du pape Clément XI (1700-1721), datant cependant de 1690, c'est-à-dire du temps où le cardinal Albani possédait dejà une grande influence sur la Curie. On trouvera ici beaucoup de choses intéressantes touchant le mouvement janséniste en France et dans les Pays-Bas.

Les index 143-144 en donnent un inventaire assez étendu, rubriqué d'après les différents pays et les matières.

F. *Carte del Cardinale Garampi.*

Ici se trouvent 251 liasses de pièces originales et de copies relatives surtout à l'activité de Garampi comme diplomate pontifical en Allemagne[2] et en Pologne. Il y en a un inventaire étendu dans l'index 157. M. Dengel a tiré de cette collection : « Ein Gutachten des Wiener Nuntius Josef Garampi über die Vatikanische Bibliothek aus dem Jahre 1780 », *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, XXV (1904), pages 294-322.

G. *Manoscritti di G. B. Confalonieri.*[3]

Cette collection, formée par Giambattista Confalonieri (depuis 1626 jusqu'à 1636 custode des archives du Château Saint-Ange) et inventoriée dans l'index 194 par feu Mgr. Wenzel, se compose de 89 volumes de Varia, relatifs surtout à l'Espagne et au Portugal. Il s'y trouve aussi quelques lettres écrites en 1585 au nonce de Cologne par le cardinal Montalto ou en son nom, et plusieurs documents relatifs à d'autres nonciatures.

---

[1] Voir Fr. Pometti dans la *Rivista marittima* (Roma 1908), p. 78 et suiv.

[2] I. Ph. Dengel, *Die politische und kirchliche Tätigkeit des Msgr. Josef Garampi in Deutschland* 1761-1763 (Rom 1905).

[3] Voir P. Kehr. *Nachrichten* (1900), p. 391.

H. *Registro Dandini.*

Le registre de la correspondance diplomatique entre la Secrétairerie d'Etat et le cardinal Hieronimus Dandini[1] pendant les années 1541-1559, ne forme pas plus de six volumes. C'est une adjonction récente aux archives; mais Caspar Wirz a déjà pu en faire profit pour ses *Akten*, cités ci-dessus. Il y donne, page 40 de l'Introduction, quelques détails sur ces volumes.

I. *De caritate S. Sedis apostolicæ erga Gallos.*

Cette collection se compose de 42 volumes et de 18 liasses, relatifs principalement aux subsides accordés par le Saint-Siège à des émigrés français à l'époque de la révolution française. Il y a un catalogue de leurs noms dans l'index 236[A].

Elle a été sommairement décrite par H. de Surrel de Saint-Julien, dans les *Annales de Saint-Louis-des-Français*, I (1896), pages 327-341. A. Theiner en a tiré le second volume de ses *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France de 1790 à 1800.* I-II (Paris 1857).

K. *Buon Governo.*

Cette section représente les archives de la ci-devant « Congregazione del Buon Governo », à laquelle le pape Clément VIII, en l'instituant le 15 août 1592, confia la vigilance sur l'administration économique des communes dans les Etats pontificaux [2].

Les archives, transportées au Vatican en 1870, se trouvent dans 16 chambres et se composent d'une longue série de liasses, rangées chronologiquement. Jusqu'ici il n'y a pas d'autre arrangement, et je ne saurais dire non plus, s'il y a des inventaires. C'est pourquoi ces archives ne peuvent pas être consultées sans difficulté.

[1] Le récit de son voyage diplomatique à Bruxelles en 1553 est publié par Georg Kupke, *Quellen und Forschungen*, IV (1901), page 82 et suiv.

[2] Voir Moroni, *Dizionario* XV (1842), page 159.

L. *Avvisi.*

C'est une série suivie d'*Avvisi*[1], comme on les nommait, adressés de différents côtés, spécialement par les nonciatures, à la Secrétairerie d'Etat au 17me siècle. Il y en a 124 volumes, dont Mgr Wenzel a formé une nouvelle série et dont l'index 194 contient l'inventaire. Ces *Avvisi* vont de 1605 jusqu'à 1707.

M. *Carte Farnesiane.*

Ceci est une partie relativement petite, égarée dans les archives du Vatican, des fameuses archives Farnèse. Celles-ci furent fondées à Parme en 1591 par Ranuccio I, fils d'Alexandre Farnèse, et transférées en 1734 dans leur résidence par les Bourbons de Naples, qui en avaient hérité. Actuellement elles sont incorporées aux archives de l'Etat à Naples.

Un inventaire sommaire des archives Farnèse proprement dites a déjà été donné par Gachard, spécialement en vue de l'histoire des Pays-Bas: *Les archives farnésiennes à Naples*[2], et récemment aussi par A. Cauchie et L. van der Essen: *Les archives farnésiennes de Naples au point de vue des Pays-Bas* (Gand 1907). Gachard et Piot y ont puisé à pleines mains, surtout en vue du grand ouvrage: *Correspondance du cardinal de Granvelle* (Bruxelles 1878-1896).

Comme nous le disions, une très petite partie de cette importante collection a été détournée, nous ne savons comment, de son dépôt légitime à Naples; en 1890 Léon XIII a fait acheter ces papiers égarés, et ils ont été recueillis dans les archives du Vatican. Celles-ci possèdent actuellement vingt liasses de « Carte farnesiane », lesquelles toutefois renferment un grand nombre de pièces éparses, réunies sans ordre chronologique et sans relation les unes avec les autres; mais tout récemment on les a arrangées autant que possible, en réunissant les trois séries d'autrefois en une seule, et en faisant préceder chaque liasse d'un court sommaire. Quant

[1] Quant à la valeur historique de ces renseignements, voy. D. René Ancel, „ Etude critique sur quelques recueils d'avvisi “, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, XXVIII (1908), page 115 et suiv.

[2] *Bulletins de la Comm. royale d'histoire*, tom XI (1890), pages 245-344.

au contenu de cet amalgame, on peut dire maintenant, que la plupart de ces pièces se rapportent au 16[me] siècle, à commencer par l'époque du pape Paul III (1534-1549), qui a donné un si grand éclat à la famille Farnèse. Beaucoup d'entre elles sont des fragments de la correspondance des cardinaux Alessandro et Ranuccio Farnèse, et souvent elles se rapportent au Concile de Trente. Il y a au numéro 1 de la série III quelques lettres de Marguerite de Parme, dont la collection Farnèse proprement dite possède de si volumineuses archives [1]; les lettres en question sont des années 1560-1567.

Ce que le Vatican possède de ces archives relativement au 17[me] siècle n'est guère d'un intérêt général, mais se rapporte à des affaires de famille.

N. *Archivio Borghese*.

Les célèbres archives de la famille Borghèse doivent leur importance en grande partie au pontificat de Paul V (1605-1621). Mais quoique fondées sous Paul V, elles s'étendent sur un espace de temps beaucoup plus considérable que le règne de ce pape. C. Wirz a donc pu dire avec justesse: « Es lässt sich diese Sammlung kurz charakterisieren als der integrierende Bestandteil der Segretaria di Stato aus der Pontifikatszeit Clemens VIII., Leo XI. und Paul V ».[2] Les archives Borghèse furent acquises en 1892 par Léon XIII et placées dans les archives du Vatican, où elles forment une section indépendante.

Les volumes, divisés en quatre séries distinguées par des chiffres romains, doivent être au nombre d'environ 2000. On a mieux inventorié ici que partout ailleurs dans les archives du Vatican. Non seulement on a placé en tête de chaque volume une table alphabétique du contenu, suivant des mots distinctifs, empruntés aux noms des personnes à qui les lettres sont adressées ou à ceux des pays dont il est question, mais de plus on a composé au moyen de ces tables un « Schedario » général, qui se trouve actuellement dans l'index 192.

[1] A. Cauchie, *Inventaires des archives de Marguerite de Parme . . conservées aux archives farnésiennes à Naples* (Bruxelles 1907). Extrait des *Bulletins de la Comm. royale d'hist.*, tom. LXXVI.

[2] *Bullen und Breven*, Introd. page 49.

L'index 193 est un inventaire systématique, presque complet, donc d'un usage plus aisé. Il est dû aux soins de l'Institut historique prussien, qui même avait eu l'intention de faire l'acquisition des archives Borghèse. Cet inventaire donne en quelques mots le résumé du contenu de chaque volume et va jusqu'au volume 301 de la quatrième série. Ce qui suit n'a pas encore été classé, mais ne contient guère que des papiers de famille et des pièces nouvellement acquises, probablement sans grand intérêt. En outre l'index 199, sous le titre: « Ripartimento di manoscritti del Card. Scipione Borghese », donne une indication sommaire et le titre de chaque manuscrit et range les volumes par rubriques diverses en plusieurs groupes. Ainsi sont mentionnés f. 246-247 des manuscrits relatifs à: « Borgogna, Fiandra, Olanda, Cleves ».

Enfin la bibliothèque du Vatican possède dans sa riche collection de catalogues un répertoire alphabétique des archives Borghèse. Cet in-folio, a été écrit en 1783 et a pour titre: « Indice de' manoscritti della biblioteca Borghesiana ». L'abbé A. Pasture a fait un dépouillement complet de ces archives au point de vue de la Belgique; son inventaire sera bientôt imprimé dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*.

O. *Bolle e Bandi.*

Cette nouvelle section a été formée par Mgr. Wenzel, qui l'a inventoriée dans l'index 194, en la nommant: « Terza serie delle Bolle e Bandi », parce que la 1re et la 2me séries étaient déjà contenues dans les Armaria IV et V des *Varia Miscellanea*[1]. Elle se compose de 80 volumes et elle contient, depuis l'an 1425 jusqu'à 1854, tous les imprimés dont l'imprimeur apostolique devait déposer un exemplaire à la Secrétairerie d'Etat.

P. *Varia diplomata.*

Signalons enfin plusieurs collections détachées de diplômes que les archives du Vatican ont acquises en diverses occasions.

D'abord il faut signaler le « Bullarium generale ab Alexandro III ad Martinum V », deux gros volumes in-folio, contenant

[1] Voir ci-dessus, page 92.

grand nombre de bulles originales depuis le 12e jusqu'au 15e siècles et le « Bullarium Benedicti papæ XIII », dont plusieurs bulles originales sont également conservées dans deux volumes pareils.

Il y a ensuite les « Instrumenta monastica » que Napoléon I, en s'emparant de plusieurs archives ecclésiastiques et religieuses de Rome, a fait transporter à Paris avec les archives du Vatican, auxquelles après la restitution ils sont restés incorporés comme « deposita »[1]. Dans cette collection il y a beaucoup de documents relatifs aux Ordres des Dominicains, des Franciscains, des Augustins etc.; le dernier groupe contient par exemple trois cassettes avec des chartes originales, emanées de la Pénitencerie aux 14e et 15e siècles pour la province vénitienne des Augustins.

Il y a surtout un grand nombre de bulles et de brefs originaux, dont Mgr P. M. Baumgarten a dressé un inventaire complet à son propre usage. En cherchant quelque bulle ou quelque bref original dans les archives du Vatican, on ne saurait faire mieux que consulter son inventaire, ce que la bienveillance connue du savant prélat ne rendra pas trop difficile. Dans la même collection se trouvent aussi un « Fondo dei P. P. Basiliani » et le *Bullarium Basilianum*, sur lesquels Mgr P. Battifol nous a renseignés dans la *Römische Quartalschrift*, II (1888), page 36 et suiv.

Une acquisition considérable est formée par les archives des Chanoines Réguliers de S. Giorgio in Alga, des Gesuati et des Frères de S. Girolamo di Fesoli, appartenant jadis aux Congrégations que Clément IX a supprimées en 1669; c'est alors que ces archives furent transférées à la chancellerie de la nonciature de Venise (« Instrumenta Veneta »). En outre, il y a les diplômes du monastère de St-Leucio à Todi (« Instrumenta Tudertina »), et sept cassettes de Nonantola (« Pergamene di Nonantola »). Un inventaire de ces collections serait encore a désirer[2].

* * *

Du reste, avant qu'une organisation définitive n'ait été établie, nous ne pouvons guère mentionner sous cette rubrique que le fait de l'accroissement considérable de archives du Vatican depuis 1870,

---

[1] P. Kehr, *Nachrichten* (1900), page 390.
[2] Kehr, l. c. pages 123-125.

par les nombreux apports de documents épars, provenant surtout des archives de monastères. On a ainsi réuni non moins de 100.000 documents sur parchemin, donc appartenant en majeure partie au moyen-âge. Comme ils ne sont pas encore mis en ordre, ce n'est que par grande faveur et exceptionnellement qu'il est permis de les consulter. On dit qu'en particulier les archives centrales de l'Ordre des Dominicains ont fourni un contingent assez considérable à cette collection, mais qu'il n'est pas encore loisible de l'examiner de plus près.

On dit aussi, et on l'espére de tout cœur, que les autorités compétentes tiendraient en déliberation le projet de faire transporter successivement au Vatican les anciennes archives des grandes Congrégations romaines et de fonder ainsi les archives vraiment centrales de l'Eglise universelle. Il va sans dire que la réalisation de ce beau projet constituerait un avantage énorme pour la science historique et serait applaudie avec une vive reconnaissance par les savants de tous les pays, déjà profondement obligés envers le Saint-Siège, qui avec une libéralité incomparable a rendu accessibles les trésors des archives du Vatican.